

Les petites et moyennes entreprises sont et seront le fer de lance des économies de la région d'Afrique du Nord. Elles sont de grandes pourvoyeuses de nouveaux emplois et contribuent de manière non négligeable à la croissance économique. C'est pourquoi il est nécessaire de placer leurs besoins au cœur des politiques publiques. La priorité est de faciliter la tâche des PME au niveau local, national et régional en améliorant l'environnement des affaires.

Le développement des PME doit s'inscrire dans le cadre de l'insertion des économies de la région dans la mondialisation. Les nouveaux défis auxquels se trouvent confrontées les PME appellent un plus grand engagement des Etats pour assurer leur renforcement mais également plus d'efforts de la part de ces dernières pour améliorer leur compétitivité et la qualité de leurs produits. A ce titre et compte tenu du contexte économique international, l'élaboration d'une stratégie de développement et de financement des PME doit être rapidement engagée en relation avec les associations professionnelles et syndicales pour s'assurer de leur coopération et implication.

Parallèlement à l'élaboration de cette stratégie, les mesures de soutien et d'appui en faveur du secteur privé, en matière d'allègement des charges fiscales et parafiscales, de lutte contre la fraude et la contre façon, de facilitation de l'intermédiation financière, de création d'instruments financiers adaptés et d'amélioration de la compétitivité, devraient être poursuivies, approfondis et élargies.

Des efforts sont à fournir aussi pour améliorer la capacité des PME à se conformer aux normes internationales, à développer des liens interentreprises, à innover et à se moderniser, grâce notamment à des programmes aidant les fournisseurs de pays en développement à intégrer les chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales.



Avenue Attine- Secteur 3 -A5, Hay Ryad, Rabat (Maroc)
B.P.2062 Rabat - Ryad
Tél. : (+212) 537 71 78 29 / 71 56 13 / Fax : (+212) 537 71 27 02
E-mail : srdc-na@uneca.org
Site Web : www.uneca-na.org / www.uneca.org



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique
Bureau pour l'Afrique du Nord

Les PME acteurs du développement durable en Afrique du Nord

LES PME ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE DU NORD



**Les PME acteurs
du développement durable
en Afrique du Nord**

Cette publication a été réalisée, sous la direction de Mme Karima Bounemra Ben Soltane, Directrice du Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, par M. Karim Larakj, Economiste principal au bureau.

Table des matières

Avant-Propos	1
Introduction	2
Chapitre 1 : PME et développement durable.....	7
1. Les PME contribuent massivement à la création des richesses et de l'emploi.....	7
1.1. Contribution économique et sociale importante	7
1.2. Le poids des PME croît avec le développement et la diversification.....	13
2. Les PME disposent d'indéniables atouts et potentialités	16
2.1. Flexibilité et réactivité.....	16
2.2. Savoirs traditionnels et modernes.....	17
2.3. Spécialisation et innovation.....	18
2.4. PME, fournisseurs des grandes entreprises	20
2.5. Proximité des consommateurs et des marchés locaux.....	20
2.6. Internationalisation.....	21
2.7. Intégration régionale.....	21
2.8. Développement du monde rural.....	22
2.9. Insertion économique et sociale des catégories les plus vulnérables	25
■ Les PME comme vecteur d'insertion des jeunes.....	25
■ Les PME comme vecteur d'Intégration des femmes dans le marché du travail et dans l'entrepreneuriat.	27
3. Conclusions : contraintes et menaces.....	29
Chapitre 2 : Opportunités sectorielles et créneaux porteurs.....	31
1. Les stratégies de développement et les orientations sectorielles.....	32
1.1. Stratégies sectorielles en Algérie.....	32
1.2. Stratégies sectorielles en Egypte.....	33
1.3. Stratégies sectorielles en Libye.....	34
1.4. Stratégies sectorielles en Mauritanie	35
1.5. Stratégies sectorielles au Maroc.....	36
1.6. Stratégies sectorielles au Soudan.....	37
1.7. Stratégies sectorielles en Tunisie.....	38
2. Opportunités liées à la croissance démographique et urbaine.....	38

2.1. Besoins en infrastructures et services de base.....	40
■ Infrastructures de base.....	40
■ Education et formation.....	40
2.2. Evolution des besoins de certains groupes sociaux.....	41
■ Accès des femmes au marché du travail.....	41
■ Les besoins en services pour les ménages.....	42
■ Les besoins culturels, de sport et de loisirs.....	42
3. Opportunités liées à l'expansion de l'économie des services.....	42
4. Opportunités liées à l'économie de la connaissance.....	44
5. Opportunités liées à l'adaptation aux changements climatiques.....	46
6. Opportunités liées au regain d'intérêt pour le monde rural.....	51
7. Opportunités liées à l'intégration dans la mondialisation.....	51
8. Opportunités liées à l'intégration régionale.....	52
9. Conclusion.....	52
Chapitre 3 : Politiques de promotion des PME : bilan et pistes d'amélioration.....	53
1. Cadre général d'analyse et synthèse des politiques.....	53
2. Stratégie de Promotion des PME dans les pays de l'Afrique du Nord.....	63
2.1. Politiques de promotion de la PME en Algérie.....	63
■ Les stratégies de développement du secteur privé.....	63
■ La promotion de la PME.....	64
2.2. Politiques de promotion de la PME en Egypte.....	70
■ Stratégies de développement du secteur privé.....	71
■ Politiques de promotion des PME.....	73
2.3. Politiques de promotion de la PME en Libye.....	77
■ Promotion du secteur privé.....	77
■ La promotion des PME.....	78
2.4. Politiques de promotion de la PME au Maroc.....	82
■ Promotion du secteur privé.....	82
■ Promotion de la PME.....	83
■ Les PME peuvent mobiliser deux mécanismes.....	87
2.5. Politiques de promotion de la PME en Mauritanie.....	88
■ Développement du secteur privé.....	89
■ Promotion de la PME.....	89
2.6. Politiques de promotion de la PME au Soudan.....	93
2.7. Politiques de promotion de la PME de la Tunisie.....	95
■ Stratégie de promotion du secteur privé.....	95
■ Promotion de la PME.....	97

3. Encore des obstacles.....	100
3.1. Faible diversification des tissus productifs.....	101
3.2. Persistance des problèmes de financement	101
3.3. Des procédures qui restent souvent lourdes et coûteuses.....	102
3.4. Faible implication des PME et de leurs associations.....	103
3.5. Coût de respect de la loi élevé.....	103
3.6. Une fiscalité encore contraignante pour les PME.....	103
3.7. Les PME sont quasiment exclues des marchés publics.....	103
3.8. Persistance d'une faible productivité.....	104
3.9. Faible intégration aux chaînes de valeur nationales et internationales	104
3.10. Insuffisance des infrastructures physiques.....	104
4. Conclusion.....	105
Chapitre 4 : Recommandations et axes d'amélioration.....	107
■ Recommandations générales.....	107
■ Recommandations spécifiques.....	107
1. Recommandations générales.....	109
2. Recommandations spécifiques	110
2.1. En matière de coordination et de concertation.....	110
■ Mieux coordonner les dispositifs de promotion des PME	110
■ Développer et renforcer la concertation Etat-secteur privé.....	110
■ Impliquer les autorités locales dans la promotion des PME et de l'entrepreneuriat.	110
2.2. En matière de financement.....	111
2.3. En matière de soutien aux PME.....	114
■ Garantir des conditions réglementaires incitatives et adaptées aux PME	114
■ Améliorer la qualité.....	115
2.4. En matière de formation et de renforcement des capacités.....	115
■ Promouvoir l'esprit d'entreprise et la culture entrepreneuriale	115
■ Améliorer l'encadrement des PME et les compétences des managers.....	115
■ Renforcer les capacités humaines et institutionnelles.....	116
■ Renforcer l'attention octroyée aux femmes	116
2.5. En matière de gouvernance.....	116
2.6. En matière d'évaluation des programmes	117
■ Renforcer la base factuelle et analytique des décisions pour agir efficacement... ..	117
■ Évaluer les programmes de soutien des PME et de l'entrepreneuriat.....	118
2.7. En matière de grappage et de développement des réseaux.....	118
■ Développement de réseaux de PME et de systèmes productifs locaux bien structurés.....	118

■ Faciliter l'accès des PME aux commandes publics	118
■ Instaurer et intensifier des liens entre PME et grandes entreprises nationales ou étrangères.....	118
2.8. En matière de productivité et d'innovation.....	118
■ Amélioration de la productivité des PME et renforcement de leur modernisation compétitive	119
■ Promouvoir l'innovation et la recherche au service de la compétitivité.....	119
2.9. En matière de coopération régionale.....	120
■ Développement des échanges et de la coopération entre agences de PME.....	120
■ Développement des échanges économiques et des partenariats entre les PME de la région.....	120
2.10. Technologies de l'information.....	121
2.11. Adaptation aux changements climatiques.....	121
■ Renforcer les capacités d'adaptation des PME aux changements climatiques.....	121
Conclusion.....	122
Bibliographie.....	123

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. L'indice de diversification (Herfindhal-Hirschman normalisé) en Afrique du Nord.....	15
Tableau 2. Population rurale d'Afrique du Nord en 2007.....	22
Tableau 3. Indicateurs du marché du travail des jeunes (15-24 ans) : 1997-2007	27
Tableau 4. Indicateurs du marché du travail selon le sexe : 1997-2007.....	28
Tableau 5. Indicateurs de scolarisation secondaire et supérieure selon le sexe : 1999-2006.....	28
Tableau 6. Croissance démographique et urbaine.....	39
Tableau 7. Evolution de la répartition sectorielle de l'emploi en Afrique du Nord (%).....	43

FIGURES

Figure 1. Contribution des PME à l'emploi et au PIB selon le niveau de revenu des pays.....	14
Figure 2. Part des différents types d'activités dans le PIB selon le niveau de développement des pays.....	14

ENCADRES

Encadré 1. Données générales sur les PME dans les pays d'Afrique du Nord.....	6
Encadré 2. Principales politiques et institutions de promotion des PME.....	54
Encadré 3. Principales recommandations.....	107
Encadré 4. Accès des PME au marché boursier.....	112
Encadré 5. La foire économique maghrébine.....	120

Avant-Propos

Le Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a choisi comme thème prioritaire pour l'année 2008 celui des PME comme acteurs du développement durable. Pour cela il a réuni en mars de la même année des experts représentant les gouvernements et les organisations régionales et internationales avec des opérateurs du secteur privé et des universitaires afin de discuter ensemble des mesures à entreprendre pour le renforcement du rôle des petites et moyennes entreprises dans le développement durable en Afrique du Nord¹.

Une session plénière a permis d'identifier l'ensemble des défis qui se posent aux parties prenantes (secteur public, entrepreneurs, associations professionnelles et responsables de la formation et de la recherche) pour que les PME puissent continuer à prendre part de manière significative au développement durable tout en faisant face de manière autonome et volontariste aux défis de la mondialisation. Une attention particulière a été donnée aux jeunes qui, à travers leurs activités au sein des PME, entretiennent et développent des relations commerciales et de partenariats divers entre pays de la région. Ces relations sont source d'espoir pour l'accélération de l'intégration régionale nord africaine et la mise à profit des opportunités de marché qu'offrent tous les marchés, aussi bien au niveau régional qu'aux niveaux européens, asiatiques et américains.

Deux sessions parallèles ont été organisées. La première a porté sur les opportunités et les créneaux qui s'offrent aux PME. La seconde s'est intéressée aux outils et démarches nécessaires à la mise à niveau des PME et au développement de partenariats destinés à rompre l'isolement de ces entreprises, faciliter leur accès aux financements et aux technologies et traduire en réalisations concrètes leur esprit d'innovation.

Plusieurs recommandations sont ressorties des présentations et des riches débats qui les ont suivis. Certaines d'entre elles sont d'ordre général et portent sur le renforcement des politiques publiques en faveur du développement des PME, le renforcement des capacités, et le renforcement des différentes formes de partenariats en vue de mettre à niveau l'appareil productif des pays de la région et encourager la recherche et l'innovation. D'autres sont plus spécifiques et concernent les politiques gouvernementales, l'appui à la PME, l'Innovation et la recherche, la formation et le renforcement des capacités, le financement, l'adaptation au changement climatique et les technologies de l'information.

Karima Bounemra Ben Soltane
Directrice
Bureau pour l'Afrique du Nord
Commission économique des Nations Unies
pour l'Afrique

¹ Cette réunion s'est déroulée dans le cadre de la 23^e session du Comité Intergouvernemental d'Experts, organe décisionnel du Bureau.

Introduction

Les petites et moyennes entreprises (PME) occupent une place stratégique dans le processus de développement. Elles forment l'essentiel du tissu économique, fournissent une part appréciable des emplois et participent à la création de valeur ajoutée.

De par leur dynamisme et la facilité d'adaptation que leur confère leur taille, les PME contribuent à améliorer la compétitivité et à accompagner les processus de restructuration des économies des pays de la région. Leur importance est d'autant plus accrue qu'elles sont souvent les principaux fournisseurs des grandes entreprises privées et publiques et qu'elles jouissent d'atouts non négligeables en termes de flexibilité, d'accès aux savoirs et aux marchés locaux.

Les PME sont considérées comme des acteurs centraux du développement durable dans la mesure où elles contribuent aux différentes dimensions constitutives de celui-ci. Ainsi, grâce à leur contribution à la création d'emplois, elles participent à la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités, ainsi qu'à une meilleure intégration des femmes dans le monde de l'entrepreneuriat et du travail (rémunéré). Grâce à leur flexibilité et à leurs capacités d'innovation, elles contribuent à la création de nouvelles richesses et à la compétitivité de leurs pays. Grâce, enfin, à leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques et aux défis environnementaux, elles peuvent contribuer utilement à faire de l'environnement non pas une simple contrainte mais aussi un atout et un vecteur de croissance.

La contribution des PME au développement durable est d'autant plus forte qu'elle s'appuie sur le renforcement des échanges et des liens entre les PME des différents pays d'une région donnée, aussi bien avec d'autres PME qu'avec les grandes entreprises. Ceci s'explique par le fait que l'intégration offre de plus grandes possibilités économiques à ces PME en termes de marchés, de relations interentreprises et de mobilité des capitaux et des compétences. Ces avantages se renforcent par les plus grandes possibilités offertes par la coordination des politiques économiques, y compris les politiques sectorielles, et sociales ainsi que des politiques d'adaptation aux changements climatiques.

Dans la région d'Afrique du Nord, la contribution des PME à la croissance et à l'emploi varie selon les pays, leurs expériences historiques et leurs trajectoires de développement. Des pays comme l'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont un tissu de PME plus dense et plus diversifié que les autres pays de la région, même si les niveaux atteints restent en deçà de ceux atteints par la plupart des pays développés.

Bien que la définition des PME change d'un pays à l'autre (certains pays utilisent le critère du nombre d'employés, d'autres celui du chiffre d'affaires et un troisième groupe une combinaison des deux critères), les PME ont des caractéristiques communes qui permettent d'en saisir les contours :

- faible contribution individuelle à la production du secteur concerné;
- centralisation et personnalisation de la gestion autour du propriétaire-dirigeant;
- faible spécialisation du travail;
- stratégie intuitive ou peu formalisée;
- système d'information interne simple et peu formalisé;
- système d'information externe simple basé sur les contacts directs;
- capacité d'innover rapidement pour s'adapter au marché;
- proximité entre patron et employés.

La contribution des PME de la région à l'emploi demeure largement insuffisante dans la mesure où les taux de chômage et de sous-emploi continuent à enregistrer des niveaux très élevés. Leur contribution à la croissance reste elle aussi insuffisante, la plupart d'entre elles se positionnant dans des segments à faible valeur ajoutée et peu porteurs.

Les niveaux insuffisants de croissance et de création d'emplois expliquent, par ailleurs, les faibles performances atteintes par la région en matière de développement humain et social comme en matière de lutte contre les inégalités (de genre, de générations, de territoires, etc.).

Les problèmes liés aux changements climatiques, et en premier lieu celui des ressources hydrauliques, constituent encore des contraintes difficiles à surmonter pour la région, ses populations et ses entreprises.

La faible intégration régionale en Afrique du Nord constitue aussi un frein au développement des PME et limite leur apport potentiel au développement durable. Une intégration régionale profonde offrirait certainement de larges opportunités aux PME et à leur expansion.

Les PME sont donc des agents économiques fragiles qui n'ont pas toujours les moyens de confronter des chocs économiques d'envergure. Quand elles ne fédèrent pas leurs ressources, elles ont un pouvoir de négociation limité accroissant leurs difficultés d'accès au financement et au transfert de technologie. Dans des économies de plus en plus globalisées, les ondes de choc des bouleversements économiques atteignent rapidement les PME. Sans mesures d'accompagnement, ces changements peuvent remettre en cause l'existence de ces entreprises et engendrer des effets néfastes sur la croissance et l'emploi de tout un pays.

Conscients de ces enjeux les pouvoirs publics en Afrique du Nord ont créé des structures spécialement dédiées à la PME et œuvrent à mettre en place des politiques de mise à niveau de ces entreprises. Plusieurs organismes (ONG, agences de coopération bilatérales et multilatérales et organisations des Nations Unies) soutiennent ce processus. Les travaux du Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique mettent en évidence le poids stratégique des PME dans les économies de la région et la nécessité de renforcer

les efforts des pouvoirs publics vis-à-vis de la promotion des PME. Des sujets aussi variés que la mobilité des capitaux, le développement durable, le commerce, la création d'emploi, l'évolution des structures économiques, la migration ou encore l'entreprenariat féminin permettent d'illustrer ce constat. Des informations et des analyses supplémentaires sont cependant nécessaires au suivi et à la formulation de politiques efficaces de promotion de la PME. C'est dans ce contexte que le Bureau pour l'Afrique du Nord a décidé de placer l'année 2008 sous le thème de la PME.

Cette publication présente les défis et les opportunités qui s'offrent aux PME d'Afrique du Nord. Elle propose aussi, à la lumière d'une lecture des politiques publiques menées dans les différents pays de la région, un ensemble de recommandations politiques en vue de renforcer les capacités des PME en tant qu'acteurs de développement durable.

Le premier chapitre rappelle les principales contributions des PME au développement durable, que ce soit sur le plan théorique ou encore sur le plan des expériences internationales et des pays d'Afrique du Nord.

Le deuxième chapitre reprend et développe les débats sur les opportunités sectorielles et les créneaux qui peuvent être exploités par les PME. Ce chapitre explore en particulier les secteurs porteurs pour le développement des PME et discute des opportunités offertes par les évolutions démographiques, l'adaptation au changement climatique, le regain d'intérêt pour le monde rural, la mondialisation et l'intégration régionale.

Le troisième chapitre reprend et analyse les différentes politiques publiques menées en faveur des PME de la région, ainsi que les divers obstacles qui subsistent en face de leur développement sur les différents plans : administratif, juridique, fiscal, financier, humain, technologique, etc.

Le quatrième et dernier développe, enfin, les principales orientations politiques et recommandations proposées et discutées par les experts; et qui sont relatives aux différentes dimensions susceptibles de renforcer le rôle des PME comme acteurs du développement durable dans la région.

Encadré 1. Données générales sur les PME dans les pays d'Afrique du Nord

	Algérie	Egypte	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Soudan
Définition de la PME	La PME est définie, comme étant une entreprise employant une à 250 personnes,, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de Dinars, et qui respecte les critères d'indépendance ²	Aucune définition officielle n'est adoptée. De nombreuses définitions sont utilisées selon les départements	Sont considérées comme PME les entreprises employant moins de 50 personnes et ayant investi moins de 5 millions de dinars libyens	Est dénommée PME, toute entreprise qui respecte les conditions suivantes: - être gérée et/ou administrée par les propriétaires, copropriétaires ou actionnaires ³ , - avoir un effectif permanent ne dépassant pas 200 personnes - avoir réalisé, au cours des 2 derniers exercices, un CA annuel n'excédant pas 75 millions de dirhams, ou un bilan annuel n'excédant pas 50 millions de dirhams ⁴		Diverses définitions existent	
Indication quantitatives sur l'importance des PME	293 946 PME privées (2007)	2 576 937 PME (2003) Les PME représentent plus de 97% du secteur privé non agricole.	124 738 unités (2007) 98,6% sont des micro entreprises	91% des entreprises manufacturières sont des PME (2007)		Les PME constituent 98,9% des entreprises du secteur privé.	Dans le secteur manufacturier 90% sont de petites entreprises
Contribution à l'emploi	1,06 million de personnes (2007)	2/3 de l'emploi non agricole	93,8% (2007)	42% de l'emploi manufacturier moderne (2007)			
Contribution au PIB		80% de la valeur ajoutée du secteur privé		29% de la valeur ajoutée du secteur manufacturier moderne (2007)			
Contribution aux exportations		7,5% (2001)		27% du secteur manufacturier moderne (2007)			
Remarque	Ces chiffres incluent les micro-entreprises. Ils ne correspondent pas non plus à la définition officielle	Ces chiffres incluent les micro-entreprises		Les chiffres donnés se limitent au secteur manufacturier moderne et ne retiennent que le critère emploi (moins de 200 salariés)			

2 Loi n° 2001-18 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise.

3 «et qui n'est pas détenue à plus de 25% du capital ou des droits de vote par une entreprise ou conjointement par plusieurs entreprises ne correspondant pas à la définition de la P.M.E.» (Charte de la PME).

4 Pour les entreprises nouvellement créées, la condition est d'avoir engagé un programme d'investissement initial global n'excédant pas 25 millions de dirhams et respecter un ratio d'investissement par emploi de moins de 250 000 dirhams (cf. Charte de la PME).

Chapitre 1

PME et développement durable

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Pour cela, il devient nécessaire d'intégrer au mieux les dimensions économique, sociale et environnementale. Ces trois aspects étant nécessairement interconnectés, et leur intégration pouvant prendre diverses formes plus ou moins durables, il s'agit de limiter leurs éventuelles contradictions et de faire en sorte qu'ils soient compatibles et qu'ils s'auto-entretiennent. Autrement dit, il est question de faire évoluer les sociétés vers des zones de compromis viables entre les trois dimensions en question.

Le développement durable implique l'engagement de toutes les parties prenantes de la société : le secteur public, le secteur privé, les consommateurs, la société civile. Les PME, de par leur poids économique et social, ont un rôle de premier plan à jouer en matière de développement durable. D'une part, elles contribuent de manière importante aux tissus productifs locaux, à la création des richesses et à la création ou maintien d'emplois (1.1.). D'autre part, elles disposent d'importants atouts en termes de flexibilité et de réactivité, d'accès aux savoirs traditionnels et modernes, de spécialisation et d'innovation, de proximité des consommateurs et des marchés locaux, de relations avec les grandes entreprises. D'importantes leur sont aussi offertes en matière de développement rural, d'insertion dans l'économie mondiale et d'intégration régionale (1.2).

1. Les PME contribuent massivement à la création des richesses et de l'emploi

Les PME contribuent de manière non négligeable à la croissance économique, à l'emploi et au développement local. Leur contribution semble aller croissante avec le niveau de développement et de diversification économique des pays.

1.1. Contribution économique et sociale importante

A travers le monde, les PME représentent l'écrasante majorité des entreprises, contribuant massivement à la création des richesses et de l'emploi de leurs territoires. En effet, selon les données de l'OCDE, la forme d'organisation de l'entreprise qui domine est la PME: 95% à 99% des entreprises au niveau mondial. En Europe élargie, 99,8% des entreprises Aux Etats-Unis, les PME jouent un rôle moins prépondérant, ne constituant qu'environ 80% des entreprises manufacturières⁵. En Asie, les PME représentent plus de 99% des entreprises au Japon, en Corée du Sud et en Chine⁶. En Amérique latine, les PME constituent en général plus de 90% des entreprises, mais avec de fortes disparités entre les pays⁷.

5. OCDE, 2005, Perspectives de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat 2005, Les Editions de l'OCDE, Paris.

6. CNUCED, 2003, Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives, Rapport du secrétariat de la CNUCED, Genève.

7. Si les PME constituent plus de 99% des entreprises dans des pays comme le Brésil, le Chili ou le Pérou, cette proportion n'est que de 92,1% en Colombie et 93,2% au Venezuela (CNUCED, 2003, op. cit.).

Les PME représentent aussi une part importante dans la création des richesses. Dans de nombreux pays de l'OCDE, les PME réalisent plus de la moitié de la valeur ajoutée de la production manufacturière. Pour l'Europe des 25 (avant le dernier élargissement), les PME assurent près de 57% de la valeur ajoutée⁸. Quoique qu'elles exercent dans la plupart des secteurs économiques, leur présence se vérifie davantage dans le secteur des services, majoritairement à travers les micro et petites entreprises.

Dans de nombreux pays, les PME représentent aussi une part importante et croissante de l'emploi. Ainsi, les 23 millions de PME de l'Europe des 25 emploient 66 % des effectifs du secteur privé. En même temps, les elles jouent un rôle important dans la création de nouveaux emplois, qui s'avère parfois plus important que celui des grandes entreprises.

Les PME jouent, par ailleurs, un rôle non négligeable dans l'investissement et dans les exportations. L'internationalisation des PME devient un des principaux vecteurs de la compétitivité des économies modernes, que ce soit à travers les échanges commerciaux ou encore à travers les alliances stratégiques, les fusions-acquisitions, les réseaux interentreprises transfrontières, l'insertion dans les chaînes de valeur globales. Les PME représenteraient ainsi entre 25 et 35 % des exportations manufacturières mondiales. Au Japon, les PME (moins de 300 salariés) sont responsables de presque la moitié des exportations manufacturière durant les années 1990. Presque 20% des PME industrielles des pays de l'OCDE tirent entre 10 et 40 % de leur chiffre d'affaires d'activités transfrontières⁹.

Les données pour les pays en développement, et surtout les pays d'Afrique, sont lacunaires et peu fiables. La faiblesse des systèmes statistiques et la prédominance de l'économie informelle rendent difficile l'appréhension du phénomène ainsi que l'élaboration et le suivi de politiques dédiées aux PME.

La CNUCED (2003) estime que les PME représentent plus de 90% des entreprises formelles et entre 16% et 33% de la population d'âge actif en Afrique¹⁰. Les experts de la Banque Africaine de développement considèrent qu'en Afrique, la majorité des PME (70%-80%) sont des micro-entreprises ou des TPE (très petites entreprises), alors que les moyennes entreprises ne représentent qu'une faible part (5%-15%)¹¹. La contribution des PME au PIB est estimée à moins de 10% dans la plupart des pays d'Afrique, soit moins de la moyenne des pays à bas revenus (16%). En revanche, le secteur informel représenterait la part du lion, que ce soit dans le PIB ou dans l'emploi.

Pour le cas spécifique des pays d'Afrique du Nord, les données disponibles restent insuffisantes pour apprécier le poids des PME dans le PIB, dans l'emploi, dans l'investissement et dans les exportations. Néanmoins, des éléments d'information donnent quelques indications utiles qui varient en précision selon le pays et selon la dimension prise en compte. De manière générale, et comme partout au monde, les PME nord-africaines forment l'essentiel du tissu industriel, fournissent une part appréciable des emplois et de la valeur ajoutée.

8. OCDE (2005, op. cit.).

9. OCDE (2005, op. cit.).

10. CNUCED (2003, op. cit.).

11. Mokaddem L., 2008, «Historic and Current Perspectives on SME Development and Finance in Africa», Banque africaine de développement, Tunis.

En Algérie, le tissu des PME privées¹² ne cesse de croître depuis les années 1990. Ainsi, le nombre de PME est passé de quelque 104 000 en 1992 à presque 293 946 PME privées en 2007. Ces PME emploient 1,06 million de personnes (593 000 en 2004), soit un effectif moyen de 3,64 emplois par PME (contre 2,6 en 2004). Par ailleurs, le secteur de l'artisanat recense 116 347 unités en 2007 (dont 115 508 d'artisans individuels). La répartition sectorielle des PME privées indique la prédominance des services (46%) et des BTP (34%), suivis de l'industrie (18,5%), alors que l'agriculture et la pêche ne représentent qu'une part infime (1,2%)¹³.

En Egypte, le tissu des entreprises est largement dominé par les entreprises de très petite taille. Selon le recensement des établissements de 1996 (CAPMAS Establishment Census of 1996), le nombre de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) était de 1 641 791, soit 99,7% du nombre total d'établissements non agricoles. Les micro-entreprises (1 à 4 employés) représentent l'écrasante majorité de ces entreprises avec une part de 93,7%, suivies par les petites entreprises (5 à 9 employés) avec 5,7%. La très grande majorité des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) exercent dans le commerce et les services (81,6%), alors que l'industrie ne représente que 16,9% du total des activités.

La Société financière internationale a réalisé des projections sur la population des entreprises en Egypte. Se fondant sur le recensement des établissements réalisé en 1999 par le CAPMAS (Central Agency for Public Mobilization and Statistics), elle estime le nombre d'entreprises en 2003 à 2 576 937. Parmi elles, 93,5% seraient des micro-entreprises (1 à 4 employés), 4,97% de très petites (5 à 9 employés), et 1,56% des petites et moyennes entreprises (10 à 200 employés)¹⁴.

L'étude menée en 2003-2004 par ERF (Economic Research Forum) sur la base d'un échantillon représentatif de micro et petites entreprises égyptiennes indique que plus de 90% d'entre elles ont moins de quatre employés (42,6% n'ont en qu'un), que la très grande majorité travaillent dans les activités de commerce (61,8%) et dans les services (19,5%), le reste dans l'industrie (17,7%). Mais l'étude montre en même temps que les micro et petite entreprise de création récente ont tendance à employer un effectif plus élevé que celles déjà en place. Elle montre aussi que 6% des micro et petites entreprises sont détenues ou gérées par des femmes et qui sont, par ailleurs, de taille plus petite que celles détenues ou dirigées par des hommes et davantage concentrées dans les activités de commerce¹⁵.

Selon certaines estimations, les micro, petites et moyennes entreprises contribuent à hauteur de 80% de la valeur ajoutée du secteur privée et emploient les deux tiers de la force de travail non agricole¹⁶. En ce qui concerne la contribution de ces MPME aux échanges extérieurs, le recensement économique de 2001 montre qu'elles ne représentent qu'à peine 7,5% des exportations du pays¹⁷.

12. Il existe aussi des PME publiques qui étaient au nombre de 666 en 2007.

13. Ministère de la Petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, 2007, Bulletin d'information économique n° 12 : indicateurs de l'année 2007, Alger (www.pmeart-dz.org).

14. IFC, SME Landscape in Egypt, 2004.

15. Economic Research Forum, 2005, Profile of Micro and Small Enterprises in Egypt, Cairo, 2005.

16. Al-Asrag H., 2006, "Enhancing Competitiveness for SMEs in The Arab Countries", MPRA, Munich.

17. Ministry of Finance (Egypt), 2005, Profile of M/SMEs in Egypt - Update Report, Cairo.

Notons enfin que les petites exploitations dominent dans le secteur agricole égyptien. En effet, selon certaines estimations, ce sont quelque 90% des exploitations agricoles qui ont moins de deux hectares¹⁸.

La Libye dont les hydrocarbures représentent 74,1% du PIB en 2006 est une économie qui, jusqu'à nos jours, est très peu diversifiée et très peu ouverte au secteur privé¹⁹. Certes la diversification fait partie du programme du gouvernement depuis quelques années et le secteur privé constitue un de ses vecteurs, mais le tissu des PME reste à ses premiers pas.

Le tissu économique privé en Libye reste encore largement dominé par les petites micro-entreprises, les commerçants et les artisans. Parmi les entreprises libyennes, presque 98,6% sont micro-entreprises de type individuel (fardi), familial (usari) ou coopératif (tasharuki), le reste étant des sociétés de participation (musahama)²⁰. Par ailleurs, une étude menée en 2003 montre qu'à peine le tiers des sociétés inscrites avaient rempli une déclaration de revenus cette année, ce qui suggère qu'un nombre important d'entre elles ne fonctionnent pas effectivement. La même étude indique que la croissance potentielle du secteur privé réside notamment dans les PME, d'autant plus que de nombreux domaines d'activités et d'opportunités sont peu exploités, notamment dans les services²¹.

L'Autorité générale d'information (General Information Authority) indique, pour sa part, que le nombre de PME a atteint 124 738 unités en 2007, principalement dans le commerce (72,9%), suivi des services (13,1%) et de l'industrie (13,1%). Ces entreprises emploient quelque 1 146 543 personnes, là aussi principalement dans le commerce et les services (95,4%). En comparaison, les grandes entreprises, qui sont des entreprises publiques, au nombre de 1716, exercent principalement dans l'industrie (62,6%), la construction (22,2%) et l'hôtellerie (15,2%), et emploient 76 432 personnes. Il s'en suit que les petites entreprises emploient 93,8% de l'effectif total.

Au Maroc, les données les plus fiables sur les PME se limitent au secteur manufacturier formel. Une étude récente menée par le ministère des Finances (2007) portant sur la croissance du secteur de la PME manufacturière (moins de 200 salariés) au cours de la période 1986-2004 montre que les PME représentent plus de 91% des entreprises manufacturières (formelles). Pourtant, elles ne réalisent que 47% du chiffre d'affaires, 42% des emplois, 29% de la valeur ajoutée, 36% des investissements et 27% des exportations. La production manufacturière est ainsi très concentrée aux mains des grandes entreprises qui, bien que ne représentant que 8% de l'ensemble des entreprises, réalisent les deux tiers du chiffre d'affaires global²².

18. Seyam G. M., El-Bilassi A. O., 1995, «Land tenure structure in Egyptian agriculture: Changes and impacts», Options méditerranéennes, n° 9, série B, p.51-64.

19. OCDE et Banque africaine de développement, 2008, Perspectives économiques en Afrique 2007-2008, Les Editions de l'OCDE, Paris.

20. Banque mondiale, 2006, Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya Country Economic Report, Report n° 30295-LY, Washington.

21. Voir Banque mondiale (2006, op. cit.).

22. Ministère des Finances de la Privatisation (Maroc), 2007, Etude comparative de la Petite et moyenne industrie et de la grande industrie au Maroc, Direction des études et des prévisions financières, Rabat.

En comparant l'évolution des grandeurs relatives aux deux types d'entreprises, il est noté que si la production et les exportations ont évolué dans les mêmes proportions pour les deux, les investissements des PME ont évolué plus rapidement que celles des grandes entreprises (10% contre 7% en moyenne annuelle).

Plus de 75% de la production est concentrée dans les secteurs des industries agro-alimentaires et de la chimie-parachimie alors que les exportations sont concentrées dans les industries du textile et cuir (46%) et dans l'agroalimentaire (40%). Presque les trois quarts de ces PME (72%) sont de petites entreprises (moins de 50 salariés), qui contribuent pour à peine 13% de la production, 9% de la valeur ajoutée et 7% des exportations. En revanche, pour les grandes entreprises, ce sont les industries de la chimie, de l'électriques et électronique qui exportent le plus.

La comparaison entre PME et grandes entreprises relève aussi que les PME sont deux fois moins productives que les grandes entreprises, que les flux d'emplois y sont plus importants, ce qui indique que les taux de création (brut et net) d'emplois augmentent de manière inversement proportionnelle à la taille de l'entreprise.

Une étude précédente du Ministère des Finances (2000) portant sur l'ensemble des PME, considère que celles-ci représentent 98% de l'ensemble du tissu productif national. A l'exception du cas de la production et distribution d'électricité, gaz et eau, les PME constituent plus 90% des entreprises des différentes branches d'activité. Elles contribuent aussi à hauteur de 21% de la valeur ajoutée globale²³. Concernant la répartition sectorielle, les PME sont surtout présentes dans les activités de commerce et réparations (30%), dans les activités de l'immobilier et services aux entreprises (22%), et dans les industries manufacturières (15%). Au regard de leur contribution relative à la valeur ajoutée, les PME industrielles, malgré leur faible poids en nombre ont la plus grande contribution (37%), plus que les activités de commerce et réparations (19%) et celles de l'immobilier et services aux entreprises (13%).

Le secteur agricole se caractérise lui aussi par une forte présence des petites exploitations. Selon les statistiques officielles, plus de la moitié des exploitations (53 %) agricoles ont une superficie de moins de 3 hectares²⁴.

En Mauritanie, l'économie est restée pendant longtemps (depuis l'indépendance) sous la domination de grandes entreprises publiques considérées comme principaux vecteurs du développement. Il a fallu attendre le milieu des années 1980 pour voir émerger l'idée de l'importance de l'initiative privée dans la croissance et le développement économiques, d'où les différentes réformes structures et autres mesures pour libéraliser l'économie et encourager le secteur privé. Le rôle attribué au secteur privé n'a cessé de s'affirmer depuis. En 2001, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) lui accorde une place cruciale, non seulement pour la croissance économique mais aussi pour diversifier l'économie et réduire la pauvreté.

23. Ministère des Finances de la Privatisation (Maroc), 2000, «Les PME au Maroc: éclairage et propositions», document de travail, Direction de la politique économique générale, Rabat.

24. Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches (Maroc), www.madrpm.gov.ma

Le nouveau CSLP 2006-2010 confirme cette orientation et explicite l'importance du développement des PME qui doivent jouer un rôle important dans l'accélération de la croissance économique, condition nécessaire à la réduction de la pauvreté, tout comme elles sont censées contribuer à la promotion d'une croissance favorable aux pauvres via le développement d'activités productives accessibles aux populations pauvres et adaptées à leurs zones de concentration.

Aujourd'hui, le tissu productif a une structure duale, avec un secteur relativement moderne de grandes et moyennes entreprises (plus de 100 employés) qui sont formelles et structurées, et des micro et petites entreprises qui ne sont pas réglementées et qui exercent dans les secteurs les plus accessibles et les plus concurrentiels de l'économie. Ces micro et petites entreprises constituent de loin la majorité des entreprises du pays.

En Mauritanie, où la population rurale représente encore 59% de la population totale, la part de l'agriculture a drastiquement chuté ces dernières années pour passer de 33,4% en 1997 à quelque 12,5% en 2007²⁵. Le secteur agricole irrigué est dominé par les exploitations mécanisées de taille moyenne de 40 ha qui environ 75% des superficies irriguées. Quant aux petits producteurs villageois, ils exploitent de petites parcelles de 0,5 ha en moyenne. En ce qui concerne le secteur non irrigué, il se limite à de petites exploitations de type familial qui exercent une agriculture d'autosubsistance et dont les rendements sont faibles.

Au Soudan, les données sur les PME sont quasi-inexistantes. Le pays qui dispose d'immenses richesses en ressources naturelles (pétrole, gaz, mines) souffre toujours des conflits internes. Il connaît pourtant une croissance soutenue ces dernières années, notamment grâce au boom pétrolier, avec un taux de croissance annuel moyen de 7% entre 2000 et 2006 (10% en 2007)²⁶. L'agriculture continue de présenter une part importante du PIB (le tiers) quoiqu'en baisse par rapport aux années précédentes (42% en 2000).

En ce qui concerne les PME, les quelques informations disponibles indiquent que les petites entreprises représentent plus de 90% du secteur manufacturier. Pour la majorité des ménages, les petits entrepreneurs subviennent à leurs besoins à hauteur des deux tiers. Du point de vue historique, la priorité des gouvernements a toujours été les grandes entreprises. La prise de conscience de l'importance économique et sociale des PME devrait réorienter les choix politiques en la matière en créant un climat et des conditions plus favorables à leur expansion, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural.

En Tunisie, si on limite la définition des PME au seul critère de l'effectif (moins de 200 employés), les PME (incluant les micro-entreprises) représenteraient 98,9% des entreprises du secteur privé. Ce sont les entreprises de très petite taille (de 1 à 5 salariés) qui dominent avec 77,5%, suivies des petites entreprises (17,93%), les moyennes entreprises ne représentant que 3,52% du total des entreprises (Banque mondiale, 2000). Les micro et petites sont surtout présentes dans les secteurs du

25. Banque mondiale, Mauritania at a Glance (www.worldbank.org).

26. Banque mondiale, 2008a, Interim Strategy Note for the Republic of the Sudan, Report n° 43036-SD, Washington.

commerce et réparation et de la restauration, alors que les moyennes entreprises exercent surtout dans le textile-habillement et la construction. Quant aux grandes entreprises, leurs principales activités se concentrent dans le textile-habillement et l'hôtellerie-restauration. De manière générale, les PME tunisiennes se concentrent dans des secteurs traditionnels orientés vers le marché domestique et se caractérisent par des emplois instables, à faible niveau de qualifications et à bas salaires (Banque mondiale, 2004, vol. 1).

Les PME tunisiennes se caractérisent aussi une dynamique plus forte en termes de création et suppression d'emplois. Les données de la CNSS indiquent ainsi que 93% des entreprises créées ou disparues au cours de la période 1994-2000 occupaient moins de 10 employés.

L'Enquête sur les structures des exploitations agricoles 2004-2005²⁷ a permis de relever les principaux traits caractéristiques des exploitations tunisiennes. Ainsi, le nombre d'exploitations agricoles en 2004 est estimé à 516 mille unités, contre 471 mille en 1994, soit une augmentation de 9,5% en dix ans. Plus de la moitié des exploitations (54%) disposent de moins de 5 ha (41% en 1961) et détiennent 11% des superficies agricoles, et 75% des exploitations disposent de moins de 10 ha et détiennent 25% des superficies agricoles. En revanche, les exploitations dont la superficie dépasse 50 ha ne représentent que 3% de l'ensemble des exploitations et accaparent 34% des superficies agricoles.

Le phénomène du morcellement des exploitations agricoles en Tunisie ne cesse de s'accroître sous le double effet des successions et de la croissance démographique. Du début des années 1960 à 1995, le nombre d'exploitations agricoles de 325 000 en 1962 à 470 000 en 1995; à 516 000 en 2005, ce qui s'est traduit par un abaissement de la superficie moyenne de l'exploitation agricole qui est passée de 16 ha à 10,3 ha.

En 2005, le nombre d'exploitations dont la superficie est en dessous de 5 ha s'approche de 250 000, soit presque la moitié des exploitations. Cette situation est similaire aux cas marocain et égyptien. L'émiettement des exploitations agricoles freine la rentabilité du secteur et limite leur productivité, surtout pour celles qui sont situées en zones arides ou semi-arides. Il y a lieu de rappeler à cet égard, que l'agriculture ne représente aujourd'hui 11% du PIB (2007).

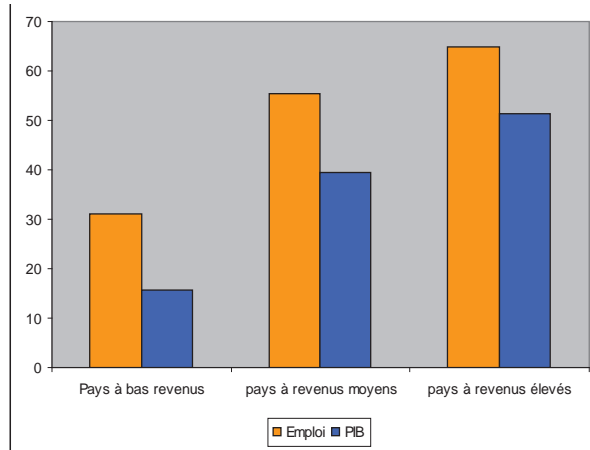
1.2. Le poids des PME croît avec le développement et la diversification

Les études comparatives sur les PME au niveau mondial montrent que le poids des PME dans la création des richesses et des emplois, va croissant avec les niveaux de développement²⁸ (voir figure 1). Il existe ainsi une forte corrélation positive entre la contribution des PME à l'emploi et au PIB, d'une part, et les revenus par tête du pays, d'autre part. Le développement des PME serait ainsi un indicateur du développement des pays.

27. Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, 2006, Enquête sur les structures des exploitations agricoles 2004-2005, Tunis (<http://www.onagri.nat.tn/>).

28. Ayyagari M., Beck T., Demirgüç-Kunt A., 2003, "Small and Medium Enterprises across the Globe: A New Database", World Bank Policy Research Working Paper, n° 3127.

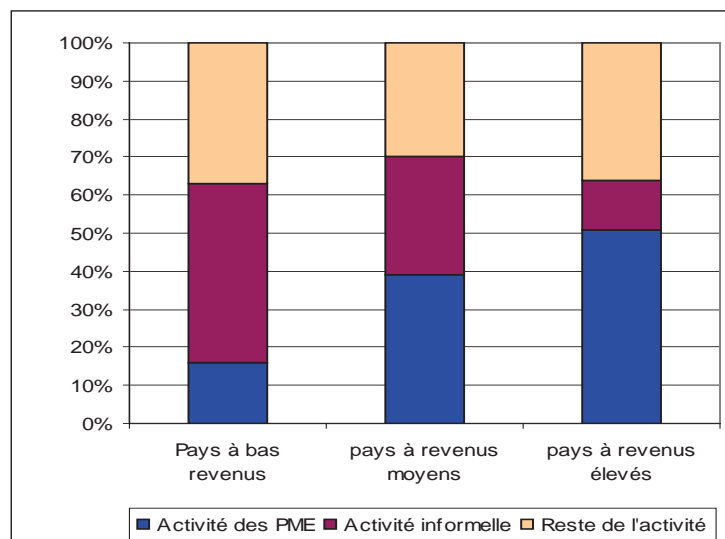
Figure 1. Contribution des PME à l'emploi et au PIB selon le niveau de revenu des pays



Source : Ayyagari et al. (2003)

Les PME accompagnent le développement durable des pays aussi dans la mesure où elles sont associées au passage progressif du tissu productif de l'informel vers le formel. Ainsi, si l'informel représente presque la moitié du PIB des pays à bas revenus, cette part diminue à presque 40% dans les pays à revenus moyens pour atteindre moins de 15% dans les pays à revenus élevés. Si on considère que l'informel réserve le plus souvent des conditions d'emploi et de revenu moins décentes que dans le secteur formel, le rôle des PME en tant qu'acteurs de développement durable se trouve davantage apprécié, d'autant plus que le secteur informel tend à être moins soucieux des impacts négatifs sur l'environnement.

Figure 2. Part des différents types d'activités dans le PIB selon le niveau de développement des pays



Source : Ayyagari et al. (2003)²⁹

29. Ibid.

De plus, dans les pays à faibles revenus, il y aurait une assez forte déconnexion entre la part des PME dans le PIB et dans l'emploi. Ceci est dû notamment au fait que la démographie et le dynamisme des PME sont liés à la diversification des économies³⁰. Ainsi, les pays qui ont une forte dépendance vis-à-vis de quelques produits de base, comme c'est le cas de nombreux pays d'Afrique, les PME prospèrent difficilement, alors que dans les pays à forte diversification, comme les pays de l'OCDE, les PME sont beaucoup plus présentes.

A cet égard, les pays d'Afrique du Nord se trouvent à des niveaux relativement faibles de diversification économique, même si d'importants écarts existent entre les différents pays, notamment ceux abondants en ressources naturelles (pétrole, mines) et les autres.

De manière générale, les pays de la région connaissent une évolution positive de leur diversification qui reste néanmoins assez faible. Au début des années 1980, le niveau de diversification était faible pour la plupart des pays d'Afrique du Nord, surtout en Algérie et en Libye dont les exportations provenaient essentiellement des hydrocarbures. Le Maroc et la Tunisie, faiblement dotés en ces ressources, ont alors été amenés à adopter des stratégies d'import substitution et des politiques de promotion des exportations qui ont contribué à diversifier davantage leur tissu productif.

Si l'Algérie a réussi à diversifier quelque peu son économie, son tissu productif demeure largement concentré, contrairement au Maroc et à la Tunisie qui ont enregistré des niveaux de diversification relativement élevés, supérieurs à la moyenne africaine et équivalents à la moyenne en Asie (voir tableau 1). L'Égypte possède un profil particulier puisque la diversification prend des allures fluctuantes, probablement du fait que l'économie tend à se concentrer sur un nombre limité d'activités en temps de crise (notamment autour du tourisme). Quant au Soudan, si le pays a réussi à maintenir dans les décennies précédentes un certain rythme de diversification autour de la moyenne africaine, les années 2000 ont connu une forte régression de la diversification à cause notamment du facteur pétrole.

Tableau 1. L'indice de diversification (Herfindhal-Hirschman normalisé) en Afrique du Nord

Années	Algérie	Egypte	Maroc	Tunisie	Soudan	Afrique	Asie
1980	0,82	0,188	0,319	0,48		0,275	0,241
1984	0,538	0,481	0,281	0,39	0,32	0,288	0,205
1990	0,566	0,244	0,162	0,2	0,33	0,367	0,111
1995	0,551	0,244	0,173	0,21		0,283	0,122
2000	0,576	0,456	0,173	0,19	0,61	0,369	0,182
2001	0,563	0,287	0,168	0,19		0,312	0,162
2002	0,576	0,251	0,161	0,18	0,59	0,305	0,168

Source : d'après Ben Hammouda, Oulmane et Sadni-Jallab, 2006, «D'une diversification spontanée à une diversification organisée : quelles politiques pour diversifier les économies d'Afrique du Nord ?», CEA, Adis Abeba.

30. OCDE-BAD, 2005, Perspectives économiques en Afrique 2004-2005, OCDE. Le rapport de l'OCDE-BAD indique aussi le rôle de la stabilité politique et du secteur financier.

Mais l'effet des processus de diversification reste limité, voire s'essouffle dans la plupart des pays. C'est que les pays qui ont suivi le chemin de la diversification avaient en fait opté pour un modèle spontanéiste qui a conduit les entreprises privées à se focaliser sur des produits et créneaux peu porteurs et peu dynamiques dans les échanges internationaux, c'est-à-dire vers des produits traditionnels et intensifs en main-d'œuvre³¹.

Or, un tel modèle a commencé à connaître des difficultés depuis la fin des années 1990, et ce pour de nombreuses raisons : absence de stratégies publiques pour orienter et accompagner la diversification (financement, recherche, accès aux marchés extérieurs), effritement des avantages compétitifs des pays d'Afrique du Nord en matière de coût et de main d'œuvre (mutations sociales, libéralisation des échanges internationaux). C'est la raison pour laquelle, malgré la relative amélioration des indices de diversification, les économies de la région n'ont cessé de se marginaliser sur le plan du commerce international³².

Des stratégies nationales volontaristes et ciblées de diversification des économies et des exportations s'avèrent ainsi une option nécessaire au développement des pays de la sous région. De par leurs atouts et avantages, les PME peuvent jouer un rôle déterminant comme vecteur de la diversification organisée, renforçant ainsi leur rôle d'acteur majeur dans le développement durable. Les pays d'Afrique du Nord ont tous pris conscience de l'importance de cette option et certains ont déjà élaboré des stratégies en ce sens, même si la place des PME y demeure peu explicitée et peu spécifiée.

De cet examen rapide du poids des PME dans les différents pays de la région il ressort qu'elles représentent la grande majorité des entreprises privées de la région, qu'elles contribuent de manière non négligeable à l'emploi et à la création des richesses, mais qu'elles font partie de tissus productifs insuffisamment diversifiés. Comparées aux pays plus développés et aux économies plus diversifiées, leur potentiel de développement reste néanmoins largement sous-estimé, que ce soit en termes d'emploi, de production, d'investissement ou d'exportation.

2. Les PME disposent d'indéniables atouts et potentialités

Les expériences historiques de par le monde et les théories économiques montrent que les petites et moyennes entreprises disposent, en tant qu'acteurs de développement durable, de nombreux atouts qui en font la force et qui leur procurent de précieux avantages.

2.1. Flexibilité et réactivité

Les PME se caractérisent par le dynamisme et la rapidité de décision et de réaction que leur confèrent leur taille et leurs formes d'organisation.

31. Ben Hammouda, Oulmane et Sadni-Jallab, 2006, «D'une diversification spontanée à une diversification organisée : quelles politiques pour diversifier les économies d'Afrique du Nord ?», CEA, Adis Abeba.

32. Ibid.

La flexibilité qui exprime la capacité d'adaptation aux changements de l'environnement économique et technologique est notamment favorisée par la cohésion interne qui caractérise plus souvent les PME du fait du petit nombre d'employés, ce qui suscite leur implication³³. Des circuits de décision très courts et la souplesse de l'organisation du travail – par exemple, l'adoption de pratiques de polyvalence – sont des facteurs explicatifs supplémentaires de cette flexibilité qui permettent à la PME de s'adapter aux différentes situations, y compris en temps de crise.

La flexibilité des PME s'explique aussi par les modèles de communication interne qui demeurent largement informels en leur sein ainsi que par des structures organisationnelles moins bureaucratiques que dans le cas des grandes entreprises³⁴. Un dernier facteur à souligner concerne la plus grande aptitude des PME, en comparaison avec les grandes entreprises, de changer de produits, voire de secteur, selon les opportunités et les évolutions des marchés et des technologies.

2.2. Savoirs traditionnels et modernes

De plus en plus l'accord se fait autour du rôle crucial de la connaissance et du savoir dans le développement humain et dans le développement durable. Partout, de nombreuses PME sont les gardiennes de savoirs traditionnels qu'elles ont hérités des générations précédentes et qu'elles développent dans de nouveaux projets. Dans de nombreuses régions du monde, les petites entreprises, de par leur proximité avec les cultures et populations locales, sont détentrices de savoirs collectifs traditionnels essentiels au développement durable.

Ces savoirs traditionnels sont le fruit d'un long apprentissage incrémental dû à la recherche par les populations locales de solutions concrètes et adaptées à leurs besoins en fonction des contraintes et exigences de leur environnement local. Ces savoirs portent sur des domaines aussi divers que l'agriculture, l'artisanat, le textile, l'environnement et la médecine (traditionnelle). Ils peuvent prendre la forme de savoir-faire, de compétences, de modes de production, de biens produits, etc., et sont véhiculés par divers supports allant de l'oralité (récits, proverbes, chants, etc.) aux modes opératoires (systèmes d'irrigation, habitat,...) en passant par les objets (aliments, médicaments traditionnels, etc.).

En Afrique du Nord, les PME sont les vecteurs de maintien de savoirs faire et de relations commerciales parfois ancestrales. En effet, plusieurs PME sont de création ancienne, permettant le transfert de génération en génération de savoirs et pratiques traditionnels, comme ceux liés à l'artisanat et au textile.

Les petites entreprises contribuent à la diffusion de ces savoirs, comme elles peuvent contribuer à leur évolution et transformation. Ainsi, elles peuvent valoriser des produits du terroir, des plantes médicinales, des formes d'habitat, des formes vestimentaires traditionnelles. Elles peuvent aussi faire de ces savoirs un objet d'attraction pour

33. Dodgson, M. (2000), *The Management of Technological Innovation*, Oxford, Oxford University Press.

34. Dodgson, M. (2000, op. cit.); Vossen, R. W. (1998), "Relative Strengths and Weaknesses of Small Firms in Innovation", *International Small Business Journal*, vol. 16, n° 3, p. 88-94.

le tourisme culturel et rural (local et international), par exemple en les associant à des circuits touristiques ou à des consommations. Ce faisant, les PME contribuent au maintien et à l'évolution de ces savoirs locaux et, par conséquent, au développement local durable.

Mais le savoir, qui est un des principaux moteurs de croissance et de développement ne se limite pas au seul domaine des savoirs traditionnels. Les savoirs liés à la science et aux technologies modernes sont tout aussi importants. Or, là aussi, les PME jouissent d'importants atouts dans la mesure où ces nouvelles technologies et ces nouveaux savoirs ne favorisent pas a priori les grandes entreprises et ne nécessitent pas de financements disproportionnés et difficilement accessibles aux PME. En effet, à mesure que la mondialisation et l'évolution des techniques limitent l'importance des économies d'échelle au niveau microéconomique dans de nombreux secteurs, le potentiel d'essor des PME n'en est que plus accru.

C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, de jeunes entrepreneurs investissent des secteurs de pointe comme l'informatique ou les nanotechnologies, au niveau mondial, y compris dans les pays de l'Afrique du Nord. Le principal investissement de telles entreprises est ainsi celui opéré prioritairement dans les compétences scientifiques et managériales de haut niveau.

De par le rôle important que peuvent jouer ces PME de nouvelle génération dans le développement durable du pays, les Etats devraient favoriser leur croissance, par des politiques adéquates en R&D, en incubation, en incitations, en coopération avec les compétences humaines nationales qui résident à l'étranger.

2.3. Spécialisation et innovation

Les PME offrent d'importants atouts en termes de spécialisation et d'innovation. De plus en plus, la productivité et la compétitivité des entreprises sont fonction de leur degré de spécialisation et de leur capacité d'innovation. Or, de nombreux créneaux et niches porteurs exigent des spécialisations pointues dans des métiers très précis et dans des activités bien délimitées. Les PME jouissent d'importants potentiels dans ce domaine. Les exemples de la Silicon Valley et des pays d'Asie du Sud-Est sont là pour montrer que les PME sont parfois les plus innovantes et les plus performantes. Les exemples des PME des nouvelles technologies le montrent tout autant.

Les PME d'Afrique du Nord sont particulièrement concernées par cette dimension comme l'illustre l'exemple du textile-habillement. Ce secteur qui concerne un grand nombre de PME dans la région et emploie des dizaines de milliers de personnes est sous la menace de la concurrence chinoise, surtout depuis la fin de l'Accord multifibres et l'adhésion de la Chine, premier exportateur de vêtements au monde³⁵. Or, il ne sera pas possible de continuer à concurrencer les entreprises chinoises sur la base d'une compétitivité fondée sur les coûts salariaux, les écarts étant énormes entre les deux régions. Le seul moyen d'y remédier est de s'appuyer sur les éléments de la compétitivité hors-coûts et, donc, de se spécialiser et d'innover dans des métiers

35. Ben Hammouda H., Ben Soltane K., Oulmane N., Karingi S., Sadni-Jallab M., Gueye A., Ouaquaq A., 2005, «Comment sauver le textile maghrébin?», Travail en cours n° 17, Centre africain pour les politiques commerciales, CEA, Adis Abeba.

et créneaux porteurs et d'adopter des stratégies de qualité, de coopération et de différenciation³⁶. Ces spécialisations et stratégies sont liées à la conception des modèles, aux petites séries de la mode, à la qualité, à la différenciation (création de marques et fabrication de nouvelles gammes de produits), à l'utilisation de nouvelles matières (tissus techniques) etc. Il s'agit aussi de passer de la logique de la simple sous-traitance à une logique de co-traitance, plus viable et plus avantageuse, avec la fabrication de collections de produits finis à forte valeur ajoutée, qui peut aller de la conception à la production finale.

L'innovation est aujourd'hui largement reconnue comme moteur de la croissance et du développement économiques. Qu'elle porte sur les procédés, sur les produits, sur l'organisation ou sur le marketing, elle conduit à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité et permet ainsi la création de nouvelles richesses et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Depuis Schumpeter, l'innovation est souvent associée aux grandes entreprises³⁷, les petites étant considérées comme désavantagées par des ressources financières et humaines trop faibles au regard des coûts et risques liés à l'innovation, auxquels s'ajoutent les handicaps liés aux économies d'échelles en R&D et dans la production.

Cependant, des recherches tendent à montrer que les PME peuvent être plus performantes en matière d'innovations que les grandes entreprises³⁸. Malgré les ressources financières limitées des PME l'innovation est un facteur primordial de leur succès et de leur croissance, tant en termes de chiffres d'affaires qu'en termes d'emplois.

D'autres recherches montrent le rôle déterminant que joue le management stratégique dans les processus d'innovation dans les PME, celui-ci les aidant à opérer les choix stratégiques liés à la diversification, à l'internationalisation et aux types de liens à adopter avec les autres entreprises (de même taille ou de taille différente)³⁹.

L'internationalisation des PME est considérée, elle aussi, comme un facteur qui favorise l'innovation en leur sein, puisque celle-ci devient un important facteur de compétitivité dans le contexte de concurrence internationale. En cherchant à profiter des différentes opportunités offertes par les différents accords multilatéraux, bilatéraux et régionaux signés par leurs pays, les PME peuvent ainsi s'appuyer sur l'innovation et l'amplifier, même si beaucoup reste à faire pour favoriser de tels comportements chez les PME. Ainsi, le renforcement de l'intégration régionale en Afrique du Nord peut contribuer de manière positive à l'innovation dans les PME de la région et par là même à en diffuser les bénéfices sur l'ensemble des entreprises et consommateurs de la région.

Les atouts des PME en la matière sont dus à leur flexibilité⁴⁰, surtout en ce qui concerne les innovations incrémentales, et lorsque les économies d'échelle perdent de leur

36. Fouquin M. et al., 2002, «Mondialisation et régionalisation : le cas des industries du textile et de l'habillement», CEPII, document de travail n° 2002-8.

37. Il s'agit plus précisément de la deuxième thèse de Schumpeter, celui-ci ayant défendu dans un premier temps la thèse différente d'une meilleure aptitude des petites entreprises à innover.

38. Love, J.H., Ashcroft, B. (1999), "Market versus corporate structure in plant-level innovation performance", *Small Business Economics*, 13 (2), p. 97-109.

39. Bencheik N., Landry R., Nabil A., 2006, «Les facteurs stratégiques affectant l'innovation technologique dans les PME manufacturières», *Canadian Journal of Administrative Sciences*.

40. Georgsdottir A., Lubart T., Getz I. (2003), "The Role of Flexibility in Innovation", in Shavinina L. V. (ed.), *The International Handbook on Innovation*, Oxford, Elsevier Science, p. 180-190.

importance⁴¹. La flexibilité des PME peut se traduire notamment par une meilleure rapidité de réaction vis-à-vis des changements grâce à la cohésion interne, laquelle est facilitée par le petit nombre d'employés et grâce au pouvoir de décision rapide⁴².

Là aussi, les pouvoirs publics et leurs différentes agences spécialisés ont un rôle fondamental à jouer que ce soit pour développer les conditions favorables à la R&D et à l'innovation (éducation, financement de la recherche, liens université-entreprises, incubation, pépinières, etc.), ou pour encourager l'innovation dans (et en faveur) des PME, ou encore pour soutenir les PME innovantes. Les politiques menées dans les pays de l'OCDE, que ce soit en Asie, en Europe ou en Amérique du Nord, montrent à quel point ces questions sont au cœur des préoccupations publiques dans le contexte de l'économie de la connaissance et de la mondialisation⁴³.

2.4. PME, fournisseurs des grandes entreprises

Les PME ont aussi des atouts non négligeables à faire jouer lorsqu'il s'agit des relations avec les grandes entreprises. Souvent, ce sont elles qui fournissent les biens et services dont ont besoin les grandes entreprises. Elles constituent ainsi une pièce importante dans la structuration et l'activité de ces grandes entreprises, pour lesquelles elles sont des fournisseurs, des sous-traitants ou des co-traitants.

Grâce à leur connaissance des milieux, des produits et des bassins d'emplois locaux, les PME ont de véritables avantages qui leur permettent de se positionner sur les marchés des grandes entreprises et pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Dans les différents pays de la région, les PME sont souvent liées à de grandes entreprises nationales et internationales. Mais ceci n'est vrai que pour les PME bien structurées. De par leur faible structuration et organisation, les micro et petites entreprises, qui constituent la part majeure des PME, sont généralement exclues de ce type de relations et de contrats qui exigent souvent une production de qualité, le respect d'un certain nombre de normes de production, d'organisation et de livraison. Par ailleurs, de plus en plus les grandes organisations engagées dans les processus de développement durable et de responsabilité sociale exigent des sous-traitants le respect des normes environnementales et sociales que les PME de la région sont relativement rares à adopter.

2.5. Proximité des consommateurs et des marchés locaux

Les PME jouissent aussi d'un autre atout relatif à l'accès aux consommateurs et aux marchés locaux. Leur proximité avec les populations locales se traduit par une meilleure connaissance de leurs modes de vie, leur permettant ainsi de mieux répondre à leurs différents besoins spécifiques, tant en biens et services qu'en modes de financement et de commercialisation.

41. Vossen (1998, op. cit.).

42. Dodgson (2000, op. cit.).

43. OCDE, 2004, Promouvoir l'entrepreneuriat et les PME innovantes dans une économie mondialisée, Les Editions de l'OCDE, Paris.

Les PME ont tissé des réseaux commerciaux qui permettent de distribuer dans les régions les plus reculées du pays des produits essentiels au bien être des populations. De par leur proximité et leur bonne connaissance de leur environnement social immédiat, les petits commerces jouent un rôle de premier ordre. Ils permettent aux ménages de situation modeste d'acheter au détail, en petites quantités, des produits qui ne sont disponibles ailleurs qu'en gros, en grandes quantités. Par ailleurs, dans plusieurs pays ils jouent également le rôle d'intermédiaires financiers en acceptant la vente à crédit.

Cette meilleure connaissance peut leur donner aussi un avantage non négligeable dans les partenariats avec le secteur public ou encore les grandes entreprises, nationales et étrangères. Par exemple, de nombreux services publics, dont ceux liés à l'accès à l'eau et à l'électricité, peuvent être gérés par des petites entreprises.

2.6. Internationalisation

Les PME peuvent être des leviers importants de promotion des échanges et de conquête de nouveaux marchés internationaux. Dans les pays de l'OCDE, les PME enregistrent des taux de croissance des exportations plus élevés que les grandes entreprises. Ceci est dû notamment à leur plus grande flexibilité et aptitude à s'insérer dans les chaînes de valeur globales et à leur capacité d'exploiter des créneaux très porteurs, comme ceux liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les différents accords multilatéraux et bilatéraux signés par les pays d'Afrique du Nord leur offrent de nombreuses opportunités à condition de répondre aux exigences des marchés internationaux, des chaînes de valeur mondiales et des donneurs d'ordre internationaux. Malgré l'existence de quelques success stories de PME nord-africaines qui ont réussi leur internationalisation, notamment dans les services, la plupart souffrent de structures insuffisamment adaptées à la discipline de l'internationalisation, que ce soit en terme de choix sectoriels, de modèles de production et d'organisation, de modèles de gestion des ressources humaines ou encore de modèles de commercialisation.

2.7. Intégration régionale

Les PME peuvent aussi être des leviers importants d'intégration régionale dans la mesure où leurs atouts en termes de flexibilité, de culture et de langue communes à la région, leur confèrent des avantages certains. Les PME ont ainsi tissé des relations entre pays de la région qui se maintiennent et se développent dans plusieurs secteurs. Lorsque les gouvernements décident de renforcer les échanges entre pays de la région, les PME sont souvent un vecteur de développement du commerce extérieur grâce à des relations transfrontalières qu'elles ont établis depuis longtemps.

Le potentiel d'intégration régionale et ses impacts positifs sur la croissance et l'emploi demeurent néanmoins largement sous-exploités (voir chapitre 2). Une fois le potentiel d'échanges commerciaux intra-régionaux exploité, il pourrait constituer un formidable moteur de création et d'expansion des PME des différents pays de la région qui leur donnerait plus de poids sur les autres marchés internationaux.

2.8. Développement du monde rural

Dans la plupart des pays d'Afrique, le monde rural constitue encore une composante essentielle de la démographie, de l'emploi et de l'activité économique. Les pays d'Afrique du Nord ont tous connu ces dernières décennies une forte croissance urbaine et un certain nombre d'entre eux – Algérie, Libye, Maroc, Tunisie – ont déjà atteint un seuil avancé de leur transition urbaine avec plus de la moitié de la population qui vit en ville. Cependant, le monde rural continue d'accueillir une part très importante des populations des pays de la région, soit quelque 70 millions de personnes (2007), ce qui signifie que malgré l'exode rural, la population rurale a vu son effectif absolu augmenter dans le temps, contribuant à une plus forte pression sur les ressources naturelles et sur le marché du travail.

L'Afrique du Nord est la région d'Afrique où l'agriculture représente la plus faible part dans la structure du PIB (15,1% en 2004), à l'exception de l'Afrique australe (7,8%). En comparaison, cette part est de 33% en Afrique de l'Ouest et de 27,3% en Afrique centrale. Comme dans d'autres régions d'Afrique, l'agriculture de la région subit de plein fouet les aléas climatiques et les effets de la sécheresse qui rendent la production très volatile, induisant ainsi des problèmes d'approvisionnement en produits alimentaires stratégiques, avec toutes les conséquences négatives sur le reste de l'économie, sur la croissance, sur les revenus et l'emploi et sur le déficit de la balance commerciale.

Tableau 2. Population rurale d'Afrique du Nord en 2007

	Population totale en millions	% de population rurale	% de population urbaine	Part de l'agriculture dans le PIB (2006)
Algérie	33,9	35	65	7,6
Egypte	76,9	57	43	14,9
Libye	6,1	15	85	2,5
Maroc	32,4	40	60	15,7*
Mauritanie	3,2	59	41	13**
Soudan	37,8	57	43	32**
Tunisie	10,3	34	66	12,3*
Total	200,6			

Source : Reconstitution des auteurs sur la base de UNFPA (2007) et OCDE-BAD (2008)

* y compris pêche et sylviculture

** données sur la base WDI de la Banque mondiale.

Avec la pression continue sur la demande mondiale en produits alimentaires de base, et avec le renchérissement des produits alimentaires au niveau mondial, les pays de la région se rendent compte de l'importance stratégique du monde rural et du secteur agricole. Le développement rural retient de nouveau l'attention. Le point focal reste toujours celui du développement des infrastructures et la mise à niveau des exploitations agricoles et des entreprises en milieu rural.

A cet égard, il est utile de distinguer trois types d'exploitations agricoles : les grandes exploitations, les petites et moyennes exploitations et les micro-exploitations. Ces différents types d'exploitations présentent des profils économiques et sociaux assez contrastés. Les premières, généralement orientées vers l'exportation, sont souvent privilégiées, bénéficiant des meilleures terres agricoles, de l'irrigation, d'une plus grande productivité, d'une mécanisation assez avancée, de l'accès aux marchés extérieurs, etc.

Les petites et moyennes exploitations agricoles, plus nombreuses, sont plus ou moins viables économiquement, sont beaucoup moins capitalistiques que les premières et s'appuient souvent sur une main-d'œuvre non salariale (aides familiaux). Elles sont assez hétérogènes tant dans leur mode de gestion que de production, ainsi que dans leur orientation vers les marchés des consommateurs ou vers l'agro-industrie. Elles restent aussi assez vulnérables aux changements climatiques, aux aléas des marchés, à la faiblesse de leur productivité, de leurs techniques, de leur encadrement technique et managérial. Seule une partie d'entre elles qui allient modernisation, bonne gestion et ciblage de certains créneaux porteurs sont performantes et compétitives.

Les micro-exploitations sont, quant à elles, des structures de cultures vivrières, économiquement peu viables, très peu productives, et connaissent des taux très élevés de sous-emploi.

Les petites et moyennes exploitations agricoles (PMEA) sont donc celles qui méritent le plus d'attention en termes d'appui et de soutien. Ce sont elles qui ont le plus de potentiel de transformation, d'emploi et de productivité. De par leur flexibilité, ce sont elles aussi qui peuvent diversifier leur production et tisser des liens souples avec l'industrie agro-alimentaire. Ce sont elles encore qui peuvent se positionner le mieux dans des créneaux d'avenir comme ceux liés à la culture biologique et aux produits du terroir.

Au-delà des activités agricoles, les PME peuvent jouer un rôle important en milieu rural. Nous avons déjà souligné les activités agro-industrielles, le tourisme rural et les services. Mais il y a lieu de souligner aussi que, vu les grands déficits sociaux et en infrastructures des différents pays de la région, les PME peuvent contribuer à combler ces déficits, que ce soit dans le cadre de partenariats avec le secteur public ou avec les grandes entreprises, ou encore avec les ONG locales et internationales actives dans ces domaines.

Ainsi, les programmes publics d'électrification, d'infrastructures, d'eau potable peuvent avoir des effets multiplicateurs bénéfiques sur les PME, surtout si les et les marchés publics les concernant leur réservent explicitement une part donnée. Les PME peuvent intervenir autant dans les travaux que dans les services de gestion afférents (maintenance, gestion, etc.). La construction et l'entretien des routes est aussi une opportunité de taille pour les PME dont les effets peuvent être très positifs sur l'emploi, le désenclavement des populations, l'accès aux services de base, l'accès au marché, et donc sur le développement local et durable en milieu rural. A cet égard, les pays de la région peuvent s'inspirer des programmes de haute intensité en main-d'œuvre (HIMO) en cours dans d'autres pays d'Afrique sous l'égide de l'Organisation internationale du travail.

Notons enfin que les pays de la région peuvent bénéficier de leurs différences et de leur potentiel de complémentarité. En encourageant les échanges et les investissements dans l'agriculture et autres activités rurales, elles peuvent participer à la promotion des petites et moyennes exploitations et autres PME rurales, lesquelles peuvent contribuer à l'intégration régionale des marchés des intrants et des produits finis, ainsi que dans la diffusion des expériences et connaissances locales à succès.

En ce sens, les PME devraient jouer un rôle crucial en tant que vecteurs de mise à niveau, d'amélioration de la productivité et des performances agricoles, en introduisant de nouvelles compétences et de nouvelles techniques d'irrigation et de production et en diversifiant la production et les méthodes de commercialisation. Les petites exploitations pourraient ainsi non seulement contribuer à la croissance de la valeur ajoutée agricole mais aussi améliorer l'emploi décent des jeunes, stabiliser l'exode rural et préserver les équilibres écologiques. Ce faisant, elles joueraient pleinement leur rôle d'acteur de développement durable en milieu rural.

Dans le secteur agricole, les petites et moyennes exploitations agricoles démontrent souvent leur capacité d'adaptation malgré les retards en développement du monde rural et les perturbations dues aux changements climatiques. Même dans les conditions économiques les moins avancées, plusieurs petits exploitants résistent aux tentations de l'exode rural et contribuent de manière significative à la production agricole.

L'exode rural a souvent pour cause la recherche de meilleures conditions de vie, allant de l'accès aux services de base - eau, électricité, santé, éducation, routes - à l'emploi rémunéré. Les problèmes de sous-emploi et de faible productivité des activités agricoles et rurales dans les pays de la région, et le dynamisme des activités économiques dans le monde urbain poussent les populations rurales et notamment les jeunes à migrer vers les villes dans l'espoir de trouver du travail. Ce sont donc les conditions socio-économiques du monde rural et l'inadéquation des stratégies de développement rural et agricole qui expliquent l'exode rural.

Les pays de la région sont appelés - certains y ont répondu déjà - à développer et à réorienter leurs stratégies de développement rural en focalisant leur attention sur la mise en œuvre de réformes foncières favorables à l'exploitation rationnelle et durable des terres, la mise à niveau et l'amélioration de la productivité du secteur agricole - notamment par l'encouragement du progrès technique et de sa vulgarisation -, la diversification de la production agricole, le renforcement des liens avec les autres secteurs de l'économie (agro-industrie) et le développement d'activités non agricoles en milieu rural (tourisme, services, pêche, BTP).

Sous condition du renforcement et de la généralisation des infrastructures économiques et sociales, les petites et moyennes exploitations et les PME d'Afrique du Nord seront les principaux vecteurs de réalisation de telles réformes et politiques. Ce faisant, elles seront des acteurs majeurs du développement durable en milieu rural.

2.9. Insertion économique et sociale des catégories les plus vulnérables

Les PME contribuent de manière importante dans l'emploi total des pays de la région et sont souvent les plus dynamiques en matière de création de nouveaux emplois. Par ailleurs, on leur attribue une meilleure résistance en période de crise. Par là même, elles constituent un outil d'insertion économique et sociale des jeunes et des femmes qui sont souvent défavorisés sur le marché de l'emploi et dans le domaine de création d'entreprises. Elles offrent la voie à l'intégration pour beaucoup de jeunes et permettent de promouvoir l'entrepreneuriat de personnes qui n'ont pas toujours pu bénéficier de toutes les chances d'indépendance économique. Ainsi, plusieurs expériences montrent que la PME a été un outil important de promotion de l'entrepreneuriat féminin⁴⁴, d'insertion des jeunes dans la vie active et d'épanouissement de personnes handicapées. De plus, la promotion de la PME est un moyen de moderniser et d'institutionnaliser les activités du secteur informel.

■ Les PME comme vecteur d'insertion des jeunes

Du fait de la persistance de taux de natalité élevés et de taux de mortalité en baisse, la population d'âge actif dans la région de l'Afrique du Nord a augmenté de près de 30 pour cent au cours de la dernière décennie. À elle seule, la population des jeunes a connu une augmentation de plus de 19 pour cent entre 1997 et 2007 (de 34,0 à 40,4 millions, hors Mauritanie). Même si la tendance est néanmoins à la baisse dans les décennies à venir (sauf en Égypte et au Soudan), la proportion des jeunes dans la population totale se situe à des niveaux très élevés (30,5% en moyenne en 2007), ce qui montre l'ampleur des défis de l'emploi des jeunes dans les pays de la région.

Les jeunes actifs ont augmenté de 10% entre 1997 et 2007 (de 13,0 à 14,3 millions), soit moins rapidement que la population des jeunes, ce qui s'explique tant par l'amélioration de la scolarisation des jeunes que par le phénomène de découragement dû aux taux de chômage élevés qui frappent les populations de la région, et notamment les plus jeunes. Le taux d'emploi des jeunes se situe à des niveaux très faibles: seuls 27% des jeunes ont un emploi en 2007, soit le taux le plus bas au niveau mondial, même si des écarts importants existent entre les hommes et les femmes et entre les différents pays⁴⁵.

En 2007, le taux de chômage des jeunes était de 23,8% (20,1% pour les jeunes hommes et 30,9% pour les jeunes femmes), soit les taux les plus élevés du monde. La discrimination dont souffrent les jeunes s'exprime aussi par les écarts importants qui existent entre le chômage des jeunes et celui des adultes. Ainsi, les jeunes ont 3,4 fois plus de risque d'être au chômage que les adultes (2,8 en moyenne dans le monde).

En Afrique du Nord, le chômage des jeunes est souvent un chômage de primo-insertion traduisant les grandes difficultés de transition entre le monde de l'éducation-formation et celui du travail, révélant ainsi l'absence de lien entre le monde de l'entreprise et l'entrepreneuriat et les cursus scolaires et universitaires.

44. CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2006, Suivi des résultats de la 7^e conférence africaine sur les femmes (Beijing + 10), Atelier pour l'Afrique du Nord, Tunis.

45. BIT, 2008, Tendances mondiales de l'emploi des jeunes, BIT, Genève.

Ainsi, dans beaucoup de pays de la région, le chômage des jeunes frappe surtout (Maroc, Algérie, Libye, Mauritanie) ou de plus en plus (Tunisie, Egypte) les diplômés de niveau supérieur, d'autant plus que pour l'ensemble des pays, les débouchés dans le secteur public se sont drastiquement réduites ces dernières décennies. De plus, ce chômage de primo-insertion risque souvent de se transformer en chômage de longue durée, dégradant davantage les chances d'insertion de ces jeunes et déclassant leur diplômes, les poussant in fine soit à accepter des emplois indécents et inadéquats, soit à se décourager et à se retirer du marché du travail.

Mais le chômage des jeunes diplômés ne reflète pas seulement les problèmes du système éducatif. Il indique aussi les faibles taux d'encadrement des entreprises de ces pays, lesquels sont par ailleurs associés à une faible utilisation et appropriation des TIC dans la production et l'organisation. Or ces nouvelles technologies sont liées à de nouveaux métiers qui peuvent favoriser l'insertion des jeunes et la création de nouvelles entreprises. En y investissant, il est escompté l'insertion d'un plus grand nombre de jeunes et l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises.

L'accent mis sur le chômage des jeunes diplômés ne devrait pas faire oublier que les taux d'emploi relativement plus élevés des jeunes non diplômés ou à faible qualification sont souvent associés à des emplois indécents, instables, peu rémunérés et n'assurant pas des conditions de vie décentes à leurs familles (travailleurs pauvres). Ceci s'explique par la prédominance de l'informel, par l'absence de formation continue, l'absence de systèmes efficaces de gestion des ressources humaines, ainsi que par le non respect des normes de qualité et de travail décent. Tous ces facteurs reflètent la logique des modèles de production qui sont souvent suivis par la grande majorité des entreprises des pays de la région, à savoir une logique de la compétitivité par les coûts salariaux, laquelle peut sacrifier la qualité et la cohésion sociale.

Les solutions à ce problème dont souffrent tous les pays de la région peuvent provenir du renforcement du tissu des PME qui favorisent le passage de l'informel au formel, des politiques de formation continue, de l'intégration de la qualité, de l'amélioration des systèmes de gestion des ressources humaines, et de la responsabilité sociale. Ce faisant, les PME contribuent à la cohésion sociale en leur sein et dans la société, et par là même au développement durable. L'impact serait aussi une meilleure implication des salariés dans l'apprentissage individuel et collectif au profit de leur entreprise, et donc l'amélioration de la productivité et des performances organisationnelles.

Tableau 3. Indicateurs du marché du travail des jeunes (15-24 ans) : 1997-2007

	1997	2007	1997	2007		
Proportion de jeunes dans la population d'âge actif						
Afrique du Nord	33,1	30,5				
Mauritanie**	37,6 (1995)	35,4 (2005)				
Monde	25,8	24,7				
Taux d'activité	Jeunes		Total		Ratio total/jeunes	Ratio total/jeunes
Afrique du Nord*	38,2	35,3	49,5	50,9	1,29	1,44
Mauritanie		57,4 (2005)	68,8 (1996)	68,2		1,19
Monde	55,2	50,5	66,7	65,6	1,21	1,3
Taux de chômage	Jeunes		Total		Ratio J/adultes	Ratio J/adultes
Afrique du Nord	25,3	23,8	11,7	10,9	3,2	3,4
Mauritanie						
Monde	10,9	11,9	6,1	6,0	2,6	2,8
Taux d'emploi	Jeunes		Total		Ratio total/jeunes	Ratio total/jeunes
Afrique du Nord	28,5	26,9	43,7	45,3	1,53	1,68
Mauritanie						
Monde	49,2	44,5	62,6	61,7	1,27	1,39
Part des jeunes dans le chômage total						
Afrique du Nord	51,7	48,2				
Mauritanie						
Monde	41,6	40,2				

Source : D'après les données de :- BIT, 2008a, Tendances mondiales de l'emploi des jeunes, BIT, Genève.

- BIT, 2007, Tendances mondiales de l'emploi en Afrique, BIT, Genève.

* L'Afrique du Nord ne comprend pas la Mauritanie dans les calculs du BIT.

** calculs faits sur la base des données du Département des Affaires économiques et sociales (Division de la population) des Nations Unies (<http://esa.un.org/>)

■ Les PME comme vecteur d'intégration des femmes dans le marché du travail et dans l'entrepreneuriat.

La région de l'Afrique du Nord est, avec le reste de la région MENA, celle qui connaît les taux d'accès au marché du travail des femmes, les plus bas au monde, ainsi que les taux de chômage les plus élevés. Les raisons en sont multiples et se combinent, allant des facteurs culturels à la discrimination des femmes sur le marché du travail et dans les entreprises.

Tableau 4. Indicateurs du marché du travail selon le sexe : 1997-2007

	1997	2007	1997	2007	
Taux d'activité	Femmes		Hommes		Ratio H/F
Afrique du Nord*	23,8	26,1	75,5	75,9	2,91
Mauritanie	54,7	54,1	83,8	83 (2006)	1,53
Monde	52,9	52,5	80,3	78,8	1,5
Taux de chômage	Femmes		Hommes		Ratio F/H
Afrique du Nord	16,5	16,2	10,1	9	1,8
Mauritanie					
Monde	6,5	6,4	5,8	5,7	1,22
Taux d'emploi	Femmes		Hommes		Ratio H/F
Afrique du Nord	19,9	21,9	67,8	69,1	3,16
Mauritanie					
Monde	49,5	49,1	75,7	74,3	1,51

Source : d'après les données de :

- BIT, 2008b, Tendances mondiales de l'emploi des femmes, BIT, Genève.
- BIT, 2007, Tendances mondiales de l'emploi en Afrique, BIT, Genève.

* L'Afrique du Nord ne comprend pas la Mauritanie dans les calculs du BIT.

Néanmoins, l'évolution positive des indicateurs d'éducation s'accompagne de niveaux plus élevés de l'activité féminine dans la région ces dernières décennies, ce qui laisse penser que la tendance - hors périodes de crises - sera à une plus grande participation des femmes sur le marché du travail. Ceci ne devrait pas faire oublier que cette augmentation appréciable de l'activité féminine se fait en parallèle à des taux de chômage très élevés des femmes, et notamment des jeunes d'entre elles.

Tableau 5. Indicateurs de scolarisation secondaire et supérieure selon le sexe : 1999-2006

Taux de scolarisation au niveau secondaire	Total		Homme		Femme	
	1999	2006	1999	2006	1999	2006
Algérie	...	83,2	...	80,3	...	86,3
Egypte	82,5	87,8	86,0	90,6	78,8	84,9
Libye	...	93,5	...	86,3	...	101,1
Maroc	36,7	52,4	41,0	...	32,2	...
Mauritanie	18,9	24,9	21,4	26,7	16,4	23,1
Soudan	26,0	33,8		34,5		33,1
Tunisie	72,4	84,9	71,7	80,9	73,2	89,1
Taux de scolarisation au niveau supérieur	Total		Homme		Femme	
	1999	2006	1999	2006	1999	2006
Algérie	14,2	21,8	...	19,4	...	24,4
Egypte	36,8	34,7
Libye	50,2	55,8	50,8	53,3	49,6	58,3
Maroc	9,4	11,8	11,0	13,1	7,9	10,6
Mauritanie	5,4	3,5	...	5,1	...	1,8
Soudan	6,2	...	6,5	...	6,0	...
Tunisie	17,0	31,0	17,2	25,8	16,8	36,5

Source : Unesco (<http://stats.uis.unesco.org/>)

Le développement de la région ne se fera que par une meilleure intégration des femmes dans le marché du travail et dans l'emploi salarié et/ou dans l'entrepreneuriat. Une croissance économique soutenue et la lutte contre les différentes formes de discrimination dans la scolarisation, dans le marché du travail et dans l'entreprise, devraient favoriser une telle intégration et la participation des femmes au développement durable. A cet égard, les PME, et en particulier celles détenues ou gérées par des femmes, sont appelées à jouer un rôle de premier plan.

3. Conclusions : contraintes et menaces

Les PME sont des acteurs incontournables du développement. Elles peuvent contribuer à sa durabilité, sur les différents plans économique, social et environnemental. Elles peuvent aussi contribuer au développement de l'intégration régionale et des échanges entre pays et peuples d'Afrique du Nord.

Cependant, les difficultés traditionnelles des PME (faible disponibilité des financements, difficultés d'accès aux technologies, capacités managériales limitées, etc.) deviennent plus pénalisantes dans un environnement chaque jour plus compétitif. Sans mesures d'accompagnement, cette fragilité peut se transformer, en cas de changements économiques importants, en désastres en matière d'emplois et de revenus pour tout un secteur ou toute une région.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics et les organismes concernés par la PME agissent, d'une part, pour promouvoir le rôle de ces entreprises dans le développement et, d'autre part, pour renforcer leur capacité à réagir aux aléas.

Chapitre 2

Opportunités sectorielles et créneaux porteurs

L'apport des PME et leur viabilité diffèrent d'un secteur à l'autre et d'un marché à l'autre, d'où l'importance d'identifier les secteurs et créneaux porteurs pour elles. En effet, pour être viable, les PME ont intérêt à investir dans des secteurs et créneaux porteurs. Cette considération tire son importance du fait que la fragilité des PME trouve souvent sa source dans le niveau insuffisant de rentabilité de l'activité menée. Dans beaucoup de cas, les créateurs des PME ne sont pas en mesure d'effectuer les dépenses nécessaires en matière de prospection de marchés et d'évaluation des perspectives de l'activité. Aussi, ces entreprises ont-elles un degré de vulnérabilité important et sont très sensibles aux chocs exogènes. Pour cette raison un élément fondamental dans la stratégie de promotion des PME consiste en leur accompagnement, notamment par la création de banques de projets et par la mise à disposition de l'information concernant les opportunités d'investissement.

Pour l'identification des secteurs et créneaux porteurs, diverses méthodes peuvent être utilisées, de manière isolée ou conjointement. Parmi ces méthodes, on peut citer :

- les performances passées des secteurs ou créneaux d'activité ;
- le potentiel futur de développement d'un secteur ou créneau aux niveaux national et international, y compris à travers l'étude des besoins des populations dans la perspective de la croissance urbaine et du développement des modes de vie ;
- le potentiel de création d'emplois ;
- les effets d'entraînement des secteurs ou créneaux grâce aux multiplicateurs de production, de valeur ajoutée et d'emploi.

Les opportunités sectorielles définies sont évolutives dans le temps et varient d'un pays à l'autre, d'où la nécessité d'un suivi rigoureux des évolutions structurelles et conjoncturelles, tant au niveau des marchés nationaux qu'au niveau des marchés internationaux.

Quant aux acteurs qui contribuent au choix des secteurs ou créneaux porteurs, il y a lieu de distinguer différentes configurations possibles :

- les processus qui passent essentiellement par les Etats;
- ceux qui passent par les délibérations des entreprises, individuellement ou par groupements professionnels, les Etats s'abstenant de définir les secteurs sans pour autant s'interdire de les soutenir de manière transversale ;
- ceux qui se font à travers des relations de partenariat entre Etats et entreprises (contrats-programmes, etc.).

Ces différentes formes de choix peuvent recourir aux différentes méthodes susmentionnées, comme elles peuvent intégrer d'autres considérations d'ordre politique et stratégique. Mais l'identification des secteurs ou créneaux porteurs se fait généralement indépendamment de la nature des entreprises - PME ou non - qui peuvent en profiter. Or, malgré leurs atouts en termes de flexibilité, les PME peuvent ne pas avoir suffisamment de ressources pour profiter de certaines opportunités sectorielles, notamment lorsque les investissements de base sont coûteux. Il devient alors utile de cibler les secteurs et créneaux porteurs selon le type d'entreprises en insistant sur leurs atouts et contraintes.

Dans la région de l'Afrique du Nord, de forts potentiels de création d'entreprises existent dans de nombreux secteurs ou segments de secteurs. Ces potentiels sont étroitement liés aux stratégies de développement de chaque pays, à la dynamique de croissance démographique, sociale et urbaine, au regain d'intérêt pour le monde rural, à l'intégration dans l'économie de la connaissance, à l'insertion dans l'économie mondiale et dans l'économie régionale et enfin aux changements climatiques.

Mais pour que ces potentiels se transforment en réalités, un certain nombre de conditions doivent être réunies en matière de développement des ressources humaines et d'ancrage dans la société du savoir⁴⁶.

1. Les stratégies de développement et les orientations sectorielles

Des priorités sectorielles sont parfois explicitement définies par les pouvoirs publics pour mettre en valeur les ressources naturelles, la position géographique ou le savoir-faire du pays dans un domaine particulier, tout en recherchant des activités créatrices d'emplois et à fort potentiel d'exportation.

Les données fines sont généralement indisponibles pour effectuer une analyse économique détaillée des secteurs et créneaux porteurs dans les différents pays d'Afrique du Nord, qui soient notamment ciblées pour les PME dans une logique de développement durable.

C'est la raison pour laquelle seront principalement présentées ici les définitions publiques des Etats ou d'agences internationales, fournies dans le cadre de stratégies sectorielles ou encore au titre d'information en faveur des investisseurs potentiels⁴⁷.

1.1. Stratégies sectorielles en Algérie

L'économie algérienne se caractérise par une structure économique très peu diversifiée et souffre de la faiblesse des exportations hors hydrocarbures lesquelles représentent 5 % des recettes d'exportation. Pour ces raisons, l'économie algérienne présente des opportunités d'affaires importantes qui concernent tous les secteurs. Par exemple, dans le secteur agricole, d'importants investissements sont possible dans l'arboriculture, l'oléiculture, la viticulture, les cultures maraîchères et la filière animale⁴⁸.

46. CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2006, Table ronde sur l'évolution des structures économiques en Afrique du nord - Synthèse des études par pays.

47. Les fondements de ces choix sont rarement explicités.

48. Bessamra S. et de Saint-Laurant B. (éds), 2007, Investir dans la région MEDA, pourquoi, comment?, Notes et études n° 22, ANIMA, Marseille.

Les investissements dans la production des céréales peuvent être justifiés aussi par la nécessité de réduire les importations de céréales qui représentent presque 50% des besoins du pays. Par ailleurs, le secteur de la pêche recèle un potentiel très important qui reste largement sous-exploité⁴⁹.

Un autre créneau porteur réside dans l'industrie pharmaceutique. En effet, l'Algérie importe 80% de ses besoins en la matière. Le développement de PME à capitaux locaux ou à capitaux provenant des autres pays d'Afrique du Nord sera sûrement rentable. Ceci est à considérer à l'aune des nouvelles dispositions réglementaires qui rendent plus restrictives les importations de médicaments produits ou susceptibles d'être produits localement.

L'Algérie dispose également d'immenses potentialités dans le secteur touristique, qu'il s'agisse du tourisme balnéaire ou saharien. Le pays n'attire qu'un million de touristes annuellement dont la majorité est constituée d'Algériens vivant à l'étranger. Cependant, le parc hôtelier demeure assez réduit. Or Le pays compte attirer plus de touristes et cible la visite d'un million de touristes non algériens annuellement. Pour ces raisons, d'importantes opportunités s'offrent dans ce secteur qui peuvent être saisies, directement ou indirectement, par les PME.

1.2. Stratégies sectorielles en Egypte

L'Egypte jouit dans le monde arabe d'une position stratégique. C'est le pays le plus peuplé de la région, avec une tradition entrepreneuriale bien enracinée. La GAFI (General Authority for Investment and Free Zones), autorité publique chargée de la promotion des investissements, identifie périodiquement les opportunités d'investissement en Egypte. Pour elle, des opportunités d'affaires existent dans huit secteurs porteurs. Il s'agit du transport (maritime, fluvial et routier), des TIC, des infrastructures urbaines, de l'éducation, du tourisme, du secteur pétrolier, de l'Agriculture, et du secteur industriel⁵⁰. Dans tous ces secteurs d'importantes opportunités d'investissement se présentent aux PME qui peuvent ainsi soit initier individuellement ou conjointement des projets, soit s'inscrire dans le cadre de projets d'investissement de grandes entreprises nationales et internationales, en leur offrant des biens ou services intermédiaires.

De par leur expérience, les entreprises égyptiennes peuvent aussi investir de manière importante dans les autres pays nord africains. A ce titre, il y a lieu de noter l'expérience du lancement par le groupe Orascom du plus important opérateur de téléphonie mobile en Algérie (Djezzy) qui recourt aux services de PME algériennes.

Dans un autre registre, l'Egypte constitue une destination prisée pour l'outsourcing dans la région. En 2008, le pays a décroché le prix du British National Outsourcing Association (NOA) en tant que meilleure destination (anglophone) en la matière, ce qui montre le potentiel de croissance dans le secteur.

49. Ibid.

50. Voir le site de la GAFI: www.gafinet.org

Dans le domaine des nouvelles technologies d'information et de communication, le gouvernement lance des initiatives pour moderniser le secteur et impulser la création d'entreprises. Parmi ces initiatives il y a lieu de noter le «smart village» réservé aux entreprises du high-tech. Le lancement de ce projet en 2006 a constitué une mine d'opportunités pour les PME créées principalement par les jeunes diplômés.

Dans le domaine agricole, il existe des opportunités d'investissement surtout que le pays importe toujours quelque 40 % de ses besoins alimentaires. Dans le cadre de la politique de sécurité alimentaire, d'innombrables projets peuvent s'avérer rentables pour la production de produits de base à travers l'utilisation de technologies peu consommatrices en eau et adaptées aux climats semi-arides. De même, la disponibilité d'un immense réservoir de terres arables au Soudan crée un potentiel d'investissement important pour les entreprises égyptiennes.

Ces différents secteurs et créneaux porteurs peuvent bénéficier aux PME, d'autant plus que le gouvernement égyptien a développé une stratégie transversale (et non pas sectorielle) qui consiste en l'encouragement du secteur privé, et notamment les PME, et qui vise aussi à densifier le tissu des PME dans le système économique national⁵¹.

1.3. Stratégies sectorielles en Libye

L'économie libyenne est la moins diversifiée parmi les pays producteurs de pétrole et parmi les pays de l'Union du Maghreb Arabe⁵². Durant la période 2000-2005, le secteur des hydrocarbures a fourni plus de la moitié (56%) du PIB. Mais le pays est en phase de sortir d'une longue période de fermeture et d'isolement politique et économique. Ce processus d'ouverture offre d'importantes opportunités pour l'investissement privé surtout que le pays a fait le choix de s'orienter vers une économie tirée par le secteur privé.

Les objectifs affichés par le gouvernement consistent à ouvrir l'économie, à la diversifier et à la libéraliser en interne et en externe. Cette orientation est propice au développement d'un secteur de PME dynamiques et opérationnelles dans les différents secteurs économiques. D'importantes potentialités existent dans les domaines des infrastructures et BTP, de la rénovation des gisements pétroliers et gaziers, du tourisme et de la pêche⁵³.

La Libye est un pays désertique où à peine 5% des terres sont cultivables. Afin d'assurer l'approvisionnement régulier du pays en eau et en ressources alimentaires, les secteurs de l'hydraulique, de l'agriculture et de l'agro-industrie ont de réels besoins de développement et de modernisation. Ces besoins identifiés et la stratégie du gouvernement en la matière sont des facteurs qui constituent d'innombrables opportunités pour les PME tant domestiques qu'en provenance des autres pays d'Afrique du Nord.

51. Ministry of Finance (Egypt), 2004, **Enhancing Competitiveness for SMEs in Egypt, Cairo.**

52. FMI, 2006, *The Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya: Selected Issue - Medium-Term Economic Reform Strategy, and Statistical Appendix*, IMF Country Report N° 06/137, Washington.

53. Bessamra et de Saint-Laurant (éds) (2007, op. cit.).

1.4. Stratégies sectorielles en Mauritanie

La Mauritanie reste un pays à économie peu diversifiée qui s'appuie sur les secteurs traditionnels que sont l'élevage, la pêche et les mines. La découverte de gisements pétroliers et le début de leur exploitation en 2006 ont créé une nouvelle dynamique de croissance mais qui reste fragile et vulnérable comme le montrent les difficultés techniques rencontrées au niveau du champ de pétrole de Chinguetti. Si le pétrole ne permet pas en soi de diversifier l'économie, il peut offrir les moyens au pays pour lancer la restructuration et le développement économique.

Les pouvoirs publics ont lancé un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) afin d'accélérer la croissance et la création de revenus. Sur le plan sectoriel, l'accent est mis prioritairement sur la modernisation des secteurs traditionnels avec des choix ciblés sur les filières les plus porteuses. Ces filières ont été définies dans le cadre d'une stratégie de développement rural à l'horizon 2015 initiée en 2001. Ces choix ont été fondés sur les atouts du pays et sur l'existence de marchés potentiels porteurs tant en interne qu'en externe.

Dans le secteur de l'élevage, le choix a été fait de cibler la filière viandes rouges (élevage bovins transhumants, élevage sédentaire bovin). La filière avicole (viandes blanches) est, elle aussi, identifiée comme porteuse, tant sur le plan de la rentabilité financière qu'en termes de sécurité alimentaire et d'impact sur la réduction de la pauvreté. La filière laitière (production et commercialisation) présente aussi d'importantes opportunités au regard des besoins accrus de la demande locale.

Les cuirs et peaux représentent une autre filière d'importance alors que la matière première est très peu valorisée - sauf marginalement dans l'artisanat - et que d'importants débouchés rémunérateurs pour ces produits existent, notamment en Europe.

Les autres filières identifiées sont les cultures de diversification (fruits et légumes destinés au marché interne ou à l'export, les céréales traditionnelles, le maraîchage) et le riz où la marge d'amélioration des rendements est considérable.

D'autres filières spécifiques aux zones oasiennes ont été identifiées dont le maraîchage et cultures fourragères et à moindre degré les dattes.

La gestion des espaces forestiers et naturels offre d'autres opportunités importantes, notamment au niveau de la filière bois et charbon de bois, la gomme arabique et les usages non destructifs des espaces naturels.

Dans cette stratégie agricole et agroalimentaire, le principal levier réside dans l'ouverture du secteur et la promotion du secteur privé en tant que moteur, appuyé par un cadre institutionnel gouvernemental et associatif, afin de profiter des opportunités offertes par les filières porteuses identifiées.

Par ailleurs, d'autres créneaux ont été identifiés. Dans le secteur des pêches, les ressources pélagiques (sardinelles, sardine, chinchards, maquereau, anchois, mullet, thonidés, courbine, thonidés petits majeurs) sont considérées porteuses et largement

sous-valorisées. Les opportunités existent pour valoriser à terre une partie des captures au lieu de les exporter à l'état brut.

Dans le secteur du tourisme, qui est récent en Mauritanie, le pays dispose d'énormes potentialités (littoral de 750 Km non pollué, dunes, banc d'Arguin, Parc Diawling, anciens Ksours classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, diversité et richesse des sites). D'importantes opportunités existent notamment dans le tourisme du désert (marche dans le désert, randonnées chamelières ou de Méharées), dans le tourisme de séjours (pêche sportive, chasse dans le sud sahélien, etc.). D'autres niches existent potentiellement dans le domaine du tourisme de bien-être, dans la construction ou réhabilitation d'hôtels, dans la construction de restaurants et de centres de loisirs, dans le développement des agences de voyage et dans l'amélioration de la qualité des prestations des services, dans la construction d'infrastructures de formation spécialisées dans les différentes filières du tourisme, dans l'organisation d'événements et de manifestations culturels et artistiques.

Enfin, au-delà des opportunités offertes par le secteur des mines et des hydrocarbures, les énergies renouvelables (solaire et éolien) présentent un potentiel prometteur pour les entreprises privées en Mauritanie, et notamment les PME.

1.5. Stratégies sectorielles au Maroc

Le Maroc a élaboré ces dernières années une politique industrielle volontariste en vue d'identifier les métiers dans lesquels les entreprises marocaines sont ou pourraient être le plus compétitives. Le plan de développement industriel, appelé plan émergence, se focalise sur huit domaines d'activités considérés comme les plus prometteuses. Il s'agit d'une part de secteurs traditionnels comme le textile-habillement, l'artisanat, l'agro-alimentaire et la transformation des produits de pêche, et de secteurs d'avenir comme l'offshoring, l'équipement automobile, l'électronique et la sous-traitance aéronautique. Un autre secteur prioritaire identifié est celui du tourisme (plan Azur).

Au sein de l'ensemble de ces secteurs, un ensemble de créneaux ont été identifiés. Par exemple, dans le domaine de l'offshoring, au-delà des centres d'appel qui sont relativement à faible valeur ajoutée, l'accent est mis sur des activités de services plus pointues qui sont à plus forte valeur ajoutée. Dans le tourisme, de grands projets structurants identifiés (six grandes stations balnéaires) sont en cours de réalisation, qui peuvent impulser une forte dynamique au niveau des PME existantes ou à créer afin de répondre aux besoins de ces infrastructures en biens et en services, tout comme pour répondre plus tard aux besoins plus directs des touristes prévus.

D'autres secteurs et créneaux ciblés résident dans le domaine des énergies renouvelables et dans le renouveau de l'agriculture à travers le nouveau plan de modernisation de l'agriculture marocaine (Plan Maroc vert).

Les développements récents de la nouvelle politique industrielle au Maroc tendent à mettre l'accent sur les mesures d'accompagnement nécessaires pour maximiser les chances de réussite des politiques sectorielles. Il s'agit de donner une importance accrue aux dimensions transversales et logistiques que sont le renforcement de la formation adaptée, la création de plateformes industrielles intégrées, la modernisation compétitive des entreprises (principalement les PME) et l'amélioration du climat des affaires.

1.6. Stratégies sectorielles au Soudan

Au Soudan, une loi d'encouragement de l'investissement est passée en 1999 et a été amendée en 2003. Elle prévoit des incitations pour les secteurs ciblés par le gouvernement que sont l'agriculture, l'énergie, les mines, le transport et les communications. D'autres sources mentionnent comme opportunités d'investissement l'agriculture, la production animale, la pêche, le pétrole et le fer⁵⁴.

Le Soudan dispose d'immenses richesses en ressources naturelles : grands terrains agricoles, ressources hydrauliques diversifiées, ressources animales, pétrole. Dans ce pays qui est, avec ses 2,5 millions de Km², le plus vaste d'Afrique, seul un cinquième des terres arables sont cultivées. Les ressources forestières du pays, qui jouit d'un climat tropical au sud, sont tellement importantes qu'elles fournissent 2% du PIB et que 80% de la population rurale en dépendent⁵⁵. Ceci montre que d'importantes potentialités existent en matière d'agro-industrie, de transformation du bois et d'autres ressources naturelles et qui restent largement sous-exploitées.

Ces potentialités peuvent également favoriser les investissements régionaux, notamment dans la perspective d'assurer la sécurité alimentaire des autres pays de la région.

Parmi les activités prometteuses, il y a lieu de noter, par exemple dans l'agro-industrie, celle du sucre qui commence à attirer les investisseurs, créant un certain nombre d'entreprises et des opportunités d'emploi⁵⁶.

La guerre civile, qui a sévi au Soudan de 1955 à 1972 et de 1983 à 2002 et qui persiste aujourd'hui encore, n'a cessé d'ébranler les infrastructures, les réseaux d'échanges et les structures de production. Pour la reconstruction, de nombreuses opportunités d'investissement sont à saisir dans tous les domaines surtout qu'il y a une volonté affichée par le gouvernement pour promouvoir les activités génératrices de revenu au profit des pauvres, ce qui devrait se traduire par la création de micro et petites entreprises. Cette orientation pourrait constituer une voie prometteuse pour la modernisation des structures de production en vue de relancer la production, de redynamiser les circuits de distribution et d'améliorer la productivité.

54. CEA, 2002, Forum sur l'investissement en Afrique du Nord - Rapport final, Casablanca.

55. Banque mondiale, 2003, Sudan Stabilization and Reconstruction, Country Economic Memorandum, Report n° 24620-SU, Washington.

56. Banque mondiale (2003, op. cit.).

1.7. Stratégies sectorielles en Tunisie

La Tunisie, qui est une des économies les plus diversifiées de la région, connaît une dynamique de croissance soutenue ces dernières années. Les domaines les plus prometteurs pour l'investissement sont l'agriculture, la pêche et l'environnement ainsi que certaines activités manufacturières⁵⁷.

La stratégie des mégaprojets planifiés par le gouvernement tunisien constitue une opportunité pour densifier et approfondir le tissu des PME. Ces mégaprojets répondent à des priorités nationales en matière de création d'emplois, d'autosuffisance énergétique, d'extension du réseau autoroutier, de sauvegarde de l'environnement, de promotion de la culture et de constitution d'un hub financier international.

La Tunisie développe aussi une stratégie dans le domaine des nouvelles activités de services, en vue de faire du pays une plateforme régionale dans le nearshoring. Les niches les plus prometteuses sont la BPO (Business Process Outsourcing), les centres d'appel et de contact, les études de marché, la vente par téléphone, le support technique, le travail à distance, et le traitement des données⁵⁸.

La Tunisie cherche de plus en plus à se positionner dans des domaines technologiques plus pointus comme l'aéronautique, les nanotechnologies et les biotechnologies, lesquels peuvent créer des opportunités d'affaires très rentables qui, par ailleurs, emploient des compétences de haut niveau et peuvent renforcer la croissance et le développement économique et technologique durable du pays. Dans ces domaines les PME ont des atouts non négligeables à mettre en valeur.

Le domaine des énergies renouvelables constitue un autre créneau porteur qui, par sa capacité de création d'emplois et de valeur ajoutée, favoriserait davantage le développement durable. Les activités dans ce domaine constituent autant d'opportunités d'investissement pour la création de nouvelles PME ou le développement de celles déjà existantes.

Les PME tunisiennes peuvent profiter amplement de ces opportunités, d'autant plus que pour stimuler leur création et développement, le gouvernement tunisien a créé en 2005 la Banque de financement des PME.

2. Opportunités liées à la croissance démographique et urbaine

La taille des marchés nord-africains est en croissance constante. Les projections disponibles montrent que la région augmenterait sensiblement sa taille dans les quatre décennies à venir, passant de 201 millions de consommateurs aujourd'hui à quelque 320 millions de consommateurs à l'horizon 2050, soit une croissance globale de 60%⁵⁹.

57. CEA (2002, op. cit.).

58. Voir le site de l'Agence de promotion de l'investissement extérieur (FIPA): www.investintunisia.tn.

59. FNUAP, 2007, Etat de la population mondiale 2007: libérer le potentiel de la croissance urbaine, UNFPA, New York.

Les pays de la région sont dans des phases plus ou moins avancées de la transition démographique, certaines pays continuant à avoir des taux de croissance démographique élevés comme la Mauritanie (2,8%), la Libye (2,2%), le Soudan (2,1%) et à moindre degré l’Egypte (1,7%) alors que, le Maroc (1.5%), l’Algérie (1.2%) et la Tunisie (1%) connaissent des taux plus bas⁶⁰.

Les pays de la région se trouvent aussi dans des stades plus ou moins avancées de la transition urbaine, avec des pays largement urbanisés comme la Libye, la Tunisie, l’Algérie et le Maroc, et des pays qui demeurent à majorité rurale (Egypte, Mauritanie et Soudan). Tous ces pays connaissent des taux de croissance urbaine soutenus, plus élevés que la moyenne mondiale, surtout pour ceux qui sont encore à dominante rurale.

Tableau 6. Croissance démographique et urbaine

	Population totale en millions (2007)	Population prévue (2050)	Taux moyen de croissance démographique (2005-2010)	% de population urbaine	Taux de croissance urbaine (2005-2010)
Algérie	33,9	49,5	1,5	65	2,5
Egypte	76,9	125,9	1,8	43	2,3
Libye	6,1	9,6	1,9	85	2,2
Maroc	32,4	46,4	1,4	60	2,5
Mauritanie	3,2	7,5	2,7	41	3,3
Soudan	37,8	66,7	2,1	43	4,2
Tunisie	10,3	12,9	1,0	66	1,6
Total	200,6	318,5			

Source : reconstitution sur la base des données de FUNAP (2007).

C’est la croissance démographique passée qui, conjointement aux transformations économiques et climatiques dans la région (sécheresses périodiques, faible évolution de la productivité agricole, sous-emploi, emploi non rémunéré, persistance de la pauvreté rurale), a accéléré la transition urbaine. C’est dire que dans la plupart des pays de la région, les villes continuent à attirer des flux migratoires non négligeables en quête d’emploi et de meilleures conditions de vie.

La croissance démographique et urbaine constitue un grand défi dans le développement des pays de la région, en termes de création d’emplois, de revenus, de logements, d’infrastructures et services de base, d’établissements commerciaux et industriels, etc. De grands efforts de planification, d’aménagement et de gestion des espaces urbains et péri-urbains sont à l’ordre du jour pour que la transition urbaine n’aiguise pas les crises économiques et sociales et pour la transformer en atout.

60. Données 2008.

A cet égard, les PME peuvent jouer un rôle central pour répondre aux immenses besoins ainsi créés, soit directement par les ménages urbains, soit par l'intermédiaire des relations de coopération et de partenariat avec l'Etat et les collectivités locales, voire avec les grandes entreprises.

2.1. Besoins en infrastructures et services de base

■ Infrastructures de base

La croissance urbaine des pays de la région crée d'immenses besoins en infrastructures de base, telles que l'eau, l'assainissement, l'électricité, les routes, et les établissements de santé et d'éducation. Ces besoins sont d'autant plus importants que d'importants déficits existent déjà dans ces domaines dans la majorité des villes de la région, surtout dans les espaces péri-urbains.

Répondre à ces besoins, à travers de grands projets d'infrastructures financés essentiellement par les Etats, peut susciter une importante dynamique au niveau des PME, surtout si des incitations ciblées leur sont offertes. On peut citer, à titre d'exemple, la sous-traitance d'une partie des travaux peut être réservée au profit de PME ou de groupements de PME.

Même lorsque les infrastructures sont produites ou gérées par de grandes structures publiques ou privées, celles-ci vont susciter de nouvelles activités de production d'intrants qui peuvent être effectuées par les PME. D'autres exemples importants existent dans le domaine de l'externalisation de certaines fonctions auprès de PME de services, comme l'entretien et la maintenance des installations, la surveillance et gardiennage, la comptabilité et l'informatique.

■ Education et formation

De larges besoins existent dans le domaine de l'éducation et de la formation. Les défaillances des systèmes publics d'éducation-formation dans la majorité des pays de la région incitent à la réforme de tels systèmes afin de répondre aux exigences de qualité et aux évolutions des connaissances et des métiers au niveau mondial.

Mais ces réformes, déjà engagées dans ces pays, ne peuvent se limiter au secteur public. Elles sont censées élargir le champ de l'éducation-formation au secteur privé qui peut, dans certaines conditions, compléter le secteur public et répondre de manière plus flexible et parfois plus efficace aux besoins des entreprises en compétences. A cet égard, d'importants créneaux existent aujourd'hui pour les PME spécialisées dans l'éducation ou la formation professionnelle. Certains pays de la région, comme le Maroc, la Tunisie et l'Egypte, ont connu la création de nombreuses écoles de formation spécialisées dans des créneaux précis (offshoring, logistique, gestion portuaire, informatique, tourisme, langues d'affaires).

2.2. Evolution des besoins de certains groupes sociaux

Bénéficier des opportunités offertes par la croissance urbaine ne peut se faire qu'à travers une dynamique de croissance économique qualitative, créatrice d'emplois et de revenus décents, ce qui permettrait de bénéficier des multiplicateurs d'emploi, de production et de revenus, surtout si les pays de la région tendent à intensifier la diversification de leurs productions et exportations. Si le pouvoir d'achat demeure limité pour de larges groupes de la population, faute d'emplois et de revenus décents, l'évolution de certains groupes offre des opportunités à saisir.

■ Accès des femmes au marché du travail

La relation entre les PME et l'accès des femmes au marché du travail est multiple et prend différentes formes, qu'il s'agisse de la création d'entreprises ou l'insertion dans le marché du travail.

Ainsi, les femmes peuvent créer leurs propres entreprises qui favorisent aussi la création d'autres emplois, éventuellement féminins. Ce faisant, elles contribuent à la création de richesses et de revenus en leur faveur, comme en faveur de leurs salariés et collaborateurs.

Les femmes constituent aussi une source de force de travail importante pour les PME. Dans certains secteurs intensifs en main-d'œuvre peu qualifiée, comme le textile-habillement et certains services (hôtels, services aux personnes...), elles sont déjà majoritaires. Mais de nouveaux secteurs doivent leur être plus ouverts, avec des compétences de plus haut niveau, surtout en cas d'accélération de la croissance économique, et surtout si la lutte contre la non-discrimination envers les femmes est renforcée.

La troisième implication concerne la demande en services et en biens - suscitée par l'accès des femmes au marché du travail. En effet, le travail des femmes crée de nombreux besoins qui peuvent être satisfaits par le biais de petites entreprises. C'est la condition pour que ces femmes puissent concilier le travail et la vie familiale. Parfois même, c'est la condition pour qu'elles acceptent de travailler. En effet, nombre de femmes restent inactives faute d'infrastructures sociales adéquates et suffisantes, et faute d'adéquation entre les systèmes de garde des enfants et l'organisation du travail.

Ces besoins en infrastructures et en services concernent les crèches, les écoles maternelles, le e-commerce, les services de livraison, le transport (notamment le transport scolaire), la restauration collective de qualité, les services de garde, l'aide à domicile pour les personnes âgées, etc. Tous ces services constituent de véritables créneaux porteurs pour des PME à créer. Un certain nombre de ces services pourraient, par ailleurs, être du ressort des services publics mais sous traités à de petites entreprises.

L'accès grandissant des femmes à l'emploi, notamment en zones urbaines, la mobilité géographique et la nucléarisation de la cellule familiale augmentent les besoins en services pour les familles (accompagnement scolaire, garde des enfants, gardiennage et nettoyage des maisons, etc.) et créent ainsi des marchés pour les PME.

Il est important de souligner enfin que les femmes nord-africaines, en particulier celles qui vivent en milieu rural, sont détentrices de savoirs faire traditionnels qui peuvent faciliter la promotion de PME alliant tourisme, biens culturels et promotion des produits du terroir, surtout lorsque les réseaux associatifs et de microcrédit sont bien implantés.

■ Les besoins en services pour les ménages

L'augmentation de l'accès à certains services (bancairisation, téléphonies et internet, tourisme local et international) génère des marchés importants que plusieurs PME ont déjà commencé à investir dans des domaines comme la monétique et les services électroniques pour les transactions de tout genre, la publicité et la communication via les services SMS, etc. Ces besoins ne cessent de se développer de pair avec les innovations incessantes en matière de technologies d'information et de communication.

■ Les besoins culturels, de sport et de loisirs

D'autres importants créneaux existent en matière de besoins culturels et de loisirs, notamment pour les enfants et jeunes. De grands déficits existent dans ces domaines pour l'ensemble de la région et là où des projets culturels ou de loisirs ont été menés ils ont souvent remporté de grands succès. Un potentiel immense existe donc ici qui reste largement sous-exploité et qui peut être investi par les PME, seules, ou en collaboration avec les Etats et autres types d'entreprises, ou encore avec les ONG. Les PME peuvent, à titre d'exemple, jouer un rôle important dans la gestion et/ou l'entretien des espaces verts, l'organisation d'espaces de loisirs pour les enfants et les jeunes.

3. Opportunités liées à l'expansion de l'économie des services

Les services porteurs ne se limitent pas à ceux liés à la croissance urbaine. Les services jouent un rôle important dans l'ensemble du système économique, que ce soit au titre de services aux ménages, de services aux entreprises (y compris à l'exportation), de services auprès des administrations, ou encore des services auprès des ONG.

Les pays de la région sont de plus en plus des économies de service, ce que reflètent la part importante des services dans le PIB qui dépasse les 50% pour nombre de pays de la région (Maroc, Tunisie, Soudan, Libye, Egypte), et dans l'emploi (cf. tableau ci-dessous). Mais une partie non négligeable de ces activités sont orientées vers le commerce, la réparation et les petits services de subsistance. Or, de telles activités sont souvent de faible valeur ajoutée, peu productives, ont des effets d'entraînement quasi-nuls et ne sont pas viables. Ce sont aussi de très petites structures (entreprises individuelles, micro ou très petites entreprises), actives souvent dans le secteur informel ou en marge du formel.

Tableau 7. Evolution de la répartition sectorielle de l'emploi en Afrique du Nord (%)

Pays	Primaire			Secondaire			Tertiaire		
	1980	1997	2004	1980	1997	2004	1980	1997	2004
Algérie	34,8	21		27,3	34		36,9	45,6	
Egypte	57,1	29,5	27,6	15,7	25,2	22,1	27,2	45,3	50,3
Libye	24,9	3	4,8	23,8	22,5	13,8	51,3	74,5	81,4
Maroc	56	37,5	43,9	20,2	27,7	20,3	23,8	34,8	35,8
Mauritanie	71,5	43,9		6,7	13,1		21,8	43	
Soudan	72,2	67,8		8	8,8		20	23,4	
Tunisie	38,9	21,4	16,3	30	34,4	34,3	30,8	44,2	49,4

Source : CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2006, Evolution des structures économiques en Afrique du Nord, CEA-AN, Rabat.

Au-delà de leur contribution immédiate à l'emploi et à la création de revenus de subsistance, ces services participent peu au développement durable des pays, à l'emploi décent et à la réduction de la pauvreté. Or, une grande diversité de services existe potentiellement qui peuvent avoir des effets davantage bénéfiques sur le développement économique et social des pays. Ce sont surtout les services aux entreprises à forte valeur ajoutée et les nouveaux services aux ménages à forte valeur sociale. Certains pays de la région et leurs entreprises ont commencé à aller dans ce sens, surtout grâce à la dynamique de délocalisation et d'externalisation des entreprises étrangères (européennes notamment).

Des pays comme le Maroc, la Tunisie et l'Egypte enregistrent d'importantes percées en la matière. Ainsi, le Maroc est devenu l'une des principales destinations mondiales dans l'offshoring francophone. La Tunisie progresse dans le domaine du tourisme, et ses entreprises ciblent des créneaux pointus (tourisme du désert, tourisme de bien-être, services de santé exportables). L'Egypte progresse elle aussi dans l'outsourcing anglophone.

D'énormes potentialités existent dans ces trois pays dans les services à forte valeur ajoutée et qui demandent des compétences de haut niveau. Les trois pays ont même développé des stratégies nationales en la matière. Les autres pays de la région ne sont pas dénués d'atouts du même genre et pourraient, ainsi, profiter des expériences de leurs voisins.

Les PME ont d'importants atouts dans le domaine de services puisqu'il s'agit d'activités qui dépendent relativement peu des effets de taille et des économies d'échelle. En effet, ces activités dépendent essentiellement des ressources et compétences humaines déployées et de leur qualité. Les pays de la région ont tous de riches potentialités en la matière qu'il est possible de valoriser en accélérant l'investissement dans la formation des compétences. L'autre atout des PME, qui est un atout plus générique, est celui de leur plus grande flexibilité et adaptabilité aux évolutions des marchés, des technologies et des métiers (cf. section 1.2).

Dans certains pays de la région, des PME ont réussi à réaliser d'importantes performances à l'échelle nationale et internationale comme dans le domaine de la monétique au Maroc (HPS, M2M, S2M).

Les PME peuvent jouer un rôle central dans la diversification des services et leur orientation vers des activités de forte valeur ajoutée, participant ainsi de manière dynamique au développement durable de leurs pays.

4. Opportunités liées à l'économie de la connaissance

Une composante stratégique de l'économie des services réside dans ce qu'il est convenu d'appeler l'économie fondée sur la connaissance ou le savoir, en lien avec les technologies de l'information et de la communication (TIC).

En effet, la maîtrise du savoir conditionne la compétitivité des entreprises via les TIC. Aussi l'intégration du savoir dans les processus de production est-elle d'une importance capitale. L'économie du savoir n'est plus question de choix de modèle de développement ou de croissance mais une nécessité dans la perspective du développement durable.

Les TIC recèlent «d'importantes potentialités pour créer et distribuer de la richesse et du bien-être et pour contribuer aux OMD et au développement durable. Pour cela, il est essentiel de réduire la fracture numérique et il devient nécessaire de centrer l'approche stratégique des économies d'Afrique du Nord sur l'économie du savoir et sur les TIC, comme constante incontournable, favorisant le co-développement et l'intégration régionale dans le contexte du nouvel environnement économique mondial»⁶¹.

Si on définit les TIC comme étant les technologies du traitement des processus intellectuels faisant appel à l'unification des différentes technologies basées sur l'électronique disponibles et accessibles via des infrastructures de réseau, les applications économiques et leurs implications sur les PME sont innombrables et peuvent faire l'objet d'innovations continues.

Il s'agit, d'une part, des technologies de l'internet qui facilitent et accélèrent le recueil et la communication des informations et, d'autre part, des applications informatisées permises par la numérisation de l'information et qui, elles aussi, permettent une organisation et une communication plus facile et plus efficace des données, allant du simple échange informatisé à la mise en réseau de l'entreprise et de son environnement (les progiciels de gestion intégrée ou ERP).

Les applications concrètes sont très nombreuses et peuvent être facilement offertes par des PME spécialisées. On peut en citer dans le domaine du web tout ce qui relève de l'internet, de l'intranet, de l'extranet, du courrier électronique, des forums de discussion, des collecticiels, de la vidéoconférence, de l'informatique mobile. Dans le domaine des applications informatiques, il y a lieu de noter les applications liées à la comptabilité (gestion comptable, gestion de paie, facturation, etc.), au marketing (traitement des commandes, gestion des ventes, etc.), à la gestion des ressources humaines (planification, recrutement, formation), à la production et logistiques (conception, dessin ou fabrication assistés par ordinateur, gestion des stocks, contrôle de production, logiciels d'ordonnancement, etc.).

61. CEA-AN (2006, op. cit.).

Tous les pays de la région ont commencé, chacun selon son rythme, à investir dans ces domaines, ciblant différentes activités. Ils ont tous réalisé d'importantes percées dans le domaine des télécommunications et dans l'équipement informatique, activités qui créent de nombreuses PME et génèrent beaucoup d'emplois. Néanmoins, l'intégration des TIC reste relativement limitée, et se réduit généralement aux applications liées au web, alors que les autres applications informatisées demeurent peu utilisées, ce qui réduit le champ d'activités des entreprises de services en la matière, comme il réduit l'impact des TIC sur la productivité et les performances des entreprises. D'importants gisements d'emploi et de productivité restent donc à exploiter par les PME dans ce domaine stratégique.

Mais l'économie de la connaissance ne se limite pas à ces premières applications des TIC dans la communication et l'organisation des entreprises. Toutes les activités qui nécessitent de hauts niveaux de connaissance scientifique et technique et qui s'appuient aussi sur les progrès de l'informatique y font partie, comme la nanotechnologie, les biotechnologies et la robotique.

L'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont pris des initiatives pour investir dans ces activités à forte valeur ajoutée. Les trois pays ciblent la nanotechnologie et les biotechnologies, développant ainsi des stratégies spécifiques autour de partenariats entre l'État, les universités et les entreprises, dont notamment les PME innovantes. Le Maroc compte ici sur la création d'entreprises spécialisées dans ces domaines par ses migrants et qui ont développé à l'étranger des compétences pointues en la matière. Pour sa part, l'Égypte a créé un centre de recherche en nanotechnologie, en partenariat avec IBM.

L'Algérie élabore une loi sur l'innovation dans le secteur industriel qui encourage les nouvelles industries des TIC, l'industrie des énergies renouvelables, les nanotechnologies, les biotechnologies et les technologies spatiales. Cette loi, à travers de nouvelles structures - agence nationale de l'innovation industrielle, de centres techniques et de technopoles - et un certain nombre d'incitations financières et fiscales, aura pour objectif d'encourager les entreprises nationales et étrangères à mener des activités de Recherche et Développement.

La biotechnologie présente un potentiel important pour les pays de la région, dont les applications peuvent être très bénéfiques pour leur développement agricole. Plus précisément, les biotechnologies sont non seulement un créneau porteur mais surtout une nécessité pour envisager et promouvoir des mutations agricoles, des solutions adaptées, rapides et durables aux défis du monde agricole⁶². Les PME peuvent y investir dans les différents segments, allant de la R&D aux applications les plus concrètes. Ces investissements peuvent être d'autant plus efficaces et rentables qu'ils sont orientés vers la recherche de solutions aux contraintes spécifiques liées au développement agricole des différents pays et zones de la région.

62. CEA-Bureau régional pour l'Afrique du Nord, 2008, La promotion de la Recherche et développement (R&D) en Afrique du Nord, Réunion du groupe spécial d'experts, 15-17 juillet, Rabat.

5. Opportunités liées à l'adaptation aux changements climatiques

Les changements climatiques nuisent au bien-être des populations et à la possibilité de poursuivre un certain nombre d'activités économiques vulnérables. Les perturbations météorologiques sont de plus en plus fréquentes. Elles perturbent la production agricole, principale activité économique de plusieurs pays et régions déjà démunies.

Mais comme le montre une récente publication du Bureau pour l'Afrique du Nord de la CEA portant sur le développement durable en Afrique du Nord, l'écologie n'a pas que des coûts⁶³. L'adaptation au changement climatique procure des niches de croissance non négligeable. La demande des ménages et des entreprises en produits et services respectueux de l'environnement ouvre des perspectives de marché prometteuses pour les PME, surtout lorsque l'investissement initial est faible (énergie solaire, filtres de tout genre, procédés d'économies d'énergie, systèmes de micro-irrigation, etc.).

Les PME peuvent s'adapter aux législations de protection de l'environnement et aux attentes de clients de plus en plus attentifs au respect de l'environnement dans les modes de production et de commercialisation des produits qu'ils consomment.

L'exemple du secteur du textile et de l'habillement, principalement constitué de PME en Afrique du Nord, permet d'illustrer ce potentiel. L'étiquetage écologique y est une source d'information importante, permettant aux producteurs d'intégrer les considérations écologiques parmi les éléments mis en avant pour s'imposer sur les marchés et pour accroître leur compétitivité, surtout au niveau des pays européens et en Amérique du Nord. En effet, dans ces pays, les consommateurs sont de plus en plus sensibles aux questions environnementales et ne veulent plus acheter des articles dont la production et/ou la consommation nuisent à l'environnement.

Avec une proportion d'entreprises certifiées ISO 14000⁶⁴ trois fois plus élevée que la Tunisie et le Maroc, la Turquie est devenu le deuxième fournisseur de l'Europe en textiles/habillement, bien devant la Tunisie et le Maroc qui ne sont qu'en cinquième et huitième position, respectivement. La performance de la Turquie est d'autant plus remarquable que le pays a des coûts de main-d'œuvre presque 25% plus élevés que la Tunisie et le Maroc. Bien qu'il ne soit pas possible d'établir un lien direct de cause à effet entre performances à l'export et certifications ISO 14000, il est intéressant de noter que le pourcentage d'entreprises certifiées ISO 14000 est six fois plus important en Turquie qu'au Maroc et en Tunisie. Ce constat montre bien l'influence positive que peut avoir l'industrie de protection de l'environnement sur la production d'un secteur et donc sur la croissance économique.

Au-delà de l'importance stratégique de faire face au changement climatique dans une perspective de développement durable, la dimension écologique présente aussi un ensemble d'opportunités économiques et sociales dont peuvent profiter les PME des pays de la région. Parmi ces activités, nous mettons l'accent dans ce qui suit sur les énergies renouvelables.

63. CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2007, Le développement durable en Afrique du nord : état des lieux et perspectives.

64. La série des normes ISO 14000 désigne l'ensemble des normes qui concernent le management environnemental.

Le contexte énergétique international se caractérise par de grands défis liés à l'incertitude globale due à l'accroissement continu de la demande mondiale, aux investissements nécessaires, aux réserves des énergies fossiles, à la hausse des prix, et aux changements climatiques. Ces défis sont d'autant plus élevés que les pays connaissent une situation de dépendance énergétique (Maroc, Tunisie, Egypte), ce qui grève leur balance commerciale et les budgets des Etats et des ménages.

Face aux besoins croissants d'accès à l'énergie - notamment du fait de la croissance urbaine - et face au besoin de réduire la dépendance énergétique, des stratégies orientées vers la diversification de l'offre énergétique s'avèrent prioritaires. A cet égard, les énergies renouvelables constituent un potentiel immense pour les pays de la région, lesquels disposent de grandes richesses en la matière (énergie solaire, énergie éolienne, biomasse...). Ces énergies ont l'avantage de sécuriser l'approvisionnement par la diversification et la mobilisation de ressources locales, de contribuer à la généralisation de l'accès décentralisé à l'énergie (milieu rural, périurbain, zones enclavées à risques...), le tout en préservant l'environnement.

Le Maroc prévoit une augmentation substantielle de la contribution des énergies renouvelables à son bilan électrique national (40% à l'horizon 2020), ce qui donne une idée du potentiel créateur dans le secteur. En ce sens, le pays a réussi de réelles performances en matière d'électrification décentralisée en milieu rural. Le raccordement des villages, qui était de 18% en 1995, s'est pratiquement généralisé en 2007. Sur l'ensemble des villages raccordés, 9% le sont par un mode décentralisé d'électrification (mini réseaux alimentés par l'éolien, l'hydraulique et les systèmes photovoltaïques individuels). Les solutions décentralisées s'avèrent utiles tant sur le plan écologique que sur le plan économique (solutions relativement peu coûteuses) et social (généralisation de l'accès à l'électricité pour les populations rurales pauvres et éloignées).

Ce programme a permis d'associer des entreprises privées afin de répondre aux besoins de maintenance des installations sur le long terme. C'est pour cela que l'Office national d'électricité a délégué la gestion du service d'électrification (fourniture, installation, maintenance des kits photovoltaïques) à des opérateurs privés. Les PME ne sont pas des bénéficiaires directs de tels marchés, mais ils le sont indirectement dans le cadre de la sous-traitance. Ils peuvent aussi le devenir de manière plus directe au titre de petites entreprises multiservices, surtout si des incitations spécifiques leurs sont adressées.

En Algérie, de nombreuses études ont été menées ces dernières années sur les énergies renouvelables et sur les énergies propres (gaz modifié non polluant). Le pays cherche à développer les énergies renouvelables à travers l'exploitation de ses potentiels d'énergie solaire et de ressources hydriques dans les régions sahariennes. Parmi les projets mis en œuvre citons la réalisation depuis 2006 d'un programme de promotion des énergies renouvelables au profit des populations du grand sud algérien, lequel fait suite à un premier programme ayant permis l'électrification de certaines zones sahariennes par des systèmes photovoltaïques.

La Tunisie est, elle aussi, engagée dans un programme d'énergies renouvelables, notamment via leur exploitation dans le domaine de l'agriculture. Ainsi, quelques expériences ont été menées ces dernières années dans le domaine du pompage des eaux par l'énergie solaire photovoltaïque, et dans celui du dessalement de l'eau de mer. D'autres opportunités existent en matière d'exploitation des avantages de la biomasse (faible coût, contribution à la maîtrise de l'énergie, séchage des produits agricoles, création d'emplois dans les milieux ruraux, niches à l'exportation) et de l'énergie géothermique (cultures sous serre pour la production de primeurs).

Les principales réalisations enregistrées au cours des dernières années - 1992-2002 - dans le domaine des énergies renouvelables en Tunisie concernent essentiellement l'électrification par l'énergie solaire photovoltaïque de plus de 10 000 foyers et 200 écoles situés dans le milieu rural ainsi que l'équipement de plus de 40 stations de pompage d'eau et de plusieurs centres dizaines de postes frontaliers et de gardes forestiers, l'implantation de plus de 90 000 m² de capteurs solaires pour le chauffage de l'eau sanitaire dans le secteur résidentiel et tertiaire, l'expérimentation d'une cinquantaine de digesteurs familiaux pour la production du biogaz dans le milieu et d'une unité industrielle pour la production du biogaz à partir des déjections animales, l'implantation d'une centrale éolienne d'une capacité de 10 MW dans la région du Cap Bon au nord-est de la Tunisie, la diffusion de plus de 10 000 couvercles pour des fours de cuisson de pain et destinés à la réduction de la consommation de bois.

Pour les perspectives d'avenir, une stratégie nationale pour le développement futur des énergies renouvelables a été développée qui se base sur la diffusion à grande échelle du solaire thermique (électrification rurale, connexion au réseau, dans le milieu urbain, etc.), la création d'un marché favorable à la promotion des énergies renouvelables, l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de recherche en vue de réduire les coûts et d'améliorer la compétitivité⁶⁵.

Pour ce faire, des programmes à court et à moyen termes (à l'horizon 2010) avec des cibles quantitatives ont été établis qui offrent de réelles opportunités pour les entreprises privées : électrification de 15 000 à 20 000 foyers (de façon à atteindre un taux d'électrification de 100% dans le milieu rural), implantation d'environ 300 000 m² de capteurs solaires (de façon à augmenter la part de l'énergie solaire dans la consommation du chauffage de l'eau sanitaire à 25% à l'horizon 2010), implantation de parcs éoliens (de façon à augmenter la part de l'éolien dans la capacité de production électrique de 0,1% à 6%), développement de la production du biogaz à l'échelle familiale et surtout industrielle à partir des déchets organiques, diffusion à grande échelle des couvercles pour les foyers améliorés (permettant une économie d'énergie annuelle de 300 Ktep/an à partir de 2010).

Afin de réaliser de tels objectifs, un axe d'action transversal a été établi qui vise «l'encouragement du secteur privé à investir dans le domaine des énergies renouvelables de façon à développer un marché local et créer de nouveaux emplois»⁶⁶. A cet égard, les PME constituent une cible importante à travers un ensemble de dispositifs

65. Unité pour la promotion des investissements Tunisie, 2002, Le secteur des énergies renouvelables en Tunisie, Tunis.

66. Ibid.

et d'incitations offertes par l'Unité de promotion des investissements Tunisie (UPI) en collaboration avec l'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME).

Un autre programme de maîtrise de l'énergie dans le domaine agricole (2008-2011) a été élaboré qui fixe comme objectifs d'atteindre un taux d'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine agricole, de l'ordre de 4%. Il prévoit notamment la mise en place de stations de pompage des eaux d'irrigation, l'électrification solaire et éolienne des fermes agricoles et des petits projets ruraux non connectés au réseau national d'électricité, l'installation de digesteurs pour la production du biogaz à partir des déchets des fermes agricoles et la formation d'experts en matière d'entretien de ces équipements. Ainsi, il est prévu d'installer 71 stations supplémentaires de pompage et de dessalement des eaux salées par l'énergie solaire dont 63 stations réparties sur 4 gouvernorats du sud. Les PME tunisiennes peuvent jouer un rôle important pour répondre à l'ensemble de ces besoins et projets d'investissement.

Lors de la Conférence internationale sur les énergies renouvelables de Bonn en 2004, l'Égypte s'est engagée à couvrir à l'horizon 2020 une partie non négligeable (14 %) de ses besoins énergétiques à partir des énergies renouvelables. Ceci présente un potentiel de marché immense pour les entreprises et PME égyptiennes et pour celles de la région.

Ainsi, de nombreux projets existent en matière d'utilisation de l'énergie thermique solaire dans les localités de séjour et les villages de vacances situés dans des zones bonifiées afin de fournir du chauffage et de l'air conditionné dans les lieux susmentionnés et afin de fournir des systèmes de refroidissement pour la conservation des produits alimentaires dans les villages ruraux.

D'autres projets existent qui visent, comme dans les autres pays de la région, à fournir de l'électricité aux communautés rurales isolées dans le désert à travers des systèmes photovoltaïques.

Le gouvernement égyptien est en cours d'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable qui donne un rôle central aux énergies renouvelables et qui s'appuie, sur le plan institutionnel, sur le Conseil de l'énergie créé en 2006 (bénéficiant de l'expérience de la New and Renewable Energy Authority) qui existe depuis 1986 mais dont l'impact est resté limité. La stratégie nationale en question s'appuie sur une vision à long terme des scénarios d'équilibre entre l'offre et la demande en énergie, afin de promouvoir l'utilisation des ressources en énergies renouvelables disponibles et de définir les objectifs quantitatifs et les dispositifs nécessaires. Le pays dispose ainsi d'un potentiel considérable en énergies renouvelables et les objectifs fixés à moyen et à long terme sont loin des réalisations actuelles, ce qui donne de grandes opportunités pour les entreprises du domaine⁶⁷.

L'Égypte vient, par ailleurs, de créer (juin 2008) un centre régional d'excellence dédié aux énergies renouvelables. Ce centre, qui s'adresse à l'ensemble de la région MENA, a pour missions de mener des recherches sur les énergies renouvelables, d'offrir des services de conseil aux gouvernements et entreprises privées, ainsi que de promouvoir le transfert de connaissances et de technologies entre les entreprises

67. PNUE, PAM et Plan bleu, 2007, Efficacité énergétique et énergies renouvelables - Égypte, Sophia Antipolis.

et les gouvernements de la région et les pays du Nord, et de gérer des programmes de formation pour promouvoir la mise en place de ces technologies dans la région.

Du fait de l'abondance des hydrocarbures et de leur très faible prix sur le marché national, les énergies renouvelables n'ont pas reçu suffisamment d'attention en Libye, malgré un potentiel non négligeable estimé à 20% de l'énergie totale consommée⁶⁸. Les énergies renouvelables sont néanmoins utilisées depuis 1976 pour répondre à des besoins d'électrification décentralisée. Des projets sont prévus, dont notamment une usine de désalinisation d'eau de mer, le pompage pour l'irrigation (100 sites prévus) et une centrale solaire (de 1MWp). Même si des PME peuvent jouer un rôle important dans ces projets, directement ou indirectement, leur implication effective nécessite un cadre législatif et incitatif adapté.

Au Soudan, enfin, les expériences et politiques en matière d'énergies renouvelables se sont focalisées sur l'utilisation dès les années 1980 de l'énergie solaire et éolienne pour les pompes d'eau, étant donné l'étendue de l'espace désertique national et les difficultés d'approvisionnement en énergies classiques. Le pays a eu aussi recours à la biomasse à travers l'utilisation des déchets agricoles à partir du coton (depuis 1982). Ainsi la technologie de production de charbon de bois à partir de tiges de coton et de la coque d'arachide est utilisée. Le pays dispose d'un immense potentiel en énergies renouvelables grâce à son climat (ressources solaires et éoliennes) et aux ressources hydrauliques du Nil. Mais ce potentiel reste sous-exploité. Un climat politique et économique plus favorable pourrait inciter les PME à investir ce champ dans les différentes régions du pays.

Au vu de cet examen rapide dans les différents pays de la région il ressort que les énergies renouvelables représentent un secteur porteur qui peut susciter la création d'entreprises, d'emplois et de marchés porteurs, tout comme elles promettent de devenir une opportunité de positionnement régional à travers l'acquisition d'une expertise en la matière et les possibilités d'export de l'énergie et des équipements dédiés.

Pour profiter de ces opportunités, des stratégies nationales claires et volontaristes sont nécessaires. Des pays comme «le Maroc et la Tunisie prévoient ainsi de doubler la part de ces énergies dans la satisfaction de la demande énergétique globale pour la porter à 10% dans un horizon de 5 à 10 ans». Mais, de nombreux problèmes persistent et des efforts restent à faire «quant à la production locale des équipements nécessaires à l'utilisation de ces énergies afin de capitaliser sur leurs effets multiplicateurs en termes de croissance et de création d'emploi»⁶⁹ et des programmes de formations adaptées doivent être réalisés.

De telles stratégies nécessitent alors de donner leur place aux entreprises privées, notamment aux PME, que ce soit en matière de production et de gestion des énergies renouvelables, ou encore de production des équipements et de formation. La plupart des pays de la région ont initié des stratégies nationales mais la place des PME en leur sein n'y est pas clairement définie.

68. Ibid.

69. CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord (2007, op. cit).

6. Opportunités liées au regain d'intérêt pour le monde rural

Plusieurs pays ont décidé de redoubler d'efforts pour accélérer le développement de leurs zones rurales⁷⁰. Cette tendance crée une double opportunité à saisir par les PME :

- l'accroissement de la demande des ruraux en services et produits de tout genre, et
- les besoins croissants des petites exploitations en matière de méthodes de production et d'irrigation, de semences adaptées, de formation et d'accès à l'information.

Les pays nord-africains souhaitent combattre l'existence d'économies à deux vitesses: un monde urbain qui se modernise et un monde rural qui reste en retard. Les petits exploitants agricoles des zones rurales représentent souvent un important segment du secteur privé. Des politiques de développement d'activités génératrices de revenus, d'amélioration des infrastructures et des institutions permettront aux populations d'exploiter pleinement leurs fermes. Il est indispensable de créer un climat favorable à l'agriculture. Des marchés agricoles bien administrés peuvent soutenir une économie rurale propice à la PME en générant des activités connexes et en encourageant les entreprises agro-alimentaires.

Les PME peuvent également profiter des encouragements croissants de gestion des atouts en biodiversité de la région. Dans les zones arides d'Afrique du Nord, la biodiversité joue un rôle prédominant pour le bien-être des hommes. Globalement, l'Afrique regorge de trésors de biodiversité. Cette biodiversité fournit des moyens de subsistance à travers le Continent, ainsi que de la nourriture, de l'eau, des abris et une protection. Ces ressources naturelles peuvent constituer jusqu'à un quart de la richesse totale d'un pays à bas revenus; ce qui représente une partie importante des espoirs de développement durable de cette région⁷¹.

Avec des politiques bien menées de recherche et d'encouragement à l'innovation, les PME peuvent également tirer profit du développement du monde rural à travers des programmes de valorisation des technologies de pointe comme la biotechnologie, le développement de nouvelles semences, la commercialisation de systèmes de micro-irrigation, etc. Enfin, le monde rural se développant, les PME doivent également répondre aux besoins des populations rurales dans des domaines jusque-là réservés aux populations urbaines (loisirs de tout de genre, services bancaires, commerces, etc.).

7. Opportunités liées à l'intégration dans la mondialisation

Dans un contexte de globalisation croissante des économies, les PME font face à plusieurs défis. Elles ont besoin d'accroître leur compétitivité, d'accéder de manière rapide et régulière aux informations sur les marchés et de disposer de financements adéquats. Mais la mondialisation doit également être perçue comme source d'opportunités.

La conquête des marchés tant extérieurs que locaux est d'abord une nécessité pour les PME qui veulent étendre leurs marchés. Elles sont cependant appelées à capitaliser sur leur connaissance des conditions locales pour ne pas se laisser distancer sur les marchés intérieurs. La prospection de nouveaux marchés est aussi le moyen d'être

70. Ibid.

71. Joghlaïf A. (Secrétaire exécutif de la Convention sur la Diversité biologique), Keynote adressée à la réunion d'experts ad hoc sur le développement durable en Afrique du Nord, Tunis, 18 novembre 2007.

constamment à l'affût du potentiel qu'offrent les marchés internationaux. La proximité géographique de l'Afrique du Nord avec l'Europe, le Moyen-Orient et le reste du Continent africain est un atout pour les PME. Divers accords de libre échange aidés ouvrent également des perspectives non négligeables sur des marchés plus lointains en Asie et en Amérique, dans un contexte de baisse des frais de transports et de prospection⁷².

Cependant, tirer profit de la mondialisation n'est pas un acquis. Pour que les PME puissent être compétitives elles doivent d'abord satisfaire aux pré-requis de mise à niveau de leur appareil productif et de leurs pratiques managériales (voir chapitres 3 et 4).

8. Opportunités liées à l'intégration régionale

L'Afrique du Nord est loin d'avoir atteint son potentiel d'échanges commerciaux intra-régionaux. Comparée à sept autres régions, elle demeure l'ensemble régional le moins intégré. Les exportations intra-régionales n'y représentent que 2,7% par rapport au total des exportations contre des taux allant de 10% à 30% dans d'autres régions.

Or, une étude menée par le Bureau pour l'Afrique du Nord de la CEA sur les aspects commerciaux de l'intégration montre qu'il est possible de multiplier les échanges entre pays de la région par 10 pour les porter à 30 % du total, ce qui permettrait d'augmenter de 33% les exportations des pays de la région⁷³. D'autres études montrent que plus d'intégration peut faire gagner à l'Afrique du Nord au moins deux points de croissance⁷⁴. Plusieurs PME ont saisi l'importance de ces marchés et ont démontré que malgré les entraves, les relations économiques et l'échange d'expériences sont possibles. Ces cas de bonne pratique peuvent être encouragés pour que plus de PME participent à l'essor de marchés nord-africains intégrés, pour stimuler davantage la croissance et pour créer plus d'emplois. Par ailleurs, se battre sur les marchés internationaux nécessite une augmentation de la capacité productive globale de la région et la mise en place de chaînes logistiques que seule une intégration régionale plus poussée peut aider à atteindre.

9. Conclusion

Les PME jouent et peuvent jouer un rôle central dans les différentes stratégies sectorielles et/ou transversales des pays de la région. Elles peuvent bénéficier des effets multiplicateurs des «grands projets» et fournir l'essentiel des biens et des services dont ont besoin les grandes entreprises, comme elles peuvent répondre directement à certaines opportunités sur des créneaux porteurs. Ce faisant, elles participent à la création des richesses, des emplois et des revenus, et ainsi à la réduction de la pauvreté et des inégalités. Les contraintes et opportunités de durabilité en font un acteur majeur de développement dans la région, et un éventuel facteur d'intégration régionale.

72. CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2006, Intégration régionale en Afrique du Nord : quels points d'ancrage dans l'économie mondiale? Forum pour le développement en Afrique du nord, Bureau CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord.

73. CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2006c, Evaluation du potentiel de l'intégration régionale en Afrique du Nord, CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, Rabat.

74. Ces différentes études sont répertoriées dans : CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2007b, «Le commerce pour une croissance créatrice d'emploi : note introductive», Forum pour le développement en Afrique du Nord, 19-20 février 2007, Marrakech.

Chapitre 3

Politiques de promotion des PME : bilan et pistes d'amélioration

Les gouvernements des pays de l'Afrique du Nord sont conscients du rôle clé du secteur privé, en général, et des PME, en particulier, dans la création d'emplois et de richesses, dans l'atténuation des inégalités et dans le développement local. Plusieurs initiatives pour promouvoir les PME ont alors vu le jour. L'existence dans les sept pays de la région de vastes secteurs informels donne plus de justification à la nécessité de telles initiatives, tout en leur compliquant la tâche vu les difficultés de transition.

Les résultats de telles politiques diffèrent selon le degré d'enracinement de l'entrepreneuriat et la mise en place de facteurs d'accompagnement plus ou moins efficaces. Un bilan rapide de ces politiques est proposé ici avant de souligner les différents problèmes et obstacles qui subsistent et avant de proposer quelques pistes de réflexion sur un cadre cohérent qui structure un ensemble de recommandations visant la libération du potentiel de création et de développement de PME dans les pays de la région. Le cadre proposé se fonde sur la prise en compte de l'existence de problèmes spécifiques à chaque pays, mais aussi de l'existence de problèmes communs aux différents pays d'Afrique du Nord.

1. Cadre général d'analyse et synthèse des politiques

Le cadre général de présentation des politiques de promotion des PME distingue un ensemble de dimensions relatives aux institutions, aux mesures financières et non financières, à l'internationalisation et l'intégration régionale, aux systèmes d'information. Plus précisément, il s'agit de prendre en compte :

- le contexte institutionnel et politique : institutions, lois et stratégies dédiées aux PME ;
- les mesures financières et fiscales, y compris en matière d'échanges extérieurs ;
- les mesures non financières : démarches administratives et juridiques, mesures liées aux technologies et à la R&D, mesures sectorielles, mesures concernant l'éducation à l'entrepreneuriat, mesures de renforcement des capacités humaines (gestion, ressources humaines, encadrement, formation continue), mesures relatives à la qualité ;
- les politiques relatives à l'internationalisation et intégration régionale
- les systèmes d'information relatifs aux PME.

L'encadré suivant résume les principales politiques et mesures mises en œuvre ou prévues par les sept pays de la région.

Encadré 2. Principales politiques et institutions de promotion des PME

	Algérie	Egypte	Libye	Maroc
Institutions, lois PME et stratégies				
Institutions chargées de la promotion des PME	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la PME et de l'Artisanat - Agence nationale de développement de la PME (depuis 2005) - Conseil national de la promotion de la sous-traitance 	<ul style="list-style-type: none"> - Small and Medium Enterprises Development Unit (ministère des Finances) - General Authority for Free Zones and Investment (moyennes entreprises) - Centre de modernisation industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil national de développement économique prend en charge la promotion des PME - Une organisation pour la promotion de la PME dédiée est en projet 	<ul style="list-style-type: none"> Agence nationale pour la promotion de la PME (ANPME) (depuis 2002)
Charte ou loi sur la PME	Loi d'orientation pour la promotion des PME (loi n° 01-18 du 12 décembre 2001)	Promulgation de la loi sur le développement des petites entreprises en 2003.	En projet	La Charte de la PME, instaurée en 2002, représente le cadre de référence de l'action de l'Etat
Stratégie dédiée aux PME	Volonté de renforcer le caractère global et intégré des politiques en faveur des PME à travers le renforcement des politiques commerciale, technologique et industrielle, ainsi que de la politique de concurrence	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie nationale pour le développement des micro et petites entreprises (2008-2012) - Stratégie nationale pour la microfinance - Programme de modernisation industrielle - Stratégie nationale de développement économique (création de 350 000 nouveaux emplois par les PME chaque année jusqu'en 2017 + croissance de leurs exportations) 	Programme national des PME (namaâ) en vigueur depuis 2007.	Le programme Emergence donne une importance particulière aux PME

	Algérie	Egypte	Libye	Maroc
Dimension territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des services extérieurs du Ministère; - Fonds de développement régional et local - Souci d'harmoniser les différentes incitations avec le schéma d'aménagement du territoire - Régime fiscal dérogatoire pour l'installation dans certaines zones 	Centres de ressources (au sein du Centre de modernisation industrielle) créés dans les principaux foyers industriels du pays : appui technique en analyse stratégique, analyse de marché, perfectionnement des cadres, planification d'entreprise, conception des produits et assurance qualité, accès aux technologies et au crédit, préparation aux exportations.	Les pépinières sont mises en place dans les différentes régions du pays	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau des Intervenants Régionaux pour la Modernisation Compétitive des Entreprises (RIMANE) - Structures d'appui implantées dans les différentes régions du pays et qui constituent des relais, tant au niveau régional que sectoriel, de l'action de l'ANPME en matière d'accompagnement des entreprises
Concertation et gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil National Consultatif pour la promotion des PME (depuis 2003) : organe tripartite qui rassemble les PME, leurs associations professionnelles et le secteur public - Absence de mécanisme indépendant pour le suivi et l'évaluation des mesures en faveur des PME 	<ul style="list-style-type: none"> - La Small and Medium Enterprises Development Unit travaille en concertation avec les différents partenaires - Absence de mécanisme indépendant pour le suivi et l'évaluation des mesures en faveur des PME 	Un cadre de partenariat fort entre les secteurs public et privé est prévu en vue de développer une meilleure régulation de l'environnement des affaires	<ul style="list-style-type: none"> - Le partenariat entre l'Etat, les PME et les associations professionnelles est consacrée par la Charte de la PME - Code spécifique de bonnes pratiques de gouvernance des PME et entreprises familiales (2008) - Absence de mécanisme indépendant pour le suivi et l'évaluation des mesures en faveur des PME

	Algérie	Egypte	Libye	Maroc
Mesures financières et fiscales				
Mesures financières	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR) - Caisse de garantie des crédits d'investissements (CGCI-PME) - Décision de créer des sociétés financières spécialisées (factoring, capital-risque, leasing) 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Fonds social de développement apporte une assistance technique sur le financement et accorde des prêts aux PME - Création d'une bourse pour les PME : NILEX 	<ul style="list-style-type: none"> - Prêts bonifiés pour les adhérents des pépinières; - Amélioration de l'accès des PME au financement, y compris le micro-crédit et le capital-risque; à travers la création prévue d'un fonds de garantie des prêts et des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds national de mise à niveau (FOMAN) - Mobilisation des lignes de crédit à des taux concessionnels. - 11 systèmes de garantie de crédit existent - Introduction du capital-risque en incitant les organismes de placement en capital risque à investir au moins 50% de leur situation nette dans des PME - L'introduction des PMI/PME en bourse est encouragée après la création de deux nouveaux compartiments.
Mesures fiscales	Régime dérogatoire en faveur des PME, en particulier pour celles qui s'installent dans des zones à promouvoir	<ul style="list-style-type: none"> - Réforme du système fiscal et de l'administration douanière - Incitations fiscales pour faire passer les PME de l'informel au formel (à travers la Small and Medium Enterprises Development Unit) 		<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de l'impôt sur les sociétés - Exonération partielle de l'impôt sur les sociétés en faveur des entreprises qui s'introduisent en bourse - Neutralité fiscale pour les organismes de placement en capital risque
Mesures non financières				
Démarches administratives et juridiques	Centres de facilitation	<ul style="list-style-type: none"> - Simplification des procédures d'enregistrement, d'obtention de licences à travers le Fonds de développement social 	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation des procédures administratives et juridiques pour les adhérents des pépinières - Une meilleure régulation de l'environnement des affaires est prévue - Projet de mise à niveau du cadre législatif adapté au programme national des PME 	<p>Les PME bénéficient des facilités offertes à l'ensemble du secteur privé</p>

	Algérie	Egypte	Libye	Maroc
Mesures liées aux technologies et à la R&D	<ul style="list-style-type: none"> - Pépinières de PME innovantes et centres de facilitation - Fonds de garanties de crédits spécifiques à des activités innovantes - Mise à niveau 	<ul style="list-style-type: none"> - Centres de transfert de technologie et d'innovation créés pour développer les capacités de R&D dans certains secteurs stratégiques. - Programme de pépinières lancé en 1995 par le Fonds social de développement, 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien de l'initiative et de l'innovation dans les activités de production de biens et de services à forte valeur ajoutée au niveau mondial - Création de centres d'affaires et d'incubateurs en vue de renforcer le développement technologique et l'innovation 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures fiscales spécifiques à l'encouragement de la R&D - Systèmes de garantie facilitant l'accès au financement de la R&D, - Réseau marocain de diffusion technologique (RDT) - Partenariat entre l'ANPME et le «Réseau R&D Maroc» en vue de sensibiliser les PME au développement de l'innovation et des activités de R&D, de les assister dans leurs démarches d'innovation et de R&D, et de soutenir les projets innovants. - Adhésion au programme européen Eureka qui soutient les projets innovants - Parcs et centres d'innovation et pôles de compétitivité - Réseau d'intervenants régionaux pour la modernisation compétitive des entreprises (RIMANE) - Fonds d'amorçage Sindibad
Dimension sectorielle	Etudes économiques prévues sur les branches et filières	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'identification des opportunités d'investissement, (loi sur le développement des petites entreprises) - Création au sein du Centre de modernisation industrielle d'une cellule dédiée aux réformes stratégiques concernant aussi bien les politiques que les institutions avec pour mission l'élaboration d'une politique du secteur industriel et la préparation d'études sectorielles stratégiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Programme national des PME vise à aider les PME à se positionner dans les métiers et marchés mondiaux - Suivi individuel des porteurs de projets afin de les aider à faire aboutir leurs projets. 	Le plan de développement industriel (Programme Emergence 2015) prend en compte les spécificités des PME

	Algérie	Egypte	Libye	Maroc
Education à l'entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none"> - Centres de facilitation - Pépinières d'entreprise - Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) - Fonds national du développement de l'apprentissage et de la formation continue (FNAC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes limitées aux campus universitaires (ministère de l'Enseignement supérieur) - Pépinières d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de la culture de l'entrepreneuriat dans la société et l'encouragement des idées de changement (Programme national des PME) - Des sessions de formation sont organisées en vue d'aider les porteurs de projets surtout dans la phase de lancement (business plans, développement de l'esprit d'entreprise) - Mise en place de pépinières - Projet d'adaptation des programmes d'éducation à l'apprentissage de l'entrepreneuriat depuis l'école à l'université - projet de confection des programmes et manuels pédagogiques des stages 	<ul style="list-style-type: none"> - Charte nationale de l'éducation et de la formation, la CGEM (Livre Blanc) propose un cadre de programmes d'études pour l'apprentissage de l'esprit d'entreprise, initiatives de partenariat entre universités, CGEM et Centre des jeunes dirigeants - Programme Moukawalati
Capacités humaines (gestion, RH, encadrement, formation continue)	<p>A travers les instruments du programme de mise à niveau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance aux entreprises industrielles qui cherchent à améliorer leur compétitivité à travers l'offre de nombreux services de formation et de conseil dans les domaines de modernisation de la production, de la qualité, de la planification stratégique, des services de développement de marchés et de la promotion des exportations - Programmes de renforcement des compétences en environnement concurrentiel. Programmes de formation professionnelle/ assistance technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Des sessions de formation sont organisées en vue d'aider les porteurs de projets surtout dans la phase de lancement (faisabilité économique des projets, montage financier, dossier administratif, techniques comptables et de gestion des PME) - Formation continue pour les adhérents des pépinières 	<ul style="list-style-type: none"> - Instruments de la mise à niveau et de la modernisation compétitive (ANPME) - Programme Moukawalati - La formation continue en faveur des PME existe mais reste limitée et peu pratiquée.

	Algérie	Egypte	Libye	Maroc
Internationalisation et intégration régionale				
Internationalisation	Projet de Consortium des PME exportatrices.	- le «Enhancing Competitiveness for SMEs in Egypt» et plans correspondants (Small and Medium Enterprises Development Unit)	- Appui des adhérents aux pépinières à la commercialisation de leurs produits à travers la participation aux foires nationales et internationales et les services offerts par des sociétés partenaires spécialisées - Création d'un réseau international en faveur des PME (commercialisation, sous-traitance)	- La politique industrielle qui intègre les PME est orientée export - Exonération totale des entreprises installées dans les zones franches de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les revenus pendant les 5 premières années d'exploitation et application d'un taux réduit (de l'IS) durant les dix années suivantes - Consortiums d'exportation - libéralisation des crédits acheteurs pour les exportateurs - Assouplissement des conditions de gestion des recettes d'exportation en devise
Intégration régionale	- Quelques expériences bilatérales (avec l'Egypte et la Tunisie) - Organisation de foires	- Zone arabe de libre-échange et zone de libre échange avec le Maroc, la Tunisie et la Jordanie - Renforcement de la zone de libre-échange tuniso-libyenne par un Accord de reconnaissance mutuelle des certificats de conformité aux normes techniques	Zone arabe de libre échange	- Zone arabe de libre échange - Accord d'Agadir entré en vigueur en 2007 - Des PME investissent en Tunisie et en Alger
Système d'information				
Dispositif d'information	Carte d'implantation des PME - Recensement des PME envisagé - Projet de système d'information économique du secteur de la PME : base de données de la PME et de l'artisanat		Projet de mise en place d'une base de données nationale sur les PME	
Sites web	http://www.pmeart-dz.org/	http://www.sme.gov.eg/	www.eliteproject.net	www.anpme.ma

	Mauritanie	Soudan	Tunisie
Institutions, lois PME et stratégies			
Institutions chargées de la promotion des PME	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'existe pas d'organe dédié à la promotion de la PME - Le Commissariat à la promotion des investissements (CPI) est, depuis 2007, en charge des politiques relatives aux PME 	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'existe pas d'organe dédié à la promotion de la PME. - Création d'un ministère dédié à l'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Le ministère de l'industrie, de l'énergie et des PME a la responsabilité d'élaboration et de coordination de la politique de l'entreprise. - Les principales orientations politiques relatives aux PME sont définies par la Direction générale de la promotion des PME (DGPPME) - L'exécution est assurée par un ensemble d'instances comme l'Agence de promotion de l'industrie (API).
Charte ou loi sur la PME	Non	Non	
Stratégie dédiée aux PME	<ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie globale est en cours d'élaboration - Une stratégie nationale pour la promotion de la micro et petite entreprise (SNMPE) a été adoptée fin 2003. Elle a été traduite en Programme national intégré d'appui à la micro et petite entreprise (PNIME) 	Non	La stratégie de développement industriel se focalise sur la promotion et le développement de la PME.
Mise à niveau	Non	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de mise à niveau - Programme de modernisation industrielle
Organisation territoriale		Non	Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle (FOPRODI) qui vise à soutenir la politique de développement régional
Concertation et gouvernance	Conseil présidentiel pour l'investissement en Mauritanie : organe de dialogue Etat-Secteur privé.		<ul style="list-style-type: none"> - Concertation régulière avec un seul représentant du patronat privé (UTICA). - Absence de mécanisme indépendant pour le suivi et l'évaluation des mesures en faveur des PME

	Mauritanie	Soudan	Tunisie
Mesures financières et fiscales			
Démarches administratives et juridiques	<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de l'environnement juridique des affaires est un chantier prioritaire (CSPL-2). - la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles à travers le renforcement du cadre légal, de la transparence, et du cadre de régulation et de surveillance des marchés - Un projet de simplification des procédures et démarches administratives pour la création d'entreprises sous l'égide du CPI: mise en place d'un guichet unique. 	Démarches administratives et juridiques	<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de l'environnement juridique des affaires est un chantier prioritaire (CSPL-2). - la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles à travers le renforcement du cadre légal, de la transparence, et du cadre de régulation et de surveillance des marchés - Un projet de simplification des procédures et démarches administratives pour la création d'entreprises sous l'égide du CPI: mise en place d'un guichet unique.
Mesures liées aux technologies et à la R&D	Le CPI élabore un projet de modernisation de l'outil de production, d'encouragement de la R&D, d'appui à l'innovation, de système des licences et brevets.	Projets incubateurs qui visent l'intégration des TIC par les PME, notamment en matière de commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie nationale ambitieuse de R&D - Technopoles à spécialisation sectorielle qui s'appuient sur des partenariats public-privé - Création récente d'une agence de promotion de l'innovation et de la recherche - Programme national de pépinières - Outils de la mise à niveau et de la modernisation industrielle : modernisation des équipements, amélioration de la technologie, maîtrise des coûts...) - Régime d'incitation à l'innovation dans les technologies de l'information (RIITI) ciblant les jeunes porteurs de projets innovants dans le secteur des TIC - le développement de sociétés de capital risque (SICAR et FCPR) devrait encourager les PME innovantes
Dimension sectorielle	<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie globale dédiée aux PME, en cours d'élaboration, a pour objectif de garantir la mise en cohérence des plans sectoriels - Le CPI est chargé de la mise en place de l'identification des secteurs et créneaux porteurs. 		<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de développement industriel - Soutiens spécifiques à certains secteurs
Education à l'entrepreneuriat			<ul style="list-style-type: none"> - La promotion de l'esprit d'entreprise est une composante importante de tous les niveaux du système d'apprentissage. - Une loi d'orientation de l'éducation publiée en 2002 et mise à jour en 2008 a été mise en place pour renforcer cette dimension.

	Mauritanie	Soudan	Tunisie
Capacités humaines (gestion, RH, encadrement, formation continue)	La stratégie de promotion des PME réservera une place de choix à la formation professionnelle.		<ul style="list-style-type: none"> - Divers programmes de financement et d'encouragement de la formation continue - Aide technique pour le démarrage des entreprises et services de suivi après démarrage. - Services et programmes de formation continue pour les entreprises exportatrices (normes et commerce internationaux).
Qualité	L'amélioration de la qualité de la production et l'appropriation des normes de qualité et de traçabilité sont des chantiers d'action importants prévus par le CSPL-2.		<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de la qualité comme facteur de compétitivité est prise en compte dans le programme de mise à niveau - programmes de formation dédiées
Internationalisation et intégration régionale			
Internationalisation			<ul style="list-style-type: none"> - Accords de libre-échange avec l'UE et avec la Turquie - modernisation industrielle dans une perspective d'internationalisation
Système d'information			
Dispositif d'information	Le CSPL-2 prévoit le développement des outils de veille économique : projet d'un observatoire de la modernisation économique.		Mise en place d'un certain nombre de portails publics qui mettent à la disposition des entreprises privées et des PME des informations appropriées (impôts, coût de la main d'œuvre, normes, et les réglementations, opportunités d'investissement).
Site web	http://www.investinmauritania.gov.mr/	www.sudabiz.org	www.bfpme.com.tn

2. Stratégie de Promotion des PME dans les pays de l'Afrique du Nord

Conscients de la place des PME dans les économies modernes et diversifiées, les différents gouvernements d'Afrique du Nord ont initié des politiques, instauré des institutions et mis en œuvre des programmes visant à faciliter la création, le développement et la pérennisation des PME.

2.1. Politiques de promotion de la PME en Algérie

La relance de l'économie par la promotion de la PME revêt un caractère crucial pour les économies en transition vers l'économie de marché. Les politiques menées en Algérie s'inscrivent dans le cadre de la recherche des avantages d'une économie libérale, à travers l'adoption d'une politique de relance du secteur privé. Une telle orientation se justifie d'autant plus que le pays est en train de s'engager dans une série d'accords de libre-échange et poursuit les négociations pour accéder à l'OMC.

Les pouvoirs publics cherchent surtout à instaurer le principe d'Etat facilitateur, réduisant les interventions directes dans les activités économiques, jouant le rôle d'accompagnateur de l'initiative privée et de développeur des infrastructures de base. Tous ces éléments devraient contribuer au développement de la PME.

■ Les stratégies de développement du secteur privé

Dès le milieu des années 1990, l'Algérie s'est engagée dans un processus d'ouverture à l'économie de marché, de libéralisation du commerce et de soutien à l'investissement privé (national et étranger). A une première phase de réformes (programme d'ajustement structurel) a succédé une seconde génération de réformes qui vise l'intégration dans l'économie mondiale, la réforme du secteur public et la privatisation, la réforme du secteur bancaire et financier, la libéralisation des infrastructures, la modernisation des finances publiques, le développement de l'agriculture, la promotion de l'investissement et l'amélioration de l'environnement des entreprises, l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel (code de commerce, registre de commerce...).

Le secteur privé joue aujourd'hui un rôle important dans l'économie algérienne et présente un fort potentiel, enregistrant une croissance soutenue ces dernières années. En 2007, il a représenté 80,8% de la valeur ajoutée, hors hydrocarbures⁷⁵ alors qu'il ne représentait que 71,2% dix ans auparavant (1997).

Les politiques de promotion du secteur privé s'articulent autour d'une double approche : promotion des grands projets et des investissements directs étrangers, d'une part, et soutien du développement des PME, d'autre part.

L'action au niveau du secteur privé s'appuie sur l'instauration d'une concertation avec le secteur public à travers la mise en place d'un forum de concertation regroupant les différents partenaires sociaux et l'État, ce qui devrait contribuer à la mise en valeur d'opportunités d'investissements et au développement du partenariat public-privé.

⁷⁵Avec les hydrocarbures, le secteur privé représente 42,5% du PIB (données de l'Office national de statistique : www.ond.dz). Ces calculs sont faits hors TVA et droits de douane.

■ La promotion de la PME

Les mesures adoptées pour dynamiser les PME visent à renforcer et à stimuler la croissance économique. Il s'agit d'inscrire le développement des PME dans une dynamique de changement et d'adaptation technologique, de favoriser la création de nouvelles entreprises tout en les orientant vers une diversification des champs d'activité. Il s'agit aussi de mettre en place un cadre législatif et réglementaire favorable à l'épanouissement des PME, d'encourager la compétitivité et de soutenir l'exportation des biens et services fournis par les PME.

Le nombre des PME n'a cessé de croître ces dernières années en Algérie, même s'il reste en deçà des objectifs officiels de développement national⁷⁶. Vu l'importance accordée aux PME comme moteur de la croissance et comme source de création d'emplois, et vu la multitude d'entraves qu'elles rencontrent, notamment en matière d'accès au crédit et de procédures administratives, un ensemble de politiques et de mesures ont été entreprises par le législateur. Ainsi, la promotion des PME constitue un axe central de la stratégie de développement du pays et fait partie des priorités des réformes de seconde génération, d'autant plus que le développement des PME est considéré comme le meilleur moyen de lutter contre l'informel.

En 2001, une loi d'orientation pour la promotion des PME (loi n° 01-18 du 12 décembre 2001) fut promulguée. Cette loi a doté le secteur d'une assise juridique, avec pour objectif de lui permettre d'évoluer dans un climat réglementaire et institutionnel sain et de bénéficier des mesures d'appui nécessaires.

En 2002, le gouvernement a lancé un programme à travers lequel il vise l'établissement d'une «carte d'implantation des PME» afin de déterminer les opportunités locales d'investissement à proposer aux promoteurs nationaux et étrangers. Selon cette approche, une démarche globale d'attractivité de l'investissement direct est envisagée.

Le programme public de développement et de promotion des PME s'appuie sur sept axes stratégiques :

- «- la diversification et la densification du tissu économique dans ses différentes composantes (industrielles, de services, artisanales) en privilégiant les activités à forte valeur ajoutée et à fort potentiel d'exportation ;
- le renforcement et la préservation du potentiel des PME existantes par des mesures de soutien appropriées ;
- la mise en place d'une organisation locale du ministère [de la PME et de l'Artisanat] déconcentrée et adaptée au nouvel environnement économique ;
- l'émergence de nouvelles entreprises dans une dynamique d'évolution et d'adaptation technologique (promotion de PME de la nouvelle économie par des mesures incitatives) ;
- le rapprochement et la concertation avec le mouvement associatif et les organisations patronales liées au monde de l'entreprise ;

76. Le nombre de PME doit atteindre plus d'un million d'unités (il est actuellement de moins de 300 000 unités) pour permettre à l'économie nationale d'atteindre un taux de croissance annuel de 7%.

- l'enracinement d'une culture d'entreprise au sein de la société civile et des institutions éducatives;
- la réhabilitation et la sauvegarde du patrimoine artisanal⁷⁷.

Le programme s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'environnement de l'entreprise par la création de «centres de facilitation» et de pépinières de PME innovantes, la promotion de la sous-traitance, la mise en œuvre d'un programme national de mise à niveau des PME disposant d'un potentiel d'exportation, la réhabilitation et la sauvegarde du patrimoine artisanal à travers des actions de formation et des mesures de soutien d'ordre fiscal et douanier adossées à de nouveaux instruments financiers mieux adaptés à la PME.

Les centres de facilitation ont pour mission de faciliter la circulation de l'information, d'assurer l'orientation et l'accompagnement des PME au niveau local et national. La création récente de pépinières d'entreprise vise, dans le cadre de parcs technologiques, l'accueil et l'accompagnement, pour une durée limitée, des entreprises naissantes ainsi que des porteurs de projets, d'offrir des prestations de services et de conseils personnalisés, de créer un lieu de rencontre entre les milieux d'affaires et les institutions et administrations centrales et locales. Le programme a pour mission d'encourager les activités innovatrices par le développement des compétences entrepreneuriales, la réalisation de projets innovateurs lancés par les chercheurs, et l'incitation des jeunes universitaires à créer des entreprises.

Vu les taux élevés de mortalité des PME, principalement pendant les premières phases de leur vie, l'accès au financement devient difficile, voire impossible en l'absence de garanties. Pour y faire face, le Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR) et la Caisse de garantie des crédits d'Investissements (CGCI-PME) ont été instaurés. Le FGAR, qui est un organisme national de garantie des crédits aux PME fut créé en 2002 (en application de la loi d'orientation sur les PME) et mis en service en 2004. Son objectif principal est «de faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'expansion des PME, en accordant des garanties de crédits aux banques commerciales, afin de compléter le montage financier de projets d'entreprises, viables et orientées vers la création et/ou le développement d'entreprises»⁷⁸. Le FGAR vise à faciliter l'accès des PME au crédit bancaire en aidant au partage du risque de financement des PME avec les banquiers. Pour cela, il accompagne les PME en les orientant dans le montage de projets viables qui leur permettent d'occuper une position pérenne dans un environnement concurrentiel de plus en plus complexe⁷⁹.

La Caisse de Garantie CGCI-PME a vu le jour suite aux premières «Assises nationales des PME» qui se sont déroulées en janvier 2004. Il s'agit d'une société par actions, créée la même année, dont la mission est de «garantir le remboursement d'emprunts bancaires contractés par les PME au titre du financement d'investissements productifs de biens

77. Voir le site du ministère de la PME et de l'Artisanat : <http://www.pmeart-dz.org/fr/gouvernement.php>.

78. Il intervient dans l'octroi des garanties en faveur des PME réalisant des investissements dans les domaines suivants : création d'entreprise, rénovation des équipements, extension de l'entreprise, prise de participation. Le pourcentage de la garantie varie de 10% à 80 % du crédit (le montant minimal de la garantie par entreprise est de 4 millions dinars et le montant maximal est de 25 millions dinars). Voir le site du FGAR: <http://www.fgar.dz>.

79. Pour réaliser sa mission, le FGAR coopère avec l'Euro Développement PME.

et de services portant sur la création et l'extension ainsi que le renouvellement de l'équipement de l'entreprise»⁸⁰.

Par ailleurs, pour répondre à certains besoins spécifiques de la PME en matière de financement tels que le factoring, le capital-risque et le leasing, la création de Sociétés financières spécialisées (SFS) fut décidée par le gouvernement.

Afin d'encourager l'investissement et la création de nouvelles entreprises, d'autres incitations fiscales, financières et monétaires ont été mises en œuvre, tout en prenant en compte les dimensions sectorielle et territoriale du développement. Ainsi, un régime dérogatoire en faveur des PME a été instauré, en particulier pour celles qui s'installent dans des zones à promouvoir (zones d'activités commerciales, zones industrielles et touristiques, nouveaux espaces d'investissement tels que les technopoles et les pépinières), en harmonie avec le schéma national d'aménagement du territoire. Par ailleurs, l'accès au foncier étant un obstacle majeur dans la chaîne de l'investissement, il a été décidé la mise en place d'un guide avec pour objectif de fixer clairement le dispositif d'accès au foncier, ainsi que l'établissement d'un nouveau modèle de gestion impliquant les opérateurs eux-mêmes dans la gestion de ces zones. Un autre instrument de développement déployé concerne la stratégie nationale de l'artisanat⁸¹.

Le tissu productif souffrant d'une forte concentration géographique des PME dans les régions du nord, un fonds de développement régional et local fut instauré. L'objectif d'un tel instrument est d'inciter les promoteurs et investisseurs à se diriger vers les régions où les activités économiques sont peu développées et les PME peu présentes. En novembre 2003, des services extérieurs du ministère de la PME et de l'Artisanat ont été créés pour assurer la mise en œuvre des programmes d'appui des PME à l'échelle locale.

La promotion des PME a bénéficié non seulement de la mise en place d'un ministère dédié au secteur mais aussi de la mise en place de l'Agence nationale de développement de la PME (AND-PME). Cette institution, créée par décret en mai 2005, est conçue pour mettre en œuvre la politique de promotion et de développement de la PME, spécialement le programme national de mise à niveau des PME et les programmes sectoriels⁸². L'agence a aussi pour mission de promouvoir l'expertise et le conseil en direction des PME, d'évaluer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des programmes sectoriels et, le cas échéant, d'en proposer les correctifs nécessaires, de promouvoir l'innovation technologique et l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de collecter, exploiter et diffuser l'information spécifique aux domaines d'activités des PME, et de coordonner les différents programmes de mise à niveau du secteur de la PME.

Afin de compléter et de renforcer l'architecture institutionnelle de promotion de la PME et pour instaurer des structures susceptibles de susciter et de renforcer la participation des différentes parties concernées, le législateur a mis en place deux

80. Décret présidentiel n° 04-134 (29 Safar 1425 correspondant au 19 avril 2004) portant statuts de la caisse de garantie des crédits d'investissements pour les PME.

81. Brahiti A., 2008, «Les politiques de promotion et de développement des PME et leur mise niveau : enjeux et défis - expérience de l'Algérie, Réunion ad hoc d'experts, 8-10 mars, CEA-AN, Rabat.

82. Ibid.

conseils à caractère consultatif sous l'égide du ministère de la PME et de l'Artisanat. Il s'agit du Conseil National Consultatif pour la promotion des PME (CNC-PME) et du Conseil National Consultatif pour la promotion de la sous-traitance.

Le CNCE-PME qui date de 2003 est un organe tripartite entre les PME, leurs associations professionnelles et le secteur public. Présidé par un représentant du secteur privé, il vise le renforcement de la concertation avec les espaces intermédiaires à travers leur contribution à la réflexion et aux propositions, des activités de lobbying (locales et internationales), la diffusion d'information (portail web, BDS) et la recherche de partenariats.

Quant au Conseil National Consultatif pour la promotion de la sous-traitance (CNC), il a pour missions de proposer toute mesure destinée à réaliser une meilleure intégration de l'économie nationale, favoriser l'insertion des PME nationales dans les réseaux mondiaux de la sous-traitance, promouvoir les opérations de partenariat avec les grands donneurs d'ordres nationaux et étrangers, favoriser la valorisation du potentiel de sous-traitance des PME et coordonner les activités des bourses algériennes de sous-traitance et de partenariat (BSTP). A cet égard, il convient de mentionner que ces bourses, qui existent depuis le début des années 1990, ont pour objectif de contribuer à la densification du tissu des PME⁸³. Elles consistent en des centres d'information technique, de promotion et de mise en relation entre donneurs d'ordre, fournisseurs et sous-traitants, qui ont pour but l'utilisation optimale des capacités productives des industries affiliées. Elles sont organisées en associations industrielles à but non lucratif et gérées par des entrepreneurs qualifiés. Les bourses sont des points de rencontre et des instruments de régulation entre l'offre et la demande de travaux de sous-traitance industrielle, mais aussi des instruments d'assistance pour les partenaires, et particulièrement pour les petits et moyens fournisseurs ou sous-traitants.

Un autre axe important des politiques de promotion et de soutien aux PME concerne la dimension compétitivité. L'ouverture du marché algérien à la concurrence (Accord d'association avec l'Union européenne et future adhésion à l'OMC) oblige les PME à se mettre à niveau, à renforcer leur compétitivité et à développer leurs parts de marché sur les marchés national et international. La mise à niveau passe aussi par l'amélioration de l'environnement des PME, considéré comme facteur de compétitivité.

Le programme de mise à niveau (2000-2007), qui bénéficie de l'appui de la Commission européenne, s'adresse aux PME dont l'effectif dépasse les 20 salariés, au secteur bancaire et financier ainsi qu'aux structures d'appui (organisations patronales, associations professionnelles, chambre de commerce et d'industrie, bourses de sous-traitance, etc.). L'objectif du programme est d'aider les PME à l'adoption de bonnes pratiques de gestion, à renforcer leurs ressources humaines (encadrement et formation continue), à améliorer leur appréhension du marché et à appliquer une stratégie de développement et de recherche permanente de l'innovation. Un second programme de mise à niveau, dit programme PME-II (2007-2010) vise à consolider les acquis du premier programme à orienter les PME vers l'assurance qualité et l'intégration des nouvelles technologies de l'information.

83. Brahiti (2008, op. cit.).

La loi sur la promotion de la PME prévoit aussi le développement d'un système d'information économique sur les PME qui exige des organismes, des entreprises et des administrations de communiquer aux structures dédiées les différentes informations figurant dans les fichiers dont ils disposent. Ces informations concernent notamment l'identification et la localisation des entreprises, leur taille, leur secteur d'activité, leur démographie (création, cessation modification d'activité) et les différents indicateurs économiques qui les caractérisent. Par ailleurs, la même loi a prévu d'instaurer une banque de données sur les PME qui soit adaptée aux technologies informatiques modernes, et ce afin de servir d'appui à ces entreprises. Il s'agit plus concrètement de la conception d'un tableau de bord des indicateurs économique traduisant la dynamique du secteur, de l'établissement et du suivi d'une cartographie d'implantation des PME, de la réalisation d'un portail de la PME, de l'organisation d'un premier recensement général des entreprises, ainsi que de la réalisation d'études économiques sur les filières et branches et d'une note de conjoncture sur les PME.

Par ailleurs, la stratégie adoptée par l'Etat en faveur du secteur privé et de la PME a été renforcée par des programmes de coopération internationale. Il s'agit notamment du Programme intégré de l'ONUDI, du programme Euro-Développement pour la PME (programme MEDA), de projets GTZ (coopération bilatérale allemande), du programme de la SFI, et du programme ARIP (MEDA). La majorité de ces programmes s'insèrent dans le cadre de la politique de mise à niveau des PME initiée depuis le début des années 2000.

Concernant l'apprentissage de l'esprit d'entreprise, l'Algérie a réalisé des progrès notoires, notamment en dehors du système d'enseignement formel à travers l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), le Fonds national du développement de l'apprentissage et de la formation continue (FNAC), l'Agence nationale de gestion du microcrédit, même s'il faut noter qu'il n'existe pas encore de cadre global pour coordonner l'ensemble de ces instruments. Au niveau de l'enseignement général, la promotion de l'esprit d'entreprise dès le plus jeune âge reste très limitée⁸⁴.

En matière d'intégration régionale, il convient de noter l'existence de quelques expériences de partenariat entre PME algériennes et autres PME d'Afrique du Nord. Mentionnons le cas du marché des services d'appui (conseil et formation) avec l'exemple du consortium marché MEDA PME Partenariat Algérie-Tunisie-Union européenne pour l'installation de solutions informatiques (ERP, GMAO, GPAO)⁸⁵.

Les foires internationales organisées dans les différents pays de la région sont aussi l'occasion de nouer de nouveaux partenariats ou projets de partenariats entre les entreprises de la région. Ainsi, la Foire internationale d'Alger (FIA) permet aux entreprises algériennes de réaliser des contacts avec plusieurs exposants des pays de la région et d'initier des projets de partenariat et de joint-venture avec des entreprises tunisiennes, marocaines et autres. De nombreuses entreprises égyptiennes commencent à s'implanter en Algérie (EZZ Steel Company, principal sidérurgiste du Moyen-Orient, Orascom Construction Industries...) et un forum économique entre

84. Commission européenne et OCDE (2008), Rapport sur la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes.

85. Brahiti (2008, op. cit.).

les deux pays a vu le jour afin d'encourager les échanges et investissements entre eux. Ainsi, la troisième session du forum économique entre les deux pays qui eut lieu en décembre 2007 à Alger a vu la création d'une société d'investissement algéro-égyptienne, dotée d'un million de dollars de capital initial et qui vise à développer la coopération économique et industrielle entre les deux pays.

Ces exemples de partenariat entre PME algériennes et autres PME et entreprises de la région d'Afrique du Nord restent cependant limitées et en deçà de leur potentiel. Le développement des espaces de rencontres directes entre les entreprises (foires, forums, espaces virtuels) et indirectes (liens entre agences et administrations des pays, élaboration et/ou mise en œuvre d'accords de partenariat, de libre-échange, etc.) constituent un formidable moteur de croissance des PME et de leur contribution au développement durable. Les annonces en fin 2008 de l'adhésion de l'Algérie à la Grande zone arabe de libre échange et de l'Accord préférentiel de commerce avec la Tunisie constituent un pas de plus dans cette direction.

La PME algérienne a profité de la politique d'encouragement et d'accompagnement de la part des pouvoirs publics, mais la multiplicité des acteurs institutionnels et leur dispersion concourt à rendre le dispositif public trop complexe, souffrant de problèmes de coordination, de clarification des missions et des prérogatives.

Le secteur des PME souffre aussi de problèmes de transition à l'économie de marché, le PAS ayant été appliqué à une industrie lourdement touchée et fragilisée par la récession. Ainsi, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB n'a cessé de régresser, passant de 12,6% en moyenne sur la période 1963-1986 à 6,6% sur la période 2000-2005⁸⁶. En même temps, le secteur des hydrocarbures a conforté sa place dans l'économie puisque sa part dans le PIB, passant de 30% dans les années 1990 à 46% en 2006. Les hydrocarbures contribuent, par ailleurs, largement à la croissance, à hauteur de 43% en 2005, contre 4% pour les industries hors hydrocarbures⁸⁷. C'est dire encore la faible diversification de l'économie algérienne qui se traduit aussi par la faible diversification des exportations (les produits manufacturés représentent une part infime des exportations : 2% en 2003).

Malgré les efforts menés, le climat des affaires demeure insuffisant pour renforcer la compétitivité des PME, notamment en matière d'accès au crédit bancaire, de foncier industriel, de fiscalité, d'évasion vers l'économie informelle, de lourdeur des formalités administratives, et de système d'informations⁸⁸. D'autres limites ont été révélées par une enquête menée par le programme EDPME (Euro Développement des PME): émiettement des associations patronales et professionnelles et faiblesse de leurs services d'appui, insuffisance des services offerts par les autres structures d'appui (chambres de commerce et d'industrie, bourses de sous-traitance, centres techniques d'appui), faiblesse du système de formation continue et des cabinets de conseil et autres instituts de formation. L'enquête

86. Bennaceur S. et al., 2007, Evaluation des politiques de mise à niveau des entreprises de la rive sud de la Méditerranée : les cas de l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, FEMISE, Marseille.

87. Ibid.

88. Bennaceur et al. (2007, op. cit.). Voir aussi Commission européenne et OCDE (2008, op. cit.).

d'évaluation du climat des affaires menée régulièrement par la Banque mondiale indique que les principales contraintes demeurent focalisées sur l'accès au crédit, l'acquisition de terrains, la concurrence déloyale de l'économie informelle et la fiscalité.

Par ailleurs, la double approche qui consiste à encourager les grands projets d'investissement (dont les IDE) et les PME souffre d'un déséquilibre en défaveur de ces dernières, tant sur le plan des moyens financiers que de la logistique⁸⁹.

Les pouvoirs publics sont aujourd'hui conscients de la nécessité de renforcer le caractère global et intégré des politiques en faveur des PME à travers le renforcement des politiques commerciale, technologique et industrielle, ainsi que de la politique de concurrence.

Le renforcement de la politique de concurrence se fait à travers des moyens accrus et plus de pouvoir pour le Conseil de la concurrence; la lutte contre l'économie informelle (via la diminution des droits de douanes, des impôts et taxes dans les secteurs en péril), l'élaboration et mise en place de normes aux standards internationaux, la mise en place de dispositifs permettant aux PME d'accéder aux marchés publics.

Le renforcement de la politique commerciale passe par l'établissement de l'équité entre entreprises nationales et étrangères; l'adoption de mesures financières et d'avantages fiscaux en faveur des entreprises exportatrices; le soutien aux campagnes de promotion et de la participation aux foires et salons; la disponibilité de l'information actualisée et fiable sur la configuration des marchés.

Le renforcement de la politique technologique se traduit par la mise en place de filières professionnelles adaptées aux besoins de l'industrie; la facilitation de la prise de brevets, la facilitation du financement de recherche/développement et les dégrèvements fiscaux pour l'investissement dans la recherche et l'innovation.

Le renforcement, enfin, de la politique industrielle qui vise l'amélioration du fonctionnement des marchés industriels et l'élimination des défaillances de marchés passe par l'adoption de stratégies fondées sur des analyses de filières et de couples produits-marchés, le soutien à l'émergence de grandes entreprises et de leaders dans les branches industrielles (qui alimenteraient les réseaux de partenariat et de sous-traitance avec les PME); la promotion de la sous-traitance entre les pays d'Afrique du Nord (renforcer et/ou finaliser les connexions entre les bourses de sous-traitance)⁹⁰.

2.2. Politiques de promotion de la PME en Egypte

A l'instar des autres pays de la région, l'Egypte a entamé depuis la dernière décennie un vaste programme de restructuration de son économie. La stratégie adoptée consiste principalement à promouvoir le secteur privé, en général, et les PME, en particulier.

89. Commission européenne et OCDE (2008, op. cit.).

90. Brahiti (2008, op. cit.).

■ Stratégies de développement du secteur privé

Le processus d'adaptation de l'économie égyptienne a été initié dès le début des années 1990 par l'application du programme d'ajustement structurel en concertation avec la Banque mondiale et le FMI. Toutefois, les transformations réalisées n'ont induit ni une progression des secteurs technologiques, ni une diversification des exportations, ni encore un positionnement offensif dans les secteurs dynamiques de l'économie mondiale. En 1998, l'Égypte est entrée dans une phase de décélération avec une croissance bien en deçà des performances passées et insuffisante pour assurer une progression du revenu par habitant.

Cette situation qui s'est prolongée jusqu'en 2004⁹¹ a conduit les autorités égyptiennes à adopter une nouvelle politique de réformes structurelles et d'intégration au commerce mondial. Le programme de ces réformes fait de la modernisation de l'économie égyptienne et de son intégration aux échanges mondiaux sa priorité. Ses objectifs consistent à accroître la compétitivité des entreprises privées, à améliorer le cadre institutionnel et à renforcer les capacités des associations professionnelles.

Les exportations égyptiennes étant concentrées sur des produits dont les cours internationaux connaissent régulièrement des fluctuations (énergie, coton, produits agricoles), les autorités ont lancé en 2001 un vaste programme de développement des exportations. Il s'agit de l'octroi d'abattements fiscaux à l'exportation dans des secteurs cibles, de la promotion et restructuration des bureaux de représentation commerciale à l'étranger, de la mise en place d'un fonds de financement des projets d'aide à l'exportation, du lancement de logos pour des produits clés à l'exportation. Dans le même sens, une nouvelle loi sur la promotion des exportations et sur le développement de Zones économiques spéciales a été mise en place dès 2002, et un processus de restructuration du ministère du Commerce extérieur a été lancé.

Dans le cadre de cette restructuration, trois volets ont rapidement connu des évolutions substantielles : la réforme tarifaire, la législation fiscale et la restructuration du secteur financier. La réforme tarifaire a été initiée en septembre 2004 avec une très forte diminution des droits de douanes et une réelle simplification de la structure du tarif égyptien. Cette réforme semble avoir porté ses fruits à court terme puisqu'il a été constaté un doublement des importations en trois ans. Un nouveau train de désarmement douanier unilatéral est intervenu en février 2007⁹².

En juin 2005, une nouvelle législation fiscale fut adoptée réduisant de moitié les taux d'imposition sur les personnes physiques comme sur les sociétés, avec pour objectif de compenser cette réduction des taux par un élargissement rapide du nombre de contribuables et de l'assiette des revenus imposables.

Le système financier a, lui aussi, été concerné par des mesures de restructuration, principalement le secteur bancaire. Ont été visés essentiellement la confirmation du principe de l'assainissement des bilans et le désengagement de l'Etat. Parallèlement, les autorités égyptiennes ont très largement procédé à la libéralisation des marchés monétaires et financiers ainsi que du régime des changes.

91. La croissance économique a enregistré un net redressement depuis 2005 (+ 6,8 % en 2005/06, + 7,1 % en 2006/2007 et environ 7 % prévu pour 2007/08).

92. Mission économique (France), 2008, Situation économique et financière de l'Égypte, Le Caire, avril.

Le gouvernement a, par ailleurs, relancé de façon active le programme de privatisation des entreprises publiques, tout particulièrement au niveau des banques, du commerce de détail, du ciment et des télécommunications.

Afin d'attirer des investissements étrangers, l'Égypte a développé de nombreuses zones franches. Les investisseurs dans les sept zones franches publiques et les 39 zones privées sont exemptés des formalités douanières à l'importation et à l'exportation. Ils sont aussi exonérés des droits de douane, de l'impôt général sur les ventes et de tous les autres droits et impôts pour la durée de chaque projet.

Par ailleurs, l'Égypte a adopté une loi sur la propriété intellectuelle et une nouvelle législation pour lutter contre le blanchiment des capitaux. Une nouvelle législation sur la concurrence et l'interdiction des pratiques monopolistiques est également en vigueur. Ainsi, l'Égypte a signé plus de 50 accords bilatéraux de protection de l'investissement avec de nombreux pays.

En Égypte, l'investissement est géré par la General Authority for Free Zones and Investment (GAFI), qui s'est progressivement transformée en Agence de promotion et de facilitation de l'investissement. La GAFI a établi un guichet unique fédérant les représentants des diverses agences gouvernementales en charge des formalités administratives liées aux investissements étrangers. Les nouvelles sociétés peuvent ainsi être créées en à peine 48 heures.

Plusieurs mesures législatives ont été adoptées à partir de l'année 2000 pour rendre la législation nationale compatible avec les engagements pris à l'OMC. Ainsi, il a été enregistré une baisse substantielle des droits de douane, la suppression de la plupart des autres taxes sur les exportations et les importations, ainsi que la simplification des formalités douanières. De même, l'impôt sur les sociétés a diminué de 42% à 20% en 2005, tout en mettant en œuvre des procédures de collecte automatique de l'impôt. Le pays a aussi adopté dès 2003 un régime de change flottant avec l'instauration d'un marché de change interbancaire entraînant la quasi-disparition du marché parallèle⁹³.

L'Égypte cherche aussi à s'intégrer dans de nombreux marchés régionaux à travers l'adhésion à des zones de libre échange comme la COMESA (marché commun d'Afrique orientale et australe) depuis octobre 2000, la signature d'un accord d'association avec l'Union européenne en 2001 (entré en vigueur en juin 2004), l'adhésion à la Zone arabe de libre-échange, à la zone de libre échange avec le Maroc, la Tunisie et la Jordanie (entrée en vigueur depuis fin mars 2007). L'Égypte a aussi signé des accords bilatéraux de libre-échange avec de nombreux pays arabes, notamment la Tunisie, le Liban, la Jordanie (tous en 1998) et l'Irak (2001). La mise en œuvre de tels accords pourrait dynamiser les échanges et les partenariats entre PME égyptiennes et autres PME d'Afrique du Nord, en particulier les PME marocaines, tunisiennes et soudanaises.

Au cours de l'année budgétaire 2007-2008, une loi sur les tribunaux économiques fut promulguée. L'instauration de ces structures vise la mise en place d'un système judiciaire spécialisé pour trancher rapidement les litiges à caractère économique.

93. Bessamra S., de Saint-Laurant B. (éds) (2007, op. cit.).

Les avancées concernant l'évaluation en douanes, la rationalisation des organes de contrôle des échanges ou encore la protection de la propriété intellectuelle présentent des signes encourageants. Toutefois, ces textes se heurtent encore souvent à une mise en œuvre imparfaite et peu homogène.

De manière générale, ce vaste programme de modernisation lancé par le gouvernement est censé contribuer au rétablissement de la confiance des investisseurs et à une forte amélioration du climat des affaires. Toutefois, les difficultés pour construire un secteur privé dynamique restent nombreuses, surtout au niveau des PME.

■ Politiques de promotion des PME

Les défis de l'économie égyptienne que sont la création d'emploi, la lutte contre la pauvreté, la croissance, la diversification économique et l'insertion dans l'économie mondiale ont poussé le gouvernement égyptien à développer une série de réformes visant la libéralisation de l'économie et le renforcement du secteur privé. Les PME contribuant à plus de 97% du secteur privé non agricole, elles constituent une cible prioritaire de telles réformes.

Ainsi, la stratégie nationale de développement économique qui prévoit la création de 550 000 nouveaux emplois chaque année jusqu'en 2017 - afin d'absorber les nouveaux demandeurs d'emploi (estimés à 513 000 par an) et de réduire le taux de chômage actuel -, considère que les PME devraient créer quelque 350 000 d'emplois annuellement, soit presque la moitié des emplois prévus. Il est aussi demandé aux PME de contribuer de manière accrue aux exportations du pays.

Les PME subissent néanmoins de nombreuses contraintes qui limitent leurs performances et leur contribution au développement durable du pays. Sur le plan des contraintes non financières, il est souvent fait mention des contraintes à caractère institutionnel, notamment celles liées aux conditions d'enregistrement et d'obtention des licences qui sont difficiles à remplir, celles liées à la commercialisation (identification des débouchés et des opportunités d'investissement). Des contraintes en matière d'organisation et de gestion sont aussi relevées indiquant l'insuffisance des compétences, la faible utilisation des techniques modernes de gestion et la faible intégration des TIC. Quant aux contraintes financières, il s'agit principalement de l'accès limité au capital et aux services financiers susceptibles de satisfaire durablement leurs besoins de fonctionnement et d'immobilisations⁹⁴.

Pour surmonter ces obstacles, le gouvernement égyptien a pris un certain nombre de mesures. Ainsi, une loi sur le développement des petites entreprises, promulguée en 2003, est entrée en vigueur en 2004. Cette loi traite des problèmes d'enregistrement, d'obtention de licences, d'identification des opportunités d'investissement, ainsi que de la gestion des entreprises. Elle se limite néanmoins aux micro et petites entreprises (définies comme étant les entreprises dont le capital est inférieur ou égal à 1 million de livres égyptiennes). La loi est mise en œuvre par l'une des principales institutions en charge des PME (surtout les micro et petites entreprises) qu'est le Fonds de

94. Banque africaine de développement, 2006, République arabe d'Égypte: projet d'appui aux petites et moyennes entreprises, BAD, Tunis.

développement social, institution interministérielle rattachée au Premier Ministre qui existe depuis 1991. A travers la Stratégie nationale pour le développement des micro et petites entreprises (2008-2012) et la Stratégie nationale pour la micro-finance, le Fonds réalise un certain nombre d'actions de soutien aux MPE et de simplification des procédures administratives.

Concernant les contraintes non financières, il y a lieu de noter aussi les programmes d'amélioration du climat général des affaires qui mettent l'accent sur la réforme du système fiscal et de l'administration douanière ainsi que les programmes de renforcement des compétences en environnement concurrentiel (programme «Skills for Competitiveness», avec l'appui de l'USAID). D'autres programmes visent l'élaboration de politiques - SMEPOL - qui aident les pouvoirs publics à mettre au point des politiques susceptibles de favoriser le développement des PME (avec l'aide de l'Agence canadienne de développement international) ou encore le développement des programmes de formation professionnelle/assistance technique (avec l'aide de KfW, GTZ, DANIDA)⁹⁵.

L'Unité de développement des PME (Small and Medium Enterprises Development Unit) qui est un organe spécialisé du ministère des Finances a pour mission de développer des politiques fiscales qui incitent les PME à rejoindre le secteur formel. Pour ce faire, cette unité travaille en concertation avec les différentes parties prenantes, tout en s'inspirant des meilleures pratiques internationales, afin d'identifier et de lever les différentes contraintes auxquelles font face les PME.

De manière plus générale, l'Unité de développement des PME travaille sur les domaines suivants qui sont considérés les plus importants :

- le développement et la mise à jour d'un cadre politique général pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) en Egypte, ce qui a abouti à l'élaboration concertée du document "Enhancing Competitiveness for SMEs in Egypt" et les plans d'action correspondants ;
- le développement d'une définition opérationnelle des MPME ;
- l'amélioration de l'accès des MPME aux services financiers ;
- l'utilisation des marchés publics comme un stimulant pour le développement des MPME ;
- la réforme de la réglementation en vue d'en réduire le coût dans les différentes étapes de la vie d'une entreprise ;
- la promotion des exportations des PME.

Parmi les principales réalisations de l'Unité figure la simplification de toutes les procédures juridiques et administratives relatives aux PME dans le cadre d'une importante réforme fiscale qui se veut complète. Suite à un examen de toute la réglementation liée à l'activité économique (fiscalité, tarifs douaniers, tribunaux économiques), des milliers de réglementations furent supprimés dans les différents ministères et départements.

95. Ibid.

Sur le plan du financement, les banques sont généralement réticentes à octroyer des prêts aux PME, notamment à cause du niveau élevé du risque perçu concernant ce type d'entreprises, d'où le recours à d'autres formes de financement (crédit informel, avances des clients, crédit fournisseur). C'est pour cela que le Fonds social de développement apporte, par le biais de son Organisation pour le développement des petites entreprises (Small Enterprise Development Organization), une assistance technique et accorde des prêts aux PME. Mais, malgré ces efforts, auxquels contribuent de nombreux bailleurs de fonds étrangers, le nombre de PME bénéficiaires demeure relativement limité ne dépassant pas les 10 % du nombre total des PME, ce qui montre l'ampleur du déficit de financements pour les PME en Égypte.

Le Ministère de l'Investissement intervient aussi dans le soutien aux PME dans leur composante moyennes entreprises, puisque la General Authority for Free Zones and Investment ne s'adresse qu'aux moyennes et grandes entreprises notamment en vue de faciliter les procédures liées à l'investissement, d'aider les investisseurs et de promouvoir les possibilités d'investissement en Égypte.

Le Programme de modernisation industrielle en cours est le plus complet des efforts menés envers les PME par les autorités égyptiennes. Mis en place depuis 2001, il vise à favoriser la compétitivité internationale des entreprises du secteur industriel privé, afin de profiter des opportunités offertes par l'accès aux marchés mondiaux et par l'entrée progressive du libre-échange avec l'Union européenne.

Le principal objectif du programme consiste à lever les obstacles non financiers qui freinent la croissance et le développement des entreprises industrielles. Le développement des PME constitue un volet essentiel de ce programme. C'est dans ce cadre que le Centre de modernisation industrielle (IMC) fut créé en vue de mettre en œuvre les différentes activités du programme :

- l'assistance technique aux entreprises industrielles qui cherchent à améliorer leur compétitivité à travers l'offre de nombreux services de formation et de conseil dans les domaines de modernisation de la production, de la qualité, de la planification stratégique, des services de développement de marchés et de la promotion des exportations ;
- l'assistance technique aux organisations représentatives des entreprises (Fédération des industries d'Égypte, chambres de commerce sectorielles...) en vue d'améliorer le niveau des services de développement des entreprises ;
- l'assistance technique aux professionnels du développement des entreprises à travers le perfectionnement professionnel des consultants, des conseillers et formateurs égyptiens ;
- la mise en œuvre d'un plan national d'assurance de la qualité en vue d'appuyer la création et la modernisation d'organismes d'agrément égyptiens reconnus au plan international, ainsi que la mise au point de normes nationales égyptiennes en harmonie avec les normes internationales ;

- la création d'une cellule dédiée aux réformes stratégiques concernant aussi bien les politiques que les institutions avec pour objectif d'améliorer la compétitivité des entreprises industrielles, avec pour mission l'élaboration d'une politique du secteur industriel et la préparation d'études sectorielles stratégiques ;
- l'appui au financement qui constitue une composante plus récente du programme (novembre 2003) dont l'objectif n'est pas de financer directement les PME mais de les aider à accéder au financement (amélioration de la solvabilité par les mécanismes de garantie, aide technique dans la formulation des demandes de prêt, mise en place d'un fonds d'actions privé en vue d'investir dans les coentreprises créées par des industriels égyptiens et étrangers).

Le Centre de modernisation industrielle apporte aussi une assistance technique aux PME à travers l'implantation de centres de ressources créés dans les principaux foyers industriels du pays. Les services offerts concernent des domaines aussi divers que l'analyse stratégique, l'analyse de marché, le perfectionnement des cadres et la planification d'entreprise, la conception des produits et l'assurance qualité, l'accès aux technologies et au crédit, ainsi que la préparation aux exportations⁹⁶.

Concernant l'innovation, les orientations gouvernementales dépendent de la stratégie de développement industriel qui fixe à moyen terme un transfert de technologie durable et, à plus long terme, le passage de politiques d'adaptation à des politiques d'innovation. Pour cela, des Centres de transfert de technologie et d'innovation sont créés pour développer les capacités de R&D dans certains secteurs stratégiques. Ces centres sont dirigés dans le cadre de partenariats public-privé et leur activité est orientée par la demande. Deux parcs technologiques ont également été créés (la ville de Moubarak pour la recherche scientifique et les applications technologiques et le village intelligent).

Le Centre de modernisation industrielle travaille en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique en vue d'associer l'industrie à la R&D. Le programme de pépinières de l'Égypte a été lancé en 1995 par le Fonds social de développement, la Banque mondiale et l'Association égyptienne de pépinières (EIA), quoique plus dans une perspective de création d'emplois que d'encouragement de l'innovation⁹⁷.

En matière d'apprentissage à l'esprit d'entreprise il est généralement constaté le manque de reconnaissance spécifique de l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé. Dans le domaine de la formation professionnelle, la stratégie menée ne s'intéresse qu'aux compétences professionnelles, au détriment de l'esprit d'entreprise. Il existe néanmoins un intérêt certain du ministère de l'Enseignement supérieur pour développer l'apprentissage de l'esprit d'entreprise dans les campus universitaires. L'Observatoire de l'éducation, de la formation et de l'emploi ainsi que le Conseil national de la compétitivité pourraient se joindre au ministère pour formuler des projets concrets en ce sens. Concernant le développement des compétences liées à l'entreprise, un certain nombre de services de formation appuyant les entreprises égyptiennes dans

96. Ibid.

97. Commission européenne et OCDE (2008, op. cit.).

le domaine du commerce international existent, particulièrement dans le domaine des normes internationales et de l'export et dans le domaine des compétences générales, professionnelles et de gestion.

2.3. Politiques de promotion de la PME en Libye

Pendant trente ans, une économie presque totalement dominée par le secteur public s'était développée en Libye. Cette situation a commencé à changer dès le début des années 1990, les autorités publiques étant devenues plus favorables à des réformes structurelles. Elles ont ainsi commencé à encourager le désengagement progressif de l'État des secteurs productifs et à limiter l'interventionnisme économique.

■ Promotion du secteur privé

Les principaux axes de réformes engagées ont concerné la privatisation, la réforme du secteur bancaire et financier et la diversification.

La loi n° 9 de 1992 autorise les individus à pratiquer des activités économiques en élargissant le champ d'accès à la propriété privée. Cette loi fournit aussi le cadre des opérations de privatisation des activités économiques et en définit les modalités. Ladite loi autorise les personnes morales ou physiques à pratiquer une large panoplie d'activités économiques.

Cette loi définit, en outre, les modalités de privatisation des établissements publics, l'objectif étant de promouvoir le secteur privé et d'en faire un pilier de l'économie en matière de création de richesses et d'emplois. Ceci s'est traduit concrètement en 2003 par l'établissement d'une liste de 360 entreprises potentiellement privatisables (dont 41 ouvertures au capital étranger) pour la période 2004-2008, dans les différents secteurs (acier, chimie, pétrochimie, agriculture, agro-alimentaire, assemblage de véhicules, textile et cuir, ciment). Moins du quart de ces entreprises ont été privatisées et les autres suivent un programme de mise à niveau afin de les préparer à la privatisation⁹⁸.

En 2004, une nouvelle loi bancaire est adoptée dont la principale nouveauté est le renforcement du rôle de la banque centrale et la libéralisation du secteur bancaire. Ainsi, le secteur privé possède la majorité du capital dans un certain nombre de banques et le gouvernement a engagé une série de réformes du secteur financier axées principalement sur la privatisation des banques publiques et la modernisation du système de paiement. D'autres mesures ont été adoptées pour simplifier les procédures de lancement des affaires.

Depuis de nombreuses années, les autorités libyennes ont pris conscience de l'importance de la diversification de l'économie nationale. Cette question fait partie des stratégies et programmes du gouvernement, d'autant plus qu'elle s'accompagne de la volonté d'une plus grande implication du secteur privé dans la stratégie de diversification.

98. OCDE et Banque africaine de développement (2008), Perspectives économiques en Afrique 2007-2008, Editions de l'OCDE, Paris.

Sur le plan des échanges extérieurs, une nouvelle politique de libéralisation commerciale a été entamée et les taux de change ont été unifiés. Par ailleurs, les exonérations douanières dont profitaient les entreprises publiques ont été éliminées.

La Libye est aussi engagée dans plusieurs processus d'intégration régionale, parmi lesquels la Zone de libre échange arabe et la Communauté des États du Sahel et du Sahara (CEN-SAD). Le pays a aussi initié le processus de son adhésion à l'OMC et au partenariat euro-méditerranéen (processus de Barcelone), qui vise l'établissement d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne.

Malgré ces efforts, l'économie libyenne demeure fortement concentrée et peu diversifiée. Ainsi, plus de 90 % des exportations libyennes sont constituées par les hydrocarbures (95% en 2006 et 99% en 2007⁹⁹) et le secteur pétrolier contribue ces dernières années majoritairement au PIB (74,1% en 2006 contre 37,5% en 2001) alors que l'industrie hors hydrocarbures et les services marchands ne représentent qu'une faible part du PIB (2,7% et 10,1% respectivement, en 2006). Par ailleurs, l'isolement économique et les sanctions internationales qui ont duré de nombreuses années ont conduit à l'obsolescence des équipements et des installations d'un grand nombre d'établissements économiques.

■ La promotion des PME

Selon une décision du comité populaire général qui date de 2006, sont considérées comme PME les entreprises employant moins de 50 personnes et ayant investi moins de 5 millions de dinars libyens¹⁰⁰.

L'intérêt pour les PME et pour les projets productifs réalisés par les particuliers est relativement récent. Ainsi, en 2002, une enveloppe budgétaire de 195 millions de dinars libyens a été réservée, dans le cadre du budget de développement au soutien des PME.

Les PME libyennes souffrent de nombreux problèmes qui concernent l'inadéquation du financement, les faibles performances des structures organisationnelle et l'inefficacité des modèles de gestion adoptés. Tout ceci montre la nécessité de disposer d'une politique nationale en faveur des PME et d'une agence dédiée aux PME qui puisse leur offrir le soutien nécessaire sur les plans administratif, financier et organisationnel.

Au niveau institutionnel, c'est le Conseil national de développement économique qui prend en charge la promotion des PME à travers le Programme national des PME (namaâ) en vigueur depuis 2007. La stratégie nationale des PME vise à faire de la Libye l'une des places les plus attractives de la région en matière d'établissement et de croissance des entreprises afin de rendre l'économie nationale compétitive à l'échelle internationale. Le développement de l'entrepreneuriat, l'incubation, l'innovation et le transfert technologiques sont considérés comme les principaux vecteurs pour y parvenir.

99. Voir OCDE et Banque africaine de développement (2008), op. cit.

100. Voir le site web : www.namaly.ly. La décision en question concerne le Fonds national pour l'emploi. Elle distingue les petites entreprises (effectif inférieur ou égal à 25 personnes un capital maximum de 2,5 millions de dinars) des moyennes entreprises (entre 26 et 50 personnes et entre 2,5 et 5 millions de dinars).

La philosophie générale du Programme national des PME est d'aider les PME à se positionner dans les métiers et marchés mondiaux. Le renforcement attendu de la compétitivité du pays et de son économie au niveau international est considéré comme un moyen de changer de modèle économique en faveur d'une croissance plus forte fondée sur la diversification, la densification du tissu économique et la création de valeurs.

Le programme se donne comme objectifs de renforcer les programmes de développement économique et humain et de soutenir les capacités et compétences humaines nécessaires à l'édification de l'économie nationale.

Les axes prioritaires du programme sont les suivants¹⁰¹ :

- la mise en œuvre des plans et programmes de transition vers une économie de production ;
- la contribution à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale à travers le soutien de l'initiative et de l'innovation dans les activités de production de biens et de services à forte valeur ajoutée au niveau mondial ;
- le renforcement du rôle des PME dans le développement économique du pays et dans la création d'emplois alternatifs à la fonction publique ;
- la diffusion de la culture de l'entrepreneuriat dans la société et l'encouragement des idées de changement ;
- la diffusion de la culture de la qualité totale en vue de créer et de renforcer les capacités compétitives des PME.

Etant donné le faible nombre de PME dans le pays et les problèmes que rencontrent les promoteurs de nouveaux projets, le programme se focalise surtout sur les premières phases de vie des entreprises. Pour ce faire, des sessions de formation sont organisées en vue d'aider les porteurs de projets

- à élaborer au mieux leurs idées, à préparer des business plans, à fructifier leur esprit d'entreprise ;
- à étudier la faisabilité économique du projet, à en préparer le financement et à constituer le dossier administratif ;
- à acquérir les techniques de gestion des PME et à initier aux différentes compétences comptables, financières et gestionnaires nécessaires.

Au-delà des sessions de formation, il est prévu de faire le suivi individuel des porteurs de projets afin de les aider à faire aboutir leurs projets.

Parallèlement aux programmes de formation et de stage en question, des pépinières d'entreprises ont commencé à être mis en place dans les différentes régions du pays comme base essentielle du programme national des PME et en vue d'encourager l'esprit d'entreprise, la créativité et l'initiative privée.

101. Voir le site du programme: <http://www.nama.ly/>

Les pépinières sont censées offrir un ensemble de services à leurs adhérents, parmi lesquels :

- la mise à disposition d'un siège provisoire au projet ;
- le soutien financier (prêts bonifiés) ;
- l'accès à différents services logistiques (secrétariat, téléphone, fax, ordinateurs, connexions internet...);
- l'assistance technique (faisabilité, conseils en gestion, marketing, planification, comptabilité...);
- le développement des compétences (formation continue) ;
- la facilitation des procédures administratives et juridiques ;
- l'insertion dans le réseau de partenariats de la pépinière avec les différentes parties qui sont ou qui peuvent être concernées par le projet ;
- l'appui à la commercialisation des produits à travers la participation aux foires nationales et internationales et les services offerts par des sociétés partenaires spécialisées.

Le programme national des PME se donne aussi d'autres objectifs qui visent à faire des PME de véritables acteurs du développement durable à travers l'accroissement de leur rôle dans le développement économique et la création d'emplois, la contribution au développement local et régional (par l'utilisation propre des ressources naturelles et par la création de sources alternative de revenus), le développement des mécanismes et sources de sécurité économique et sociale, et enfin à travers l'intégration effective des femmes dans les différentes activités économiques et sociales.

La politique de promotion des PME comporte d'autres axes à souligner¹⁰²:

- l'établissement d'organisations et de politiques dédiées aux PME ;
- le développement d'une meilleure régulation de l'environnement des affaires à travers la construction d'un partenariat fort entre les secteurs public et privé ;
- la création de centres d'affaires et d'incubateurs en vue de renforcer le développement technologique et l'innovation ;
- l'amélioration de l'accès des PME au financement, y compris le micro-crédit et le capital-risque, et ce à travers la création d'un fonds de garantie des prêts et des investissements ;
- la création d'un réseau international en faveur des PME (commercialisation, sous-traitance) ;
- la création d'infrastructures adéquates et favorables au développement des PME (zones industrielles, parcs d'affaires et parcs technologiques) ;
- la mise en place d'une base de données nationale sur les PME.

102. Ces éléments sont repris de l'intervention du représentant du Programme national des PME lors de la réunion organisée en mars 2008 : National Economic Development Board, 2008, «National SMEs Programme», Réunion d'experts, 10-12 mars, CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, Rabat.

Plusieurs chantiers sont en cours de réalisation par le National Economic Development Board, relatifs aux domaines suivants¹⁰³ :

- développement d'une stratégie nationale des PME qui intègre une stratégie pour l'entrepreneuriat des jeunes et une stratégie pour l'entrepreneuriat des femmes ;
- adaptation des programmes d'éducation à l'apprentissage de l'entrepreneuriat depuis l'école à l'université ;
- mise à niveau du cadre législatif adapté au programme national des PME;
- réalisation d'études de faisabilité pour différents projets complémentaires (Business Incubators ; Libyan Business School ; Knowledge & Technology Business Parks ; ICT Incubator ; Marine Technology Cluster) ;
- confection des programmes et manuels pédagogiques des stages d'entrepreneuriat ;
- création d'incubateurs dans différentes régions du pays ;
- création de centres d'affaires ;
- création de centres universitaires pour l'entreprise et l'innovation ;
- lancement d'une campagne de communication sur les PME ;
- création d'une alliance nationale pour le financement et l'assistance technique des PME ;
- création du fonds de garantie des prêts ;
- établissement progressif du partenariat public-privé ;
- création d'un Comité consultatif international.

La création récente du Fonds national pour l'emploi, dont l'objectif est de contribuer au développement économique et social en liant la politique du crédit à la promotion de l'emploi décent et productif, devrait se traduire par la création et le développement d'entreprises, et notamment des micro-entreprises et des PME¹⁰⁴.

La Libye commence aussi à s'engager dans un ensemble d'accords régionaux qui pourraient profiter au développement des PME. Il a déjà été mentionné que la Libye fait partie de la Zone de libre échange arabe. Une zone de libre-échange tuniso-libyenne existe qui vient d'être renforcée depuis le 1^{er} janvier 2008 par l'entrée en vigueur d'un Accord de reconnaissance mutuelle des certificats de conformité aux normes techniques des produits échangés entre les deux pays. Il faut rappeler que ce nouvel accord vient suite aux demandes des opérateurs économiques en ce qui concerne la facilitation de la circulation des marchandises entre les deux pays¹⁰⁵.

Un autre exemple important à souligner concerne le choix de la banque marocaine Attijariwafa Bank (parmi cinq banques candidates dont l'italienne Intesa Sanpaolo), pour l'acquisition de 19% du capital de la banque Al-Wahda avec la possibilité à moyen terme, d'augmenter cette part à 51%. Une telle ouverture pourrait contribuer à la création de nouvelles relations de partenariat entre banques et entreprises des deux pays, et à terme entre entreprises des deux pays, y compris les PME.

103. Ibid.

104. CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2008c, Les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord : analyse de la conjoncture en 2007, CEA - Bureau Afrique du Nord, Rabat.

105. Ibid.

Vu la jeunesse du programme et de ses différentes composantes, les autorités libyennes pourraient s'inspirer des expériences des autres pays d'Afrique du Nord (et autres régions), aussi bien en retenant les leçons de leurs insuffisances et limites qu'en s'inspirant des cas de réussite.

2.4. Politiques de promotion de la PME au Maroc

Le défi de création des richesses et de lutte contre le chômage, ainsi que les contraintes de l'insertion à l'économie mondiale ont poussé les responsables marocains à renforcer leurs efforts pour l'instauration de conditions favorables au développement des entreprises et à leur mise à niveau. Ainsi, le Maroc a procédé à la mise en œuvre d'une politique volontariste visant à dynamiser et à pérenniser le tissu industriel du pays. Cette politique s'est traduite par de nombreuses initiatives destinées en partie aux PME.

■ Promotion du secteur privé

Afin de promouvoir le secteur privé, d'accroître la productivité, de favoriser l'intégration au sein de l'économie mondiale, la libéralisation des échanges et l'amélioration continue de l'environnement des affaires sont considérées comme des conditions nécessaires. Un vaste programme de réformes structurelles, sectorielles et institutionnelles a été mis en place dont la finalité est de promouvoir l'investissement national et étranger, considéré comme principal moteur de la croissance et du développement.

Des efforts importants ont été fournis durant les années 1990 afin de moderniser le cadre juridique des affaires et de le rendre plus propice au développement de l'initiative privée. Plusieurs lois et réformes de loi ont ainsi vu le jour (révision de la loi sur les Sociétés, nouveau Code de commerce, loi sur les groupements d'intérêts économiques, loi sur la concurrence et la liberté des prix...).

La protection de la propriété industrielle et intellectuelle a été renforcée à travers l'adoption de la loi sur la propriété industrielle et la révision des droits d'auteur et droits avoisinants. La législation du travail a aussi été réformée à travers l'adoption d'un nouveau Code du travail en 2003.

Par ailleurs, il a été procédé à l'instauration de tribunaux de commerce et à l'adoption d'un ensemble de mesures visant leur réorganisation, la rénovation de leur gestion et l'amélioration de leur contrôle ainsi que la modernisation des structures logistiques, essentiellement au niveau du Registre de commerce. Un nouveau cadre juridique relatif à l'arbitrage interne et international fut aussi établi dont le champ d'application s'étend aux litiges financiers et aux entreprises et établissements publics.

L'effort de redynamisation de l'économie marocaine a concerné aussi le volet institutionnel. Une Commission interministérielle des investissements a été instaurée en vue de statuer sur les problèmes entravant la réalisation des projets d'investissements

d'envergure, d'agréer les conventions et les contrats d'investissement liant l'Etat aux grands investisseurs et de mettre en œuvre toute mesure concernant l'amélioration de l'environnement des investissements.

Par ailleurs, des Centres régionaux d'investissement (CRI) ont été créés (au nombre de 16). Ces centres regroupent deux types d'interface : des guichets d'aide à la création d'entreprise et des guichets d'aide aux investisseurs. Pour simplifier les procédures liées à l'investissement, un manuel unique pour l'ensemble des CRI et leurs partenaires administratifs a été élaboré en 2006. De même, un Comité national des procédures pour l'investissement (CNPI) a été créé pour faciliter la collaboration entre les différentes administrations concernées et pour renforcer la transparence des procédures d'investissement aux niveaux régional et national.

Le travail élaboré par les pouvoirs publics en vue d'offrir un cadre adéquat aux entreprises privées ne s'est pas limité à l'amélioration du cadre institutionnel et juridique. Il s'est prolongé à la mise en place d'une politique volontariste en termes d'infrastructure de base. L'effort d'investissement public en infrastructures a été soutenu par le Fonds Hassan II pour le développement économique et financier. L'intervention de celui-ci a concerné le financement de plusieurs grands projets, notamment les ports, les routes et autoroutes, les chemins de fer, l'aménagement de périmètres irrigués et forestiers, ainsi que de grands aménagements urbains.

■ Promotion de la PME

Pour permettre aux PME de se développer, les pouvoirs publics renforcent leurs efforts en matière d'accompagnement, de suivi et de pérennisation de ces entreprises. En outre, la mise à niveau des PME et leur modernisation sont nécessaires pour leur permettre d'acquérir les compétences utiles pour affronter la concurrence.

L'action de l'Etat consiste principalement en l'adoption et la mise en œuvre d'un arsenal de mesures juridiques, de structures d'accueil et d'incitations financières ayant pour objet de soutenir les efforts de restructuration et d'accompagner les entreprises pour assurer leur adaptation à l'évolution du marché et améliorer leurs performances. La Charte de la PME, instaurée sous forme de loi en 2002, représente le cadre de référence de l'action de l'Etat en partenariat avec les acteurs privés. La charte donne, pour la première fois, à cette catégorie d'entreprise la définition qui lui faisait défaut, ainsi qu'un accompagnement institutionnel via la création la même année de l'Agence nationale pour la promotion de la PME (ANPME). Elle constitue ainsi un pas important vers l'adoption d'une véritable politique de promotion de la PME.

En concertation avec d'autres organismes nationaux et internationaux, l'ANPME a permis la promulgation d'une série de mesures afin d'accompagner et de soutenir la PME. Il s'agit, par exemple, du dispositif d'appui direct aux PME dénommé Fonds national de mise à niveau (FOMAN)¹⁰⁶ et qui agit dans les domaines de l'assistance technique et de l'accès des PME au financement.

106. Le FOMAN est financé à part égale par le budget de l'Etat et l'Union européenne.

En termes de soutien et d'assistance technique au niveau régional, le législateur a procédé à la mise en place, en partenariat avec d'autres acteurs locaux, d'un réseau d'intervenants régionaux pour la modernisation compétitive des entreprises (RIMANE), dont la vocation principale est de diffuser l'information sur les actions gérées par l'Agence et le suivi-évaluation des actions programmées.

Dans le domaine de l'aide aux PME exportatrices, un certain nombre de mesures ont été mises en place : réduction de l'impôt sur les sociétés à concurrence de 10 % du montant de l'augmentation du capital social réalisé par les PME, exonération totale des entreprises installées dans les zones franches de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les revenus pendant les cinq premières années d'exploitation et application d'un taux réduit (de l'IS) durant les dix années suivantes.

En outre, une mesure susceptible d'encourager les PME exportatrices concerne le relèvement de 20% à 50% de la part des recettes d'exportation à conserver dans les comptes en devises ou en dirhams convertibles, parallèlement à l'assouplissement des conditions d'utilisation. Il a également été procédé à la libéralisation des crédits acheteurs pour les exportateurs. Le crédit accordé peut atteindre 85% de la valeur du bien ou des prestations de services fournies avec des délais de remboursement qui peuvent aller jusqu'à 8 ans dans le cas de biens d'équipement.

Pour résoudre le problème structurel de financement de la PME, les pouvoirs publics ont pris une série de mesures. Il s'agit de l'assouplissement des conditions de crédits bancaires par la banque centrale du Maroc (Bank Al-Maghrib), de l'incitation à l'introduction en bourse de la PME et de la mobilisation des lignes de crédit à des taux concessionnels. De plus, onze systèmes de garantie de crédit, dont le financement est public, existent. Administrés par deux entités spécialisées (CCG et Dar Addamane), leur mission est faciliter l'accès des PME aux financements des banques commerciales qui sont exigeantes en matière de garantie.

Les conditions de crédit ont été sensiblement assouplies grâce à une offre de plus en plus concurrentielle, l'introduction de financements alternatifs et le renforcement des systèmes d'évaluation des risques. La mobilisation des moyens de financement a été favorisée par la mise en œuvre, dans le cadre d'un partenariat maroco-européen et maroco-arabe, de lignes de crédit étrangères.

Par ailleurs, le financement par le capital s'est matérialisé à travers la Bourse de Casablanca et le développement du capital investissement. L'introduction des PMI/PME en bourse est ainsi encouragée suite à la reconfiguration des structures de la Bourse et la création de deux nouveaux compartiments pour mieux répondre aux besoins des différentes catégories d'entreprise. Il a ainsi été procédé à l'exonération partielle de l'impôt sur les sociétés en faveur des entreprises qui s'introduisent en bourse et l'octroi de la neutralité fiscale aux organismes de placement en capital risque en vue de participer à leur promotion et développement.

Le mécanisme de capital-risque, institué en 2006, vise d'une part à inciter les organismes de placement en capital risque (OPCR) à investir au moins 50% de leur situation nette dans des PME non cotées en bourse et, d'autre part, à encourager la professionnalisation du métier de capital risque au Maroc.

Le capital-risque a pour objectif le renforcement des ressources propres des PME et leurs capacités d'autofinancement. Parmi les instruments déployés notons :

- la ligne de capital risque Banque européenne d'investissement. Cette ligne a pour objet de renforcer les fonds de votre entreprise, sous forme de prise de participation, dans le cadre du programme Meda ;
- l'Accès Capital Atlantique qui est un fonds de capital investissement (300 millions DH) destiné à renforcer les fonds propres des entreprises sous forme de prise de participation ;
- le Fonds d'amorçage Sindibad (un capital de 50 millions DH), destiné à renforcer les fonds propres sous forme de prise de participation dans les entreprises innovantes de haute technologie.

Les politiques industrielles et sectorielles ont, elles aussi, un impact certain sur les PME. La nouvelle politique industrielle (Emergence 2015) qui consiste à stimuler la croissance de la productivité dans les secteurs traditionnels d'exportation et à diversifier l'investissement dans des secteurs modernes à forte valeur ajoutée vient d'intégrer un ensemble de dimensions plus horizontales, parmi lesquelles la modernisation compétitive des PME, la formation et l'innovation.

Les PME peuvent bénéficier aussi des plans liés à la stratégie Rawaj Vision 2020, spécifique aux secteurs du commerce et de la distribution. D'autres politiques sectorielles en cours peuvent profiter aux PME dans le tourisme (« plan Azur »), les TIC (« e-Maroc 2010 »), l'artisanat (vision 2015), la logistique et les transports...

En outre, les politiques d'emploi favorisent la création de micro-entreprises. Avec des taux de chômage des jeunes diplômés très élevés, des programmes ont été mis en place pour la création d'emplois à travers la création d'entreprises (programme Moukawalati) ou encore l'insertion dans des entreprises existantes (programme Idmaj).

En ce qui concerne l'innovation, la promotion des entreprises innovantes, y compris les PME, constitue un objectif prioritaire du Maroc. Le pays a ainsi développé un certain nombre de stratégies relatives aux TIC et à la Recherche & Développement. Le recours à des consultations approfondies et au partenariat public-privé, importants dans ces deux domaines, ne cesse de renforcer une telle orientation. Ainsi des mesures fiscales offrent aux PME la possibilité d'orienter la provision pour investissement vers des opérations de R&D et de restructuration. Cette provision, qui peut atteindre 20% du résultat imposable pour des dépenses de R&D ou des projets d'innovation, sert à couvrir notamment l'acquisition du matériel affecté aux dites activités, les appointements, les salaires et les coûts annexes du personnel engagé pour la R&D ainsi que les coûts des matières premières et des services utilisés¹⁰⁷. Parmi les instruments déployés pour encourager la R&D et l'innovation dans les PME il convient de souligner:

- Le Réseau marocain de diffusion technologique (RDT) dont l'objectif est de soutenir les PME dans l'identification et formulation de leur besoins en développement industriel et/ou technologique et de les orienter vers les compétences adéquates.

107. Voir le site de l'ANPME : www.anpme.ma.

- Le partenariat entre l'ANPME et le «Réseau R&D Maroc» autour d'objectifs communs en vue de sensibiliser les PME au développement de l'innovation et des activités de R&D, de les assister dans leurs démarches d'innovation et de R&D, et de soutenir les projets innovants.
- Adhésion au programme européen Eureka qui soutient les projets innovants commercialisables visant la stimulation des efforts de recherche des entreprises et le développement de leur capacité d'innovation

La R&D est aussi encouragée à travers les réseaux de transfert de connaissance et de technologie, les centres techniques industriels, les parcs et les centres d'innovation, les prix d'innovation, les systèmes de garantie facilitant l'accès au financement de la R&D, les campagnes de sensibilisation et d'appariement d'entreprises. Par ailleurs, le réseau de pôles de compétitivité (au nombre de 12) créés depuis 1995 et les pépinières d'entreprise offrent des services aux PME qui comprennent, outre l'assistance financière pendant la phase de démarrage, l'accompagnement et le soutien pour protéger les innovations.

Sur le plan de la qualité, l'ANPME prend en compte cette dimension à travers la normalisation vue comme un outil indispensable de réglementation, de régulation des échanges industriels et de développement. La normalisation est censée aider à la production de biens et services de la meilleure qualité, dans un contexte où celle-ci devient une exigence des marchés locaux et internationaux. Parmi les instruments déployés sur ce plan il y a lieu de noter :

- le Programme pour la promotion de la qualité au Maroc (MEDA1) qui permet l'accompagnement de 200 entreprises dans leur démarche qualité ;
- Le Programme Qualité/Normalisation (MEDA2) qui offre un appui institutionnel pour rapprocher les structures nationales ainsi que le cadre législatif et normatif de ceux de l'Union Européenne, et qui crée et l'équipement de cinq centres techniques;
- Le Fonds national de la mise à niveau (MEDA 2) accompagne les PME dans la certification ISO 9001.

En matière de grappage et de réseaux d'entreprises, il n'existe pas de politique publique les favorisant. Une tentative a été menée par la Direction de l'Aménagement des territoires il y a quelques années pour identifier et renforcer des SPL (systèmes productifs locaux) mais elle n'a pu dépasser le stade l'identification et d'élaboration d'idées de projets. Il existe pourtant un grand potentiel pour augmenter et renforcer ces réseaux qui peuvent aider la croissance des PME et de leurs marchés et l'amélioration de leur productivité.

En ce qui concerne l'apprentissage de l'esprit d'entreprise, si la Charte nationale de l'éducation et de la formation met l'accent sur la promotion de l'esprit d'entreprise dans les différents stades de l'enseignement, les réalisations concrètes restent limitées. En outre, le Livre Blanc de la CGEM (confédération du patronat marocain) a proposé en 2007 un cadre de programmes d'études pour l'apprentissage de l'esprit d'entreprise. Des initiatives prises par quelques universités marocaines, la CGEM et certaines associations comme le Centre de jeunes dirigeants ont permis de mener

des expériences intéressantes en faveur des étudiants universitaires. Mais ces efforts restent insuffisants au regard des besoins de leur généralisation aux autres niveaux et composantes du système d'éducation-formation.

Sur le plan de la formation continue en faveur des PME, certes le pays a développé un vaste marché, y compris à l'adresse des entreprises en démarrage et celles en croissance, mais ces services restent peu utilisées par les PME¹⁰⁸.

■ Les PME peuvent mobiliser deux mécanismes :

- le Groupement Interprofessionnel d'Aide au Conseil (GIAC), dont l'objectif est d'aider les PME (et autres types d'entreprises) à identifier et formuler leurs besoins en compétences ;
- les Contrats spéciaux de formation professionnelle, qui appuient financièrement les PME (et autres types d'entreprises) pour la mise en œuvre de programmes et plans de formation continue.

En matière de concertation entre le public et le privé, d'importants progrès ont été réalisés ces dernières années avec l'organisation de consultations régulières et assez transparentes entre l'Etat et le secteur privé. Même si les associations professionnelles ne cessent se renforcer, des mécanismes clairs et efficaces pour faire le suivi et le contrôle des mesures politiques menées à l'adresse des PME restent à établir.

Sur le plan de la bonne gouvernance il y a lieu de noter le lancement par la Commission Nationale Gouvernance d'Entreprise en 2008 du Code marocain des bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, lequel rassemble des principes généraux de bonne gouvernance qui devraient s'appliquer en théorie à l'ensemble des entreprises marocaines. Mais, vu les niveaux élevés des standards présentés dans ledit code, il a été jugé utile de limiter son application prioritairement aux grandes entreprises et PME structurées, ayant pour forme juridique la Société Anonyme à Conseil d'administration ou à directoire/conseil de surveillance. Le code constitue un recueil de lignes de conduite et de recommandations complémentaires à la loi et aux règlements.

Pour les autres entreprises, soit la majorité des PME et entreprises familiales, un autre code de bonnes pratiques de gouvernance a été élaboré afin d'aider ces PME à respecter les principes généraux de gouvernance d'entreprise. Ces bonnes pratiques devraient permettre aux PME qui les adoptent d'améliorer leur image auprès des investisseurs, des banques et des autres parties prenantes (employés, clients, fournisseurs, administration), assurant par là même de meilleures performances économiques et financières et une plus grande compétitivité¹⁰⁹.

108. L'absence d'un système statistique en la matière ne permet pas de formuler un jugement précis sur le recours des PME à la formation continue.

109. Commission nationale de gouvernance d'entreprise, 2008, Code spécifique de bonnes pratiques de gouvernance des PME et entreprises familiales, Annexe au Code marocain de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, CGEM et Ministère des Affaires économiques et générales.

La dimension territoriale est prise en compte à travers la mobilisation dans les différentes régions du pays d'un réseau de structures d'appui qui sont «des organismes à but non lucratif, ayant des compétences techniques et des connaissances suffisantes pour accompagner, 'coacher' les promoteurs et les entreprises dans leurs phases de création et de développement»¹¹⁰. Il s'agit des associations et groupements professionnels, des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services, des Centres Régionaux d'Investissement et des centres techniques sectoriels et/ou horizontaux.

Ces structures d'appui sont soutenues par l'ANPME qui soutient le renforcement de leurs capacités opérationnelles «en vue de leur permettre d'être des relais, tant au niveau régional que sectoriel, de son action en matière d'accompagnement des entreprises dans leurs efforts de mise à niveau et de développer des prestations de services au profit de leurs membres»¹¹¹.

Notons enfin le développement des échanges entre les pays de la région qui constitue un potentiel énorme pour le développement des PME. Les PME marocaines profitent aussi des différents accords et partenariats régionaux, notamment avec la Tunisie et l'Égypte. Ainsi, le Maroc est, par exemple, lié avec la Tunisie par un accord bilatéral qui date de 1999, par l'Accord sur la zone arabe de libre-échange et par l'accord quadrilatéral (Accord d'Agadir) entré en vigueur en 2007. Ces accords ont permis de dynamiser les échanges entre les deux pays qui ont plus que doublé en moins de dix ans et qui sont surtout le fait des PME¹¹². Dans de nombreux secteurs d'activités, des PME marocaines ont investi en Tunisie et inversement traduisant ainsi l'existence de zones d'intérêt et de complémentarité à explorer malgré la ressemblance de la structure économique des deux pays.

La participation des PME aux différentes foires internationales constitue une occasion importante pour développer les échanges intra-régionaux et les partenariats avec les entreprises et PME de la région. Par exemple, la dernière foire d'Algérie a permis à des PME marocaines de nouer des contacts et d'initier des projets de partenariats avec des entreprises algériennes.

2.5. Politiques de promotion de la PME en Mauritanie

Conscients des faibles niveaux de diversification du tissu économique et des problèmes d'emploi et de pauvreté dont souffrent les populations locales, les pouvoirs publics se sont engagés dans un processus de réformes sous la forme d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), document central de la politique de développement économique et social du pays, qui repose sur une vision à long terme (2015) et qui vise l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Quatre axes stratégiques ont ainsi été identifiés qui concernent l'accélération de la croissance et le maintien de la stabilité macro-économique (axe 1), l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres (axe 2), le développement des

110. Voir le site de l'ANPME : www.anpme.ma

111. Ibid.

112. Attia R., 2008, «La coopération économique et commerciale entre la Tunisie et le Maroc», Réunion d'experts, 8-10 mars, CEA-AN, Rabat.

ressources humaines et l'expansion des services de base (axe 3), et l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités (axe 4)¹¹³.

Ces axes impliquent la réduction des grands déficits en infrastructures socio-économiques, la promotion de l'accès à des services financiers adaptés, le développement de la formation professionnelle, mais surtout le développement du secteur privé et la promotion des PME.

■ Développement du secteur privé

La stratégie de réduction de la pauvreté adoptée par le gouvernement mauritanien en 2001 a clairement reconnu le rôle du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois. Pour cette raison d'importantes réformes ont été appliquées. En 2001, le gouvernement a aussi adopté la loi 91-09 concernant la liberté des prix et la concurrence. L'Etat a pris l'initiative de poursuivre le désengagement des activités productives et le processus de privatisation. Ainsi, le portefeuille de l'Etat est passé entre 1994 et 2004 de plus de 40 entreprises à presque 20.

Le secteur privé mauritanien contribue aujourd'hui par environ les deux tiers du PIB. Il est constitué essentiellement de micro, de petites et de moyennes entreprises. Le secteur informel y constitue une part non négligeable.

Parmi les mesures fiscales visant à encourager les entreprises privées on note la réduction des taux d'impôts sur les profits de 35% à 20% en 2001, l'élimination de la taxe ad valorem sur les licences de commerce, l'uniformisation des droits douanes sur les biens capitaux au taux de 5% et la création d'un mécanisme de récupération de la TVA par les entreprises exportatrices. En outre, la Mauritanie est devenue membre de l'OMC depuis 1995 et a ouvert son économie aux investisseurs étrangers.

Pour concevoir des solutions adéquates aux problèmes de la restructuration de l'économie mauritanienne, une collaboration étroite a été entreprise entre le secteur privé et public. Une telle approche a été initiée dès 1996 avec la création d'un comité consultatif de concertation public-privé qui se réunit régulièrement.

Le développement du secteur privé passe aussi par le redéploiement de l'Etat dans le secteur des infrastructures de structuration et de soutien à la croissance (électricité, routes, aéroports, ports, télécommunications et NTIC), ce qui constitue une composante essentielle du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

■ Promotion de la PME

Le CSLP fait des PME un acteur important de croissance économique, de lutte contre la pauvreté et de développement durable. Le secteur des PME qui reste fragile souffre de nombreuses contraintes. Certaines d'entre elles sont d'ordre structurel dont principalement l'étroitesse du marché mauritanien et la faiblesse du pouvoir d'achat local, la faible articulation intra et intersectorielle, l'insuffisance notoire d'infrastructures de base, une production à faible valeur ajoutée, le déficit en compétences et savoir-faire et la faiblesse technologique¹¹⁴.

113. République islamique de Mauritanie, 2006, Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté: plan d'action 2006-2010, Nouakchott.

114. Ould Adad E., 2008, «Problématique du développement de la PME en Mauritanie», Réunion d'experts, 10-12 mars, CEA-

D'autres contraintes d'ordre conjoncturel sont soulignées par les professionnels et les rapports internationaux. Elles concernent l'environnement des affaires qui demeure encore insuffisamment incitatif, le coût élevé des facteurs de production, la charge élevée de la fiscalité, l'environnement juridique et judiciaire non encore sécurisé pour les transactions, le coût élevé du crédit, l'absence d'une politique commerciale agressive et de prospection à l'international et le faible niveau de partenariat et de joint-ventures.

Sur le plan institutionnel, il n'existe pas encore d'organe dédié aux PME et aucun texte (loi, charte) ne leur est consacré. L'élaboration des politiques touchant les PME sont du ressort du Commissariat à la promotion des investissements (CPI) qui, depuis 2007, remplace l'ancienne Délégation générale à la promotion des investissements privés (DGPIP). Il s'agit d'une institution autonome placée auprès de la Présidence de la République ayant en charge de conseiller le gouvernement sur sa politique de promotion de l'investissement privé et d'accompagner les investisseurs privés à tous les niveaux.

Le CPI s'est vu attribuer une lettre de mission, avec des objectifs clairs dont l'essentiel s'articule autour de l'amélioration du climat des affaires en Mauritanie, la promotion des opportunités d'investissement et la capitalisation d'une image valorisante de la Mauritanie.

Vu l'absence de stratégie nationale pour les PME et le caractère éparse des actions menées une stratégie globale de développement du secteur privé axée sur la consolidation du tissu des PME mauritaniennes sera proposée. La stratégie devra clarifier les responsabilités des différents acteurs en matière de soutien et de promotion des entreprises et veiller à une meilleure coordination des structures publiques impliquées par le développement des PME. Ce chantier constitue l'une des principales priorités du CSPL-2.

Les politiques menées actuellement se focalisent sur les micro et petites entreprises (MPME) et se réfèrent principalement au CSLP. Elles visent l'encouragement de la migration des entreprises du secteur informel vers le secteur formel, la modernisation des entreprises sur tous les plans (qualité, technologie, innovation, formation...).

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau CSLP-2 (2006-2010), le bilan du premier CSLP en matière de développement du secteur privé et des PME a été jugé faible par le gouvernement lui-même. Il y est noté «le déficit d'une politique globale d'appui au secteur industriel et, plus généralement, de promotion des petites et moyennes entreprises du secteur productif formel». Au-delà de la faible portée des actions réalisées dans le cadre de la promotion du secteur privé et du renforcement de la compétitivité, aucune politique axée sur le développement des petites et moyennes entreprises n'a été formulée et la stratégie d'appui à la micro et petite entreprise, ciblée sur des unités de très petite taille, reste elle-même peu opérationnelle. Ceci dénote l'absence de stratégie claire et volontariste, la persistance des pratiques anti-concurrentielles, et le peu d'opérationnalisation des mécanismes de concertation Etat/secteur privé.

Le CSLP-2 propose de renforcer les politiques macro-économiques fondées sur la préservation des grands équilibres macro-économiques, l'ouverture de l'économie sur l'extérieur et la mise en place de conditions favorables à l'investissement direct étranger. Il propose aussi de poursuivre les politiques sectorielles de valorisation des principaux potentiels de croissance, et d'accélérer la mise en œuvre des réformes et des investissements permettant d'améliorer les capacités d'intervention des opérateurs économiques et de rendre le secteur privé plus compétitif et plus diversifié, notamment à travers la poursuite des réformes structurelles et le développement des infrastructures¹¹⁵.

L'amélioration du climat des affaires et la promotion des PME constituent un axe important du CSLP-2. Le constat de départ est que, le développement du tissu des entreprises continue à se heurter à de nombreux blocages structurels, en particulier en matière de concurrence, de stratégie de promotion, d'articulation entre le système d'éducation et de formation et les besoins réels de l'économie, ou encore de promotion des exportations.

La stratégie devra, par ailleurs, clarifier les responsabilités des différents acteurs en matière de soutien et de promotion des entreprises et veiller à une meilleure coordination des structures publiques impliquées par le développement des PME. L'amélioration des conditions de la gouvernance économique sont aussi soulignées comme chantier prioritaire.

La stratégie nationale pour la promotion de la micro et petite entreprise (SNMPE) a été adoptée fin 2003. Cette stratégie, traduite en Programme national intégré d'appui à la micro et petite entreprise (PNIME), est fondée sur quatre axes intégrés relatifs aux services d'appui, au financement, aux technologies et au climat des affaires : le développement des services d'appui aux MPE, la mise en place d'un système de financement adapté aux MPE, la valorisation des technologies appropriées au secteur de la MPE, l'amélioration de l'environnement global du secteur de la MPE.

En matière de concertation, la décision a été prise aussi de réactiver et de consolider l'ensemble du dispositif de concertation Etat / Secteur privé. Ainsi, un Conseil présidentiel pour l'investissement en Mauritanie a été instauré qui constitué à titre d'organe de dialogue Etat-Secteur privé.

Des instruments et mécanismes de financement dédiés aux PME n'existent pas encore en Mauritanie. Néanmoins, l'amélioration du système financier fait partie des chantiers d'action du CPI, notamment en matière d'investissement.

Des politiques fiscales et douanières plus favorables aux entreprises figurent comme l'un des chantiers prioritaires du CSPL-2. Il s'agit de la poursuite de l'effort engagé en faveur de l'allègement et de la simplification de la fiscalité des entreprises, notamment la diminution des taux applicables aux biens d'équipement et biens intermédiaires; comme il s'agit de la rationalisation et simplification des procédures douanières. Afin d'encourager l'investissement, un nouveau code des investissements plus attractif est élaboré par le CPI qui doit aussi réfléchir sur les mesures de simplification du régime fiscal.

115. République islamique de Mauritanie (2006, op. cit.).

L'une des priorités du CSLP-2 est l'amélioration de l'environnement juridique des affaires. Ceci passe par la création d'un bulletin périodique informant sur la jurisprudence des tribunaux, la consolidation du Centre d'Arbitrage et de Conciliation, l'intensification de la formation des magistrats et des auxiliaires de justice, l'adoption de divers textes nécessaires pour compléter l'arsenal juridique existant).

Une deuxième priorité consiste en la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles. Il s'agit du renforcement du cadre légal existant par des textes d'application, de la révision de la loi sur les prix, renforcement de la surveillance des marchés, de la formation destiné aux agents de la Direction de la protection du consommateur, du renforcement du dispositif de sanction de l'Autorité de Régulation, de la garantie d'une plus grande transparence d'informations sur le contrôle bancaire et les holdings, du développement d'actions d'information et de sensibilisation sur les avantages de la concurrence.

Le Commissariat de promotion de l'investissement (CPI) est en charge des chantiers relatifs à l'amélioration de l'environnement des affaires, à la modernisation du cadre réglementaire et des procédures. Il a pour mission aussi d'élaborer les instruments et mécanismes d'appui à la création d'entreprises, notamment à travers la simplification des procédures et démarches administratives.

Le CPI travaille ainsi sur la mise en place d'un guichet unique qui devrait permettre aux investisseurs d'écourter les délais de création des entreprises. Il doit aussi proposer une réflexion sur l'assainissement du secteur juridique.

Conscientes de la nécessité de renforcer la productivité et la compétitivité des entreprises mauritanienne, des chantiers d'action sont en cours de réalisation par le CPI en matière de modernisation de l'outil de production, d'encourager de la R&D, de mécanismes d'appui à l'innovation et prospection, de système des licences et brevets.

Les politiques jusque-là menées en faveur des PME s'appuient de fait sur les politiques et stratégies sectorielles axées sur le développement des filières et l'émergence de nouvelles niches, notamment dans la perspective d'une meilleure intégration au commerce international.

La stratégie globale dédiée aux PME, en cours d'élaboration, devra garantir la mise en cohérence des plans sectoriels, en particulier dans les domaines de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et de l'emploi. Ainsi, le CPI est chargé de la mise en place et l'édition de bases de données sur les opportunités d'investissement. Ceci passe par des travaux d'identification des secteurs et créneaux porteurs et les sources potentielles de croissance pour l'économie nationale.

L'éducation à l'entrepreneuriat n'est pas encore prise en compte comme domaine d'action, ce qui constitue l'une des faiblesses des efforts mis en œuvre pour dynamiser le secteur privé.

En matière de renforcement des capacités humaines, la stratégie de promotion des PME, qui est en cours d'élaboration, réservera une place de choix à la formation professionnelle. Celle-ci devrait être renforcée en ciblant, d'une part, les besoins prioritaires de l'économie, d'autre part, l'amélioration globale des capacités managériales des entrepreneurs mauritaniens.

Par ailleurs, une stratégie de promotion féminine est proposée sur la base d'une vision à l'horizon 2015 afin de réaliser l'équité de genre. Il s'agit de promouvoir l'intégration des femmes dans les différentes activités économiques et sociales. Cinq axes d'action sont pris en compte : (i) le renforcement de la participation économique des femmes, (ii) l'amélioration de l'accès des femmes aux services sociaux de base, (iii) les droits et la participation politique et sociale des femmes, (iv) le développement de stratégies de changement de comportement, et (v) le renforcement institutionnel du département ministériel en charge des femmes.

A la participation économique des femmes correspondent cinq objectifs: améliorer l'accès des femmes aux facteurs de production, lutter contre le chômage et le sous-emploi des femmes, renforcer la productivité des femmes, améliorer l'accès au marché et développer l'entrepreneuriat féminin. La réalisation de ces objectifs peut aider à la création ou au renforcement des PME dans leur rôle d'acteurs de développement durable.

Afin de renforcer la compétitivité et l'internationalisation des entreprises mauritaniennes, les autorités considèrent l'amélioration de la qualité de la production et l'appropriation des normes de qualité et de traçabilité comme chantiers d'action importants, tels que prévus par le CSPL-2.

En matière d'internationalisation, l'accent mis sur le développement de filières et l'émergence de nouvelles niches se fait dans la perspective d'une meilleure intégration au commerce international. Par ailleurs, la promotion des exportations fait parties des chantiers de réflexion du Centre de promotion des investissements.

L'internationalisation des entreprises mauritaniennes est aussi pensée en termes de soutien institutionnel au développement du commerce à travers le renforcement des compétences et des capacités des administrations publiques en charge des secteurs d'exportation, l'amélioration des capacités nationales de négociation des accords multilatéraux et bilatéraux et le développement de formations spécialisées en matière d'exportation, la promotion de l'image de marque des produits nationaux, le suivi des performances du commerce extérieur, et l'amélioration de la qualité. Ce chantier constitue lui aussi une des priorités du CSPL-2.

Le CSPL-2 prévoit dans le cadre de ses chantiers prioritaires le développement des outils de veille économique à travers le dispositif de concertation Etat /Secteur privé, la fédération des principaux producteurs et analystes d'information économique. La réflexion est menée pour organiser cette veille dans le cadre d'un Observatoire de la modernisation économique.

2.6. Politiques de promotion de la PME au Soudan

Le Soudan a souffert d'une longue guerre civile qui a affecté négativement l'économie nationale, en général, et le secteur privé, en particulier. Toutefois, le pays a réalisé une croissance économique de 6,6% durant la période 1997-2007. Ce regain de la croissance a été renforcé par des mesures visant à revitaliser le secteur privé et à encourager l'investissement.

La création d'un ministère dédié à l'investissement figure parmi ces mesures. Par ailleurs, d'autres initiatives ont été prises pour simplifier les procédures de création d'entreprises, ce qui a débouché sur le lancement de guichets uniques qui permettent aux investisseurs d'accélérer la création d'entreprises.

Pour alléger les contraintes financières qui pèsent sur les micro et petites entreprises (MPE), la Banque centrale soudanaise a commandé en 2006 la réalisation d'une étude pour repérer, d'abord, les problèmes financiers de ces entreprises et pour proposer, ensuite, une vision pour le développement et l'expansion de la micro-finance dans le pays (UNICONS, 2006). La Banque centrale du Soudan dispose d'une unité de financement des entreprises mais qui se limite à la microfinance et s'adresse aux MPE.

Dans un autre registre une nouvelle loi sur la concurrence a été préparée qui vise à introduire plus de compétition dans les marchés en vue d'obtenir plus d'efficacité.

Le classement du Soudan par la Banque mondiale en matière de facilité de faire des affaires s'est détérioré¹¹⁶. Malgré les évolutions récentes et les efforts du gouvernement soudanais, beaucoup reste à faire surtout dans les domaines présentant des entraves majeures comme, par exemple, la modernisation de la loi des sociétés qui date toujours de 1926.

Dans le domaine de l'intégration des TIC, le Soudan va bénéficier d'un Programme régional d'appui aux technologies de l'information et de la communication (PRATIC) financé par le 9^e Fonds européen de développement (FED) et mis en œuvre par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). A travers des projets incubateurs, le programme en question a pour objectif de contribuer à l'intégration des outils TIC par les PME dans leurs activités commerciales quotidiennes, en améliorant l'accès aux solutions de commerce électronique spécialement adaptées à leurs besoins, afin de promouvoir la coopération en matière de commerce électronique entre eux, améliorant ainsi l'intégration économique de la région, partant la croissance et la compétitivité. Une telle démarche pourrait bénéficier aussi au développement de l'intégration régionale en Afrique du Nord.

Ces efforts disparates et les grandes potentialités que recèle l'économie soudanaise montrent l'urgence d'une stratégie de développement et de promotion des PME, fondée sur l'amélioration de l'environnement des affaires et sur une vision stratégique de la croissance et du développement économique. L'intégration régionale constitue aussi une source importante de développement potentiel des PME.

Pour élaborer ces cadres stratégiques et pour préparer l'ensemble des conditions afférentes, les autorités soudanaises pourraient s'inspirer des expériences et des bonnes pratiques des autres pays de la région.

116. Banque mondiale, 2008b, Doing Business 2009 - Country Profile for Sudan, Washington.

2.7. Politiques de promotion de la PME de la Tunisie

L'économie tunisienne réussit, d'une manière générale, à obtenir des performances économiques et sectorielles relativement élevées. Néanmoins, la croissance économique reste insuffisante pour réduire le chômage¹¹⁷.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont procédé à la mise en place d'un programme de modernisation de l'économie tunisienne, à travers la restructuration du secteur privé. Ce programme s'inscrit dans la continuité de la politique de mise à niveau entamée depuis 1996. L'action de l'Etat concerne principalement la promotion de la PME en cherchant à rendre plus favorables les conditions d'investissement.

■ Stratégie de promotion du secteur privé

L'économie tunisienne s'est engagée dans un processus profond d'ouverture économique. En signant, en 1995, un accord pour la création d'une zone de libre échange avec la Communauté européenne, la Tunisie a confirmé son engagement dans le cadre d'une stratégie d'intégration au marché mondial et plus particulièrement le marché européen.

La stratégie destinée à couvrir localement les besoins du marché national (import-substitution) a cédé progressivement la place à une nouvelle stratégie orientée vers l'exportation avec comme corollaire la nécessité d'une amélioration continue de la compétitivité.

Ce changement de contexte a entraîné une transformation radicale dans la nature des besoins des entreprises. Dès 1973, les autorités ont créé l'Agence de promotion de l'industrie (API) dont la mission est de mettre en œuvre la politique du gouvernement relative à la promotion du secteur industriel.

L'API constitue une structure d'appui aux entreprises et aux entrepreneurs, qui vise principalement à rendre favorable les conditions de l'investissement, à travers une gestion rationnelle des procédures administratives et la mise à disposition des investisseurs de l'information nécessaire. Elle est organisée en cinq centres :

- le Centre de facilitations et de gestion des avantages (CFGV) est chargé de faciliter les procédures administratives relatives à l'incorporation des entreprises et la gestion des incitations offertes : des procédures rapides et simplifiées sont assurées par le Guichet Unique, créé en 1989 ;
- le Centre d'études et de prospectives industrielles (CEPI) assure la réalisation des études (études de positionnement stratégique de branches industrielles, études horizontales concernant l'environnement industriel, études monographiques de l'industrie) et l'organisation de séminaires nationaux ;
- le Centre de documentation et d'information industrielle (CDII) fournit l'information et la documentation sur les entreprises tunisiennes avec des annuaires sectoriels et des CD-ROM ainsi qu'un accès en ligne aux banques de données industrielles et un salon virtuel de l'industrie tunisienne;

117. En effet, le taux de chômage reste élevé (14% en 2006), particulièrement pour les femmes (16%), les individus âgés entre 25 et 29 ans (20%), et surtout les personnes âgées de moins de 25 ans (30%).

- le Centre de soutien à la création d'entreprises (CSCE), créé en 1993, a pour objectif principal de fournir une assistance directe aux promoteurs (organisation de cycles de formation, étude des projets, appui logistique, intermédiation et suivi auprès des autres institutions). Il assure aussi tous les projets de pépinières d'entreprises;
- le Centre d'appui à la petite et moyenne industrie (CAPMI) chargé de fournir des services spécifiques aux PME.

Lors de la même période, il y a eu création du Centre de promotion des exportations (CEPEX), ayant pour mission principale de soutenir les exportateurs tunisiens –dont les PME - dans leurs efforts d'internationalisation.

La promulgation du Code d'incitations à l'investissement (CDI) en 1993 et le Programme de mise à niveau¹¹⁸ en 1996 représentent le fondement de l'action de l'Etat en matière de promotion des entreprises.

Le Code d'incitations aux investissements¹¹⁹ a été conçu pour unifier les codes sectoriels existants, mettre à jour la législation de l'investissement et stimuler l'investissement dans des domaines prioritaires, y compris la haute technologie et les industries à vocation exportatrice. Il a été révisé en 1999 et 2001 afin de permettre la définition et la redéfinition des zones de développement régional, des nouveaux promoteurs, des PME et des nouvelles technologies. Le code renforce aussi l'ouverture de l'économie tunisienne sur l'extérieur et couvre tous les secteurs d'activité (à l'exception des mines, de l'énergie, du secteur financier et du commerce intérieur régis par des lois spécifiques). L'investissement s'effectue généralement sur simple déclaration.

La concrétisation du programme de mise à niveau a nécessité la mise en place, en 1996, d'un Bureau de mise à niveau, ayant pour mission spécifique de gérer et de coordonner toutes les activités liées à ce programme.

Pour assister l'action du gouvernement dans le cadre du programme de mise à niveau, des centres techniques ont été mis en place dont la mission est de fournir aux entreprises privées toute expertise technique et professionnelle. La généralisation des pépinières d'entreprises vise le soutien à l'émergence d'une nouvelle génération de promoteurs¹²⁰. En ce sens, l'Agence de promotion de l'industrie a mis en place un programme national d'implantation de pépinières d'entreprises à travers le pays.

Par ailleurs, la présence de guichets uniques (dans les principales villes tunisiennes) et de plusieurs institutions d'appui simplifie les procédures administratives. La simplification continue des procédures représente un des avantages majeurs de la Tunisie. En 2004, de nouvelles mesures importantes ont été prises : suppression des autorisations

118. Le Programme de Mise à Niveau entamé en 1996, c'est un programme qui a pour objectif d'atteindre les standards internationaux en matière de qualité et de coûts et d'accroître la compétitivité des entreprises industrielles. Ce programme a été élaboré par le Gouvernement afin de permettre au système productif tunisien de mieux s'adapter aux exigences du marché mondial fortement concurrentiel, d'encourager le partenariat industriel et de renforcer l'environnement socio-économique de l'entreprise.

119. L'objectif principal du code des investissements est de fournir une grande variété d'incitations pour tous les investisseurs :

- dégrèvement fiscal jusqu'à 35% sur les bénéfices et revenus réinvestis ;
- exemption des droits de douane et une réduction de 10% de la TVA sur des biens d'équipement importés n'ayant pas de similaires fabriqués localement ;
- suspension de la TVA pour les équipements fabriqués localement à l'entrée en production ;
- régime d'amortissement optionnel pour les biens d'équipements de plus de sept ans.

120. Le projet pépinières d'entreprises en Tunisie rentre dans le cadre de l'encouragement à la création d'entreprises par des promoteurs diplômés de l'enseignement supérieur.

auxquelles sont soumises certaines activités commerciales et de loisirs, simplification des procédures administratives relatives au commerce extérieur, réduction des délais d'enlèvement des marchandises (en fixant à une période de 15 jours le dernier délai pour vérifier en cas de nécessité la conformité de ces marchandises aux normes exigées), réduction de la durée de l'étude d'impact environnemental préalable à l'agrément des nouveaux projets d'investissement dans les divers secteurs.

A côté des programmes de mise à niveau de modernisation industrielle, des efforts ont été déployés pour faciliter les activités d'importation et d'exportation des entreprises. Un réseau d'administration électronique des procédures commerciales (Tunisie Trade Net) a, par exemple, été mis en place, les procédures de dédouanement et de contrôle technique ont été simplifiées, l'accès à l'information sur les normes et standards internationaux ont été renforcés et des mécanismes d'appui à la pénétration des marchés par les nouveaux exportateurs ont été établis.

La Tunisie a adopté récemment une nouvelle politique industrielle qui vise à améliorer l'attractivité et la compétitivité de l'économie tunisienne à l'échelle internationale et qui met l'accent sur la création et le développement des PME, la diversification de l'économie et des exportations, le soutien de la R&D et le développement de l'économie de la connaissance et des services.

Le développement du secteur et de l'investissement privés est lié à la stratégie d'ouverture du pays qui s'est traduite par la signature de nombreux accords de libre-échange, dont principalement celui avec l'Union européenne qui, depuis janvier 2008, supprime toutes les restrictions à l'importation des produits industriels en provenance de cette région. La Tunisie adhère aussi à l'accord d'Agadir et a signé un accord de libre-échange avec la Turquie en 2004.

La promotion de l'investissement privé reste néanmoins subordonnée à la capacité des entreprises à moderniser leurs méthodes de gestion, d'organisation du travail et de la production ainsi que de la disposition des différents acteurs à s'intégrer efficacement dans les réseaux de production et de commercialisation des espaces, régional et mondial, toutes choses qui nécessitent des instruments d'appui spécifiques aux PME.

■ Promotion de la PME

La stratégie tunisienne de développement industriel est focalisée sur la promotion et le développement de la PME. Elle se fonde sur un vaste programme de restructuration adopté par les pouvoirs publics.

Sur le plan institutionnel, c'est le ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des PME qui a la responsabilité d'élaboration et de coordination de la politique de l'entreprise. Les principales orientations politiques relatives aux PME sont définies par la Direction générale de la promotion des PME (DGPPME).

Plusieurs agences exécutives sont établies pour mettre en œuvre les politiques correspondantes. C'est le cas de l'Agence de promotion de l'industrie (API) qui est en charge de l'exécution des principaux programmes industriels de modernisation

et qui constitue un acteur central des programmes de soutien aux PME. D'autres agences existent qui se spécialisent dans différentes dimensions du développement de l'entreprise et notamment de la PME qu'il s'agisse de l'aménagement des zones industrielles, de la promotion des IDE, des investissements sectoriels.

Par ailleurs, le code d'incitations aux investissements dresse une liste d'incitations spécifiques aux PME. Celles qui sont actives dans les domaines de l'agriculture, l'industrie et les services peuvent profiter d'une participation financière de l'Etat et d'une subvention couvrant une partie des dépenses encourues pour études et assistance technique. Ces deux avantages sont accordés par le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle (FOPRODI) qui constitue un instrument stratégique de soutien de la PME depuis les années soixante-dix.

Dans le même sens, l'API a institué un centre d'appui à la PMI, à travers l'action de deux agences spécialisées :

- la Task force PMI créée en 1998 pour assurer aux PME un service d'appui spécialisé et bien ciblé. Il s'agit d'une assistance technique aux entreprises dans leur processus de modernisation, dans la phase diagnostic et pour la préparation du plan de mise à niveau qui doit être rendu aux autorités responsables ;
- la Bourse Nationale de Sous-traitance et de Partenariat : créée en 1985 dans le cadre d'un programme commun régional PNUD-ONUDI pour établir un réseau d'agences d'appui à la sous-traitance dans la région arabe. Elle vise la promotion et le soutien de la sous-traitance et les opportunités de partenariat industriel dans le secteur des PME.

En matière de financement des entreprises et des PME, le gouvernement tunisien a cherché dans la dernière décennie à rendre l'accès au financement plus facile en intervenant sur différents axes : le cadre réglementaire et juridique, les avantages financés par le secteur public, le développement du marché des capitaux et l'élargissement de la demande de produits financiers.

Deux banques publiques ont pour vocation de financer l'investissement et d'accorder des prêts aux PME: la Banque de financement des PME et la Banque tunisienne de solidarité (microcrédit).

Pour réaliser leurs missions, ces banques recourent à un certain nombre de fonds nationaux et de systèmes de soutien, notamment le Fonds National de l'Artisanat et des Petits Métiers (FONAPRA) qui s'adresse aux micro-entreprises, le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle (FOPRODI), qui a pour objet la création d'une nouvelle génération de promoteurs, la promotion de la création et du développement de la PME dans les activités industrielles, de service et de l'artisanat et la mise en œuvre des mesures d'encouragement au développement régional. Le Régime d'Incitation à l'Innovation dans les Technologies de l'Information (RIITI) est un fond qui cible surtout les jeunes entrepreneurs porteurs de projets innovants dans le secteur des technologies de l'information. En outre, Un Fonds national de garantie (FNG) intervient pour faciliter l'octroi des crédits dans le cadre du champ d'intervention du FONAPRAM, du FOPRODI et du RIITI.

Le système de garantie du crédit SOTUGAR (Société Tunisienne de Garantie) a pour mission d'inciter les établissements de crédit à limiter leur attitude négative face au risque et à continuer à financer les projets initiés par les PME dans les secteurs des industries manufacturières et des services connexes.

Pour autant, les entreprises continuent à voir l'accès au financement comme étant difficile et les exigences en matière de garantie comme étant contraignantes. C'est pour cela que le financement mutuel au sein de grappes a été expérimenté comme moyen innovant par quelques entrepreneurs.

Le capital-risque a, lui aussi, connu un développement important depuis dix ans avec la mise en place de deux types de fonds de capitaux : les Sociétés d'Investissement à Capital Risque (SICAR) et les Fonds communs de placements à risques (FCPR). Les SICAR fournissant des contributions minoritaires de capitaux dans des projets financés par le secteur public, tandis que les FCPR fonctionnent comme des fonds mutuels. Les SICAR et les FCPR pourraient à l'avenir jouer un rôle important en finançant les entreprises et les PME innovantes et à haut potentiel de croissance.

Concernant la concertation entre les secteurs public et privé, un cadre existe qui donne le monopole, côté privé, à un seul représentant du patronat privé, l'Union tunisienne de l'industrie du commerce et de l'artisanat (UTICA). Les consultations sont organisées de manière assez fréquente et couvrent une variété de questions liées aux différents niveaux de décision. Il n'existe pas néanmoins de mécanisme indépendant pour le suivi et l'évaluation des mesures politiques, comme il manque aussi une plus forte participation des différentes composantes du secteur privé dans le processus de consultation et de prise de décision¹²¹.

En matière d'innovation, les programmes déjà mentionnés de mise à niveau et de modernisation industrielle contribuent à encourager l'innovation dans les PME. De manière plus générale, la Tunisie a adopté une stratégie volontariste et agressive qui vise à augmenter les dépenses nationales dans le domaine de la R&D pour qu'elles passent à environ 1,25% du PIB en 2009, soit un niveau élevé au regard des standards internationaux.

De nombreux programmes et mécanismes ont ainsi été mis en place, dont les technopoles à spécialisation sectorielle qui s'appuient sur des partenariats public-privé et associent les investissements publics en R&D, le secteur de l'éducation et les investisseurs privés. Six technopoles sont déjà en service et trois autres sont prévus dans les quelques années à venir. Le souci d'une répartition régionale équilibrée et équitable a poussé le gouvernement à se donner comme objectif de disposer d'au moins une technopole ou une pépinière d'entreprises dans chacun des 24 gouvernorats du pays en 2009.

Par ailleurs, une agence de promotion de l'innovation et de la recherche vient d'être créée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Technologie afin de renforcer les liens entre la recherche et la production. Un programme national de pépinières existe depuis 1999 et a permis la création de 25 pépinières d'entreprises liées à des établissements d'enseignement supérieur.

121. Commission européenne et OCDE (2008, op. cit.).

Malgré tous ces efforts, les PME tunisiennes restent peu innovatrices et recourent peu aux instruments qui les encouragent à le devenir¹²².

Concernant les politiques de soutien à l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise, la Tunisie est parvenue à faire de la promotion de l'esprit d'entreprise une composante importante à tous les niveaux du système d'apprentissage. Pour renforcer cette dimension importante une loi d'orientation de l'éducation publiée en 2002 et mise à jour en 2008 a été mise en place.

Les autres pays de la région pourraient s'inspirer de l'expérience tunisienne pour renforcer l'apprentissage de l'esprit d'entreprise dans leurs systèmes d'éducation-formation, lequel constitue une de leurs principales faiblesses.

Des échanges entre institutions et responsables en charge de ces questions dans les différents pays de la région pourraient être de grande utilité.

Dans le domaine de la formation continue en entreprise, diverses stratégies sont développées à travers des mécanismes de financement spécifiques et des agences nationales qui ciblent le démarrage des entreprises et les services de suivi après démarrage. Des services et programmes de formation continue existent aussi pour les entreprises exportatrices (normes et commerce internationaux).

En matière de système d'information, le gouvernement a mis en place un certain nombre de portails publics qui mettent à la disposition des entreprises privées et des PME des informations appropriées, comme c'est le cas avec le de l'API qui donnent aux entrepreneurs des informations utiles sur les impôts, la main d'œuvre, les normes, et les réglementations.

Les PME tunisiennes profitent aussi des différents accords et partenariats régionaux. La Tunisie adhère à l'Accord d'Agadir pour le libre-échange qui associe le Maroc, l'Égypte et la Jordanie. Elle développe aussi des relations économiques étroites avec les autres pays d'Afrique du Nord, notamment avec l'Algérie et la Libye. La multiplication de ces accords est considérée comme un moteur important de développement des PME.

3. Encore des obstacles

Les mesures et réformes adoptées par les différents pays de la région n'ont pas permis d'aplanir toutes les difficultés auxquelles font face les entreprises, en général, et le segment des PME, en particulier. Ceci indique un problème de portée et d'efficacité des stratégies de promotion et de restructuration des systèmes productifs. Par ailleurs, malgré une homogénéité en terme des problèmes posés, leur ampleur et leur degré d'acuité ne sont pas les mêmes dans tous les pays de la région. Ces problèmes sont souvent à caractère structurel et déterminent de loin les trajectoires des différents pays et de leur PME.

122. Selon les statistiques, seulement 4,75% (2004) des PME tunisiennes affirment être innovatrices, comparé à une moyenne de 47, 2% en 2006 dans l'UE des 25 pour le secteur de l'industrie manufacturière (voir Commission européenne et OCDE, 2008, op. cit.).

3.1. Faible diversification des tissus productifs

Malgré les stratégies de diversification adoptées par les pays de la région, notamment la Tunisie, le Maroc et l'Égypte, les économies de la région restent encore des économies de rente et/ou dépendent de quelques secteurs limités, en particulier les hydrocarbures, le tourisme et le textile-habillement (en plus des transferts de migrants). Or, la faible diversification empêche la densification des tissus économiques nationaux et, par là même, le développement des PME, des relations entre elles, des réseaux de sous-traitance avec les grandes entreprises et avec les firmes multinationales.

La faible diversification concerne l'ensemble ne concerne pas seulement les pays pétroliers de la région mais aussi les autres dans la mesure où il s'agit d'une diversification de la production et des exportations qui se fonde sur des produits et services qui sont souvent à faible valeur ajoutée, intensifs en travail peu qualifié et à faible teneur en technologie. Les effets sur les autres secteurs et sur l'ensemble des entreprises demeurent ainsi faibles.

3.2. Persistance des problèmes de financement

Le problème de financement est souvent considéré comme étant un problème majeur pour les PME de la région, en dépit des efforts fournis en la matière dans les différents pays¹²³. En effet, même si les pays de la région ont introduit des réformes pour faciliter l'accès au financement des PME par l'instauration de fonds de garantie et de lignes de

crédit dédiées, et par la mise en place d'instruments et d'outils spécifiques aux PME (capital-risque, instauration d'un compartiment spécifique aux PME au sein du marché boursier), le problème d'accès ou/et de coût de financement persiste. Le problème financier est d'autant plus important qu'il conditionne et/ou renforce les autres problèmes et ampute la compétitivité des PME¹²⁴.

Les difficultés, rencontrées par les PME d'Afrique du Nord en matière de financement, touchent tous les aspects relatifs à ce volet. Malgré la réduction des taux d'intérêt, surtout au Maroc, en Tunisie et en Égypte, rien ne prouve que cette baisse du coût de l'argent ait profité aux PME. De plus, le tissu des PME est hétérogène et comprend de très nombreuses entités incapables de supporter des coûts de financements même peu élevés.

Les PME souffrent aussi d'un accès limité aux financements existants pour au moins deux raisons. La première est le fait que les banques de la région réalisent de meilleurs

123. « Le système productif tunisien reste dominé par la petite entreprise voire, la micro entreprise : près de 90% des entreprises tunisiennes ont moins de 10 salariés ; celles-ci rencontrent des difficultés quasi insurmontables pour obtenir des financements auprès du secteur bancaire. Il en est de même pour la création d'entreprise ; les nouveaux jeunes promoteurs ne peuvent accéder facilement aux différents financements publics pourtant prévus à cet effet, car ces fonds publics sont gérés par les banques qui, en pratique, adoptent face à cette nouvelle catégorie de clients les mêmes réflexes et méthodes d'évaluation du risque qu'ils pratiquent avec leur clientèle traditionnelle » (Femise, 2005, Profil pays Tunisie, Institut de La Méditerranée, France, Economic Research Forum, Egypt Coordinators Femise, p. 48)

124. CNUCED (2004), Possibilités d'action en vue du renforcement de la compétitivité des PME, Note du secrétariat de la CNUCED, Genève.

résultats en plaçant leurs fonds dans les titres publics et en prêtant aux grandes entreprises structurées fournissant de solides garanties. La seconde raison, c'est que les banques considèrent les PME comme des entités opaques et risquées et rechignent donc à les financer.

Par conséquent, elles n'ont pas développé une expertise adéquate en matière de financement des PME.

Les PME de la région comprennent des entreprises modernes, bien structurées et bien outillées qui se financent via les instruments disponibles.

Toutefois, de très nombreuses PME ne peuvent pas faire recours à ces financements. L'explication revient à leur non adaptation aux besoins, aux contraintes et réalités des PME.

Un autre aspect afférent aux problèmes de financement des PME est l'absence de proximité des services offerts. Une petite ferme, un petit atelier de menuiserie, un petit restaurant qui sont situés loin des villes ou localités où il n'y a pas d'agence bancaire vont trouver beaucoup de difficultés à recourir aux schémas de financement disponibles.

Un dernier élément explicatif des problèmes de financement des PME concerne le manque d'information relative aux possibilités de financement mises en place par l'Etat ou les agences bi- ou multilatérales. Quand bien même ces informations sont théoriquement disponibles, elles ne sont pas suffisamment disséminées ou ne leur transmission se fait pas des canaux non adaptés. L'expérience marocaine montre que les PME se plaignent souvent de l'absence d'informations relatives aux mécanismes de financement mis à leur disposition, principalement les lignes de financements proposées par les partenaires étrangers. Ce constat montre que le problème de financement n'émane pas seulement d'une réticence ou d'une aversion vis-à-vis du risque des banques mais aussi de l'inadéquation de structures capables de faciliter l'accès des PME à l'information et aux ressources disponibles d'une manière efficace.

3.3. Des procédures qui restent souvent lourdes et coûteuses

La plupart des pays de la région ont créé des Agences ou mis en place des mécanismes dédiés à la promotion du secteur privé et des PME, mais ceci n'a pas permis d'éliminer l'essentiel des problèmes de rigidités administratives, de la complexité des procédures imposées et des coûts élevés pour le lancement des affaires. Certes, la majorité des pays ont cherché à faire face à cette contrainte en créant des guichets uniques mais des problèmes persistent toujours comme l'atteste les évaluations des climats d'affaires (Doing Business) qui montrent qu'aucun des pays de la région n'est, par exemple, au peloton de tête des pays où il n'est pas coûteux de lancer des projets.

3.4. Faible implication des PME et de leurs associations

Les mesures prises pour la promotion des PME de la région sont de plus en plus élaborées en concertation avec les entreprises et leurs associations professionnelles. Les associations professionnelles et les clubs d'entrepreneurs collaborent peu dans la formulation des politiques et, encore moins, dans le suivi et contrôle des politiques mises en œuvre.

Certes, dans des pays comme le Maroc et la Tunisie, les représentants du monde des affaires sont souvent sollicités pour discuter des stratégies et politiques proposées par les décideurs publics, mais la question demeure de la représentativité, de la légitimité et de la compétence de ces «représentants». Le fait qu'ils proviennent souvent des grandes entreprises structurées les empêchent de comprendre la réalité des problèmes et besoins des PME et ne leur permet pas ainsi de contribuer à la proposer des solutions pertinentes ou de donner des avis corrects sur les mesures proposées par les pouvoirs publics.

3.5. Coût de respect de la loi élevé

L'une des principales entraves pour l'investissement dans le secteur privé au sein de la région, notamment au niveau des PME, découle du sentiment d'insécurité juridique et judiciaire. L'expansion du secteur informel dans la plupart des pays de la région prouve le fait que le coût de respect de la loi reste élevé. Le poids du secteur informel dans chaque économie représente une contrainte majeure pour les entreprises. En effet, le secteur informel génère une forme de concurrence déloyale pour les entreprises formelles qui grève leurs coûts comparatifs.

3.6. Une fiscalité encore contraignante pour les PME

En dépit des efforts fournis par les pouvoirs publics pour alléger le poids de la fiscalité sur l'entreprise, en général, et la PME, en particulier, principalement lors de la phase de création, le problème de la fiscalité est toujours considéré comme un obstacle majeur face à l'investissement privé et au développement de l'entrepreneuriat.

3.7. Les PME sont quasiment exclues des marchés publics

Dans la plupart des pays de la région, l'accès des PME aux marchés publics ne constitue pas un axe important des politiques mises en œuvre. Or, comme il est attesté dans beaucoup de pays développés, notamment les pays de l'OCDE, un tel accès constitue une source importante pour le développement des PME et de leurs marchés.

Aux Etats-Unis et en Union européenne, le fait d'ouvrir et/ou de réserver une partie des marchés publics aux PME fait parties des grands principes d'action des «Small Business Act», lesquels constituent le cadre de références des stratégies et politiques de promotion des PME dans ces pays. Dans la région d'Afrique du Nord, seule la Tunisie a décidé récemment - décret présidentiel du 4 mars 2008 relatif à l'organisation des transactions publiques - de consacrer environ 20% de la valeur des marchés au profit des PME tunisiennes.

3.8. Persistance d'une faible productivité

Les PME de la région se caractérisent souvent par des niveaux de productivité qui demeurent trop faibles au regard des défis de croissance, de lutte contre la pauvreté et le chômage, et vu les contraintes d'insertion dans l'économie mondiale.

Cette situation s'explique par la prédominance des modes de production intensifs en travail peu qualifié, le faible recours à la formation continue, l'utilisation de technologies rudimentaires ou dépassées, la faible utilisation et appropriation des TIC dans la production, l'organisation et la gestion interne et externe des entreprises, l'absence de fonction R&D...

La faible productivité s'explique aussi par le peu de recours à la coopération entre les PME à travers le grappage et la constitution de systèmes productifs localisés qui permettent de mutualiser les efforts et les coûts sur plusieurs plans (administration, gestion, prospection de marchés, commercialisation, R&D...).

3.9. Faible intégration aux chaînes de valeur nationales et internationales

La croissance des PME et le développement de leurs capacités productives, technologiques et commerciales peuvent largement bénéficier de leur intégration dans les chaînes de valeur nationales et internationales. Or, peu de PME nord-africaines ont réussi à se positionner dans de telles chaînes, la plupart d'entre elles souffrant de nombreux handicaps qui les empêchent d'y parvenir.

Ceci s'explique, en partie, par la forte prédominance des petites et des très petites entreprises, par rapport aux moyennes entreprises (missing link), et par les faibles niveaux de coopération entre les PME elles-mêmes. D'autres facteurs expliquent cette faible intégration et qui sont relatives aux faibles performances productives, aux modèles de gestion suivis, aux problèmes de logistique, aux structures informelles, mais aussi aux problèmes de gouvernance des chaînes de valeur¹²⁵.

3.10. Insuffisance des infrastructures physiques

Le développement des PME est conditionné par la disponibilité et l'entretien d'infrastructures physiques de base (transport routier et maritime, réseaux de communication...). L'absence de telles infrastructures ou leur inefficacité rendent difficile sinon impossible l'activité d'entreprise, notamment celle des PME.

La concentration des infrastructures de base en certaines régions des différents pays empêche aussi la répartition équilibrée des PME et de la création de richesses et d'emplois dans les zones enclavées, ce qui limite le développement local et régional et favorise les mouvements migratoires vers les zones et axes privilégiés par les gouvernements¹²⁶.

125. CNUCED, 2007, Rapport de la réunion d'experts sur les moyens d'accroître la participation des petites et moyennes entreprises (pme) des pays en développement aux chaînes mondiales de valeur, Genève.

126. CNUCED, 2008, Éléments fondamentaux d'une politique de l'entrepreneuriat, Note du secrétariat de la CNUCED, Genève; CNUCED, 1999, Contribution de la CNUCED à l'application du nouveau programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : infrastructure de transport, commerce et compétitivité de l'Afrique, Rapport du secrétariat de la CNUCED, Genève.

4. Conclusion

Les difficultés auxquelles font face les PME dans leurs différents stades d'évolution touchent de nombreuses dimensions qui se renforcent mutuellement. Les problèmes de financement peuvent ainsi renforcer les problèmes de capacités humaines et technologiques. Les insuffisances et défaillance en matière d'infrastructures physiques limitent les possibilités d'intégration régionale et d'intégration aux chaînes de valeur mondiales. Les problèmes de gouvernance, de climat des affaires de coopération entre les PME, de leur implication dans les politiques les concernant, pèsent eux aussi lourdement sur leur productivité et leur compétitivité.

Malgré les efforts menés par les pays de la région, ces faiblesses et manquements montrent à quel point des progrès restent à réaliser pour renforcer les PME et leur contribution au développement durable. Un certain nombre de politiques doivent être soit initiées, soit renforcées, selon les différentes réalités nationales et selon les besoins de la région dans sa globalité.

Chapitre 4

Recommandations et axes d'amélioration

La persistance de nombreux obstacles face au développement des PME et le constat des difficultés et limites des politiques de promotion des PME dans les différents pays de la région impliquent la nécessité de réfléchir à des solutions plus adaptées et faisables.

Les recommandations proposées ici reprennent et développent celles formulées par les experts lors de la réunion organisée par le Bureau pour l'Afrique du Nord de la CEA du 10 au 12 mars 2008 à Rabat¹²⁷. Elles s'inspirent des bonnes pratiques de certains pays de la région et d'autres régions du monde.

Encadré 3. Principales recommandations

■ Recommandations générales

- Consacrer des ressources suffisantes pour la formulation et la mise en œuvre des politiques en faveur des PME.
- Inciter les PME à s'engager davantage dans les processus de modernisation compétitive.
- Renforcer les partenariats entre les PME et les autres acteurs publics et privés dans tous les domaines d'intérêt.

■ Recommandations spécifiques

En matière de coordination et de concertation

- Mieux coordonner les dispositifs de promotion des PME.
- Développer et renforcer la concertation Etat-secteur privé
- Impliquer les autorités locales dans la promotion des PME et de l'entrepreneuriat

En matière de financement

- Maîtriser les coûts des financements offerts aux PME ;
- Créer des institutions et de fonds de garantie dédiés au financement des PME, y compris aux échelons locaux ;
- Améliorer l'adéquation des offres de financement disponibles avec la réalité et contraintes des PME ;
- Densifier le réseau bancaire à travers les banques de PME régionales ;
- Améliorer et renforcer les dispositifs d'information et de communication sur les sources, les mécanismes et les facilités de financements offerts aux PME ;

127. Voir CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2008b, «Les PME, acteurs du développement durable en Afrique du Nord - Synthèse et recommandations», réunion d'experts, 10-12 mars, Rabat.

- Encourager le financement par les marchés boursiers, les programmes de capital risque et les fonds d'investissement destinés au renforcement des fonds propres des PME ;
- Encourager les migrants originaires des pays de la région à la création et au financement des PME.

En matière de soutien aux PME

- Développer les services de support et les activités à forts effets d'entraînement, inciter les sociétés de service à accompagner les PME et renforcer les compétences des acteurs en matière de conception
- Garantir des conditions réglementaires incitatives et adaptées aux PME
- Appuyer et faciliter le financement
- Améliorer la qualité et le respect des normes

En matière de formation et de renforcement des capacités

- Promouvoir l'esprit d'entreprise et la culture entrepreneuriale
- Améliorer l'encadrement des PME et les compétences des managers
- Renforcer les capacités humaines et institutionnelles des différentes parties contribuant au développement des PME (administrations publiques, banques, universités, centres de formation)
- Renforcer l'attention octroyée aux femmes dans les domaines de l'entrepreneuriat et de l'accès au marché du travail

En matière de gouvernance

- Améliorer la transparence des informations et des comptes vis-à-vis des partenaires financiers et étatiques ;
- Assurer le respect des normes et standards internationaux d'hygiène, d'environnement et de sécurité des consommateurs ;
- Adopter les systèmes de labels démontrant des attitudes de leader dans leur domaine ;
- Respecter les principes et normes de travail décent, garantes d'équité et instrument de productivité et d'efficacité ;
- Respecter l'éthique de protection des données personnelles, en particulier dans les activités de services ;
- Encourager l'adhésion des PME aux associations professionnelles afin de réduire leur vulnérabilité individuelle.

En matière de d'adaptation aux changements climatiques

- Inciter les PME à offrir des produits et des services adaptés aux changements climatiques
- Encourager les PME à profiter des financements offerts par les mécanismes de développement propre

En matière d'évaluation des programmes

- Renforcer la base factuelle et analytique des décisions pour agir efficacement.
- Evaluer les programmes de soutien des PME et de l'entrepreneuriat

En matière de grappage et de développement des réseaux

- Développement de réseaux de PME et de systèmes productifs locaux bien structurés
- Faciliter l'accès des PME aux commandes publics
- Instaurer et intensifier des liens entre PME et grandes entreprises nationales ou étrangères

En matière de productivité et d'innovation

- Amélioration de la productivité des PME et renforcement de leur modernisation compétitive
- Promouvoir l'innovation et la recherche au service de la compétitivité

En matière de coopération régionale

- Développement des échanges et de la coopération entre agences de PME
- Développement des échanges économiques et des partenariats entre les PME de la région

En matière de technologies de l'information

- Encourager les PME à profiter des opportunités offertes par les TIC dans la production, la gestion et la commercialisation, y compris en matière d'insertion dans les chaînes de valeur mondiales.
- Encourager les PME à profiter des TIC pour renforcer les liens avec les PME et autres entreprises de la région.
- Encourager toutes les parties prenantes à les considérer comme outils indispensables de mise en œuvre rapide et au moindre coût de nombreuses dimensions des différentes politiques de soutien aux PME et des différentes recommandations susmentionnées.

1. Recommandations générales

De manière générale, trois axes d'orientation sont à souligner :

- la nécessité pour les pouvoirs publics de consacrer les ressources budgétaires et l'attention que méritent les PME, comme acteurs incontournables du développement durable, dans la formulation des politiques économiques.
- le besoin pour les entrepreneurs de s'engager résolument dans le processus de mise à niveau et d'amélioration de la compétitivité des économies nord africaine en consacrant le temps et les ressources nécessaires à la formation des ressources humaines et au management des PME.

- l'impératif pour toutes les parties prenantes d'encourager les partenariats entre PME et tous les autres acteurs (gouvernements, universités, institutions bancaires, organismes régionaux et internationaux) afin de mettre à niveau l'appareil productif des pays de la région et encourager la recherche et l'innovation.

2. Recommandations spécifiques

2.1. En matière de coordination et de concertation

■ Mieux coordonner les dispositifs de promotion des PME

L'un des constats relevés lors de l'examen des dispositifs mis en place pour promouvoir les PME dans les sept pays d'Afrique du Nord est la multiplicité des intervenants, la dispersion et le chevauchement des missions, reflétant tant l'absence de vision stratégique que le manque de coordination des efforts en matière d'appui à la création, de développement et de pérennisation des PME.

Sans aller jusqu'à proposer de ne conserver qu'un intervenant dans le domaine de promotion des PME, il est nécessaire de créer un mécanisme pérenne de coordination et d'échange d'informations entre les différents intervenants. Des rencontres périodiques sous forme de forums entre les parties prenantes pourrait être fort utile à cet égard.

■ Développer et renforcer la concertation Etat-secteur privé

Reconnaître le rôle significatif des PME dans le développement passe par le développement de la concertation entre les représentants du secteur privés et les décideurs publics est peu développée.

Il est nécessaire d'encourager le secteur privé à mettre en place des structures suffisamment représentatives et de les impliquer tant dans l'élaboration des politiques que dans la réalisation, le suivi et le contrôle des programmes de promotion des PME, ainsi que dans la définition des orientations et des priorités sectorielles.

■ Impliquer les autorités locales dans la promotion des PME et de l'entrepreneuriat

Les PME sont des acteurs importants dans les localités et régions des différents pays. Elles peuvent réduire la pauvreté, créer de l'emploi et faire prospérer les régions. Les autorités locales et régionales peuvent s'appuyer sur elles pour résoudre les problèmes locaux. Du fait qu'ils sont les plus à même de comprendre et d'agir vite sur le plan local, les décideurs locaux doivent être plus sollicités dans les politiques de promotion des PME et de l'emploi.

2.2. En matière de financement

Les problèmes de financement des PME, nous l'avons vu, sont dus aux coûts de financement élevés, aux limites d'accès aux financements, à l'inadaptation des instruments financiers disponibles aux spécificités des PME, à la non proximité des offreurs de ces services et, enfin, à la non disponibilité effective des informations relatives à ces financements auprès des PME.

Bien que de mieux en mieux formés, les dirigeants des PME n'ont souvent pas d'expérience en matière commerciale ou de gestion d'entreprise. Le démarrage de l'entreprise est marqué par l'incertitude, aussi bien sur le plan de la production que sur celui de la commercialisation. L'incertitude est aujourd'hui accrue dans des environnements extrêmement complexes et en constante mutation.

S'appuyant au démarrage sur des actifs essentiellement immatériels, les PME sont souvent sous-capitalisées. Elles ont des difficultés à obtenir des financements, car les banques et les institutions traditionnelles de prêt ne sont pas disposées à prendre les risques. Des structures spécialisées au sein des banques, la mise en place de mécanismes de garantie, les subventions des Etats et d'organisations internationales et le micro-crédit pour les petits projets permettent de combler une partie de ce déficit¹²⁸.

Les besoins sont donc différents selon le profil de la PME. Les produits financiers destinés à une entreprise, sous capitalisée et ayant des problèmes quotidiens de fonds de roulement ne sont pas les mêmes que ceux dont a besoin une entreprise en quête de financement pour développer sa croissance interne ou explorer de nouveaux marchés. Quelques produits financiers commencent à voir le jour en Afrique du Nord pour répondre à ces attentes¹²⁹. Le développement des marchés des valeurs améliore beaucoup l'accès des PME au financement. Le capital-risque joue un rôle croissant dans ce domaine. Ses promoteurs ne se bornent pas à fournir des fonds propres aux entreprises, ils offrent aussi une aide au management et un suivi des performances. Il permet de moduler les apports en capital en fonction de l'évolution de l'entreprise.

Pour aider les PME à surmonter l'obstacle financier, il faut maîtriser les coûts des financements offerts aux PME. Certes, le risque afférant aux PME est souvent plus grand que pour les grandes entreprises, ce qui implique un coût de financement plus élevé, mais il serait inapproprié de sanctionner les PME qui sont parfois caractérisées par un risque réel inférieur au risque perçu. La démarche en la matière consiste à renforcer les liens entre les PME et les responsables bancaires chargés de cette catégorie de clientèle. Une autre piste consiste à aider les PME et à les convaincre de la possibilité de réaliser d'importants gains malgré le coût élevé des financements si ceux-ci permettent de moderniser l'outil de production et d'accroître ainsi la productivité et la rentabilité.

Les banques cherchent à placer leurs fonds prioritairement auprès des catégories les plus sûres de leur clientèle. La majorité des PME se retrouvent ainsi exclus des financements bancaires traditionnels. Des arrangements et des pratiques comme la

128. Ibid.

129. Voir CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2008e, La mobilité des capitaux en Afrique du Nord : étude régionale (version préliminaire), Bureau CEA-AN, Rabat.

création d'institutions dédiées aux PME sont de nature à palier cette situation. Les fonds de garantie peuvent aussi, s'ils sont bien administrés, aider à réduire cette exclusion. Des banques ayant une emprise locale et ayant pour mission d'aider à la densification du tissu des PME et au renforcement de ces entreprises deviennent une exigence car seules des institutions disposant d'une connaissance locale peuvent être à même de servir ces entreprises elles-mêmes d'assise locale.

Les PME de la région sont souvent des entreprises fragiles et vulnérables dont les gérants sont rarement d'un niveau de formation élevé. Les banques conçoivent leurs services pour des entités sophistiquées avec un management moderne. En conséquence, la majorité des PME trouvera ces services inadaptés. Un effort doit être déployé pour améliorer l'adéquation des offres de financement disponibles avec la réalité et contraintes des PME.

Dans les pays d'Afrique du Nord, la densité du réseau bancaire est faible. Dans des localités et des villages entiers, on ne trouve pas d'agences bancaires et même s'elles existent, elles ne serviront pas les besoins des entreprises locales. Ces dernières trouveront des difficultés à trouver auprès duquel elles pourront exprimer leurs besoins. Notre proposition de banques exclusivement régionales et spécifique aux PME peut être une solution à cette situation fortement handicapante.

Un autre aspect à traiter pour desserrer la contrainte financière concerne la fourniture et la dissémination d'informations abondantes relatives aux sources, aux mécanismes et aux facilités de financements offerts aux PME. Cet effort devra se faire en développant des instruments adéquats, avec les dialectes et les langues que connaissent les populations. Les médias largement diffusés peuvent servir de support de communication pour faciliter la diffusion de ces informations. Les jeunes, les femmes et des personnes relais peuvent servir de facilitateurs et d'agents de contact avec les concernés.

Pour appuyer et faciliter le financement des PME, d'autres domaines d'action doivent être menés qui complètent les premiers. Il s'agit de mettre en place des programmes plus incitatifs pour le financement des PME à travers les marchés boursiers; de promouvoir davantage le microcrédit pour les petits projets, d'étendre les programmes de capital risque et les fonds d'investissement destinés au renforcement des fonds propres des PME.

Encadré 4. Accès des PME au marché boursier

Les PME se financent principalement auprès des banques. Le marché boursier constitue un moyen alternatif de financement possible, d'autant plus que les banques sont généralement réticentes à la prise de risque par les PME. Les pays d'Afrique du Nord peinent à intégrer les PME dans le marché financier. Trois pays de la région ont néanmoins commencé à organiser l'accès des PME au marché boursier: l'Égypte, la Tunisie et le Maroc.

L'Égypte est le premier pays de la région (Afrique du Nord et Moyen-Orient) à avoir créé une bourse dédiée aux PME: le NILEX. Cette bourse, créée par les bourses du Caire et d'Alexandrie en octobre 2007 vise l'offre de conditions de financements boursiers adaptés aux spécificités des PME locales. L'objectif de l'opération est d'améliorer les perspectives de croissance des PME dynamiques, en leur facilitant l'accès au financement à des conditions plus souples et moins coûteuses qu'à travers le système bancaires traditionnel.

En Tunisie, le nouveau marché alternatif a été inauguré en décembre 2007. Pour s'adapter aux spécificités des PME, les conditions d'admission sur ce marché ont été simplifiées par rapport à la cote officielle de la bourse (publication des états financiers certifiés limitée aux deux exercices précédents, réalisation de bénéfices et distribution de dividendes non exigées). Mais le besoin existe en compétences dans le domaine de l'analyse financière, ce qui a poussé le Conseil du Marché financier à signer un contrat, avec une entreprise française d'analyse financière, avec pour mission de former de la première promotion d'analystes nationaux, qui aurait à accompagner les PME, à les encadrer et à les soutenir pour accéder au Marché financier.

Au Maroc, les critères d'éligibilité à la Bourse de Casablanca ne facilitent pas l'accès des PME au marché financier. Néanmoins, au-delà du marché central de la bourse réservé aux grandes entreprises, un autre compartiment - marché de développement - offre des conditions d'intégration plus souples. C'est ce qui a permis l'accès d'un certain nombre de PME à la bourse de Casablanca. Parmi les principaux exemples d'introduction réussie, notons le cas de HPS (Hightech Payment Systems) qui est une entreprise spécialisée dans les solutions sécurisées de paiement électronique créée en 1995 a intégré la bourse de Casablanca fin 2006. Cette introduction en bourse fut la conséquence du succès de cette PME sur les marchés internationaux avec une présence dans une quarantaine de pays aussi bien en Afrique, qu'en Europe et en Asie. Elle exprime le besoin d'une croissance externe plus forte, de diversifier les sources de financement, d'améliorer la gouvernance et la transparence de l'entreprise, et de motiver et fidéliser les cadres et salariés⁴.

Malgré la crise financière mondiale, HPS a enregistré en 2008 un chiffre d'affaires en hausse de 8% par rapport au 1^{er} semestre 2007, grâce notamment à la conquête de nouveaux marchés à l'export (90% du CA). HPS a aussi été choisie récemment par l'un des principaux organismes de paiement dans le monde pour gérer son activité dans 22 pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Par ailleurs, HPS vient de racheter fin 2008 une autres PME de monétique au Maroc, S2M. L'objectif de l'opération est de bénéficier de la complémentarité des activités des deux entreprises dans le but d'améliorer la compétitivité à l'international et de renforcer la présence à l'étranger.

Aujourd'hui, HPS est présente dans 50 pays (plus si on compte les pays de présence de S2M qu'elle vient d'acquérir).

Enfin, les migrants originaires des pays de la région qui représentent une part non négligeable des populations nationales constituent un potentiel de création et de financement des PME qui demeure insuffisamment mis à profit. Les différents pays de la région devraient encourager leurs migrants à participer à la création de PME en mettant à leur disposition des guichets et services dédiés.

2.3. En matière de soutien aux PME

Développer les services de support et les activités à forts effets d'entraînement, inciter les sociétés de service à accompagner les PME et renforcer les compétences des acteurs en matière de conception.

La disponibilité des services de base (backbone) et des infrastructures facilite la création, le développement et la pérennisation des PME. Aussi, les projets et les activités à forts effets d'entraînement aident-ils à densifier le tissu économique et à créer des opportunités pour les PME. En effet, des services comme les études, la communication sont souvent très coûteux et de ce fait non abordables pour les PME. Il est nécessaire d'améliorer l'accès des PME à ces services en leur fournissant l'appui nécessaire, notamment dans les secteurs porteurs et surtout pendant les phases de démarrage.

Les autorités peuvent aider à faire face à cette situation en consolidant les bureaux d'études et en mettant en œuvre des mécanismes spécifiques pour promouvoir la fonction de conception. Ceci exige la mise en place d'un système permettant de couvrir en partie le coût des études dans les domaines prometteurs à l'instar des mécanismes d'assurance/prospection. Elles peuvent aussi appuyer les actions de coopération entre PME en vue de mutualiser leurs coûts ainsi que les structures publiques et privées qui peuvent les faciliter (SPL, centres d'affaires, pépinières...).

Le secteur informel générant de la concurrence déloyale pour les entreprises formelles, il devient aussi nécessaire de réduire ce coût et de simplifier la formalisation des projets et le respect de la loi.

■ Garantir des conditions réglementaires incitatives et adaptées aux PME

La formulation des lois dans des domaines tels que la concurrence, le cadre réglementaire, le système fiscal, le marché de l'emploi, le marché financier et le droit des faillites doit prendre en compte leur incidence sur les PME. Dès lors il devient nécessaire de prendre en compte le point de vue des PME lors du processus de réglementation, d'exiger des instances de tutelle qu'elles estiment l'impact de leurs décisions sur les petites entreprises. Il est aussi utile de renforcer le rôle des guichets uniques en tant qu'accompagnateurs et de vecteurs d'information. Dans ce domaine beaucoup peut être réalisé par l'utilisation d'outils d'administration électroniques.

■ Améliorer la qualité

Il s'agit de mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité, le respect des normes internationales et la régularité de la production quel que soit le marché que les PME prospectent par :

- le renforcement des capacités des institutions de normalisation qui doivent accompagner les PME dans ce processus ;
- l'encouragement et la multiplication des échanges entre les différents centres d'appuis aux PME des pays de la région lorsqu'ils existent, et appuyer leur émergence là où ils n'existent pas ;
- l'introduction de la dimension environnementale dans les programmes de certification (produits bio, labels écologiques, certifications ISO 14000, etc.).

2.4. En matière de formation et de renforcement des capacités

■ Promouvoir l'esprit d'entreprise et la culture entrepreneuriale

Le développement des PME dépend aussi du développement de l'apprentissage de l'esprit d'entreprise et des compétences afférentes. Il devient alors nécessaire d'intégrer l'éducation à l'entrepreneuriat à tous les niveaux du système formel d'éducation-formation.

Il faut aussi garantir l'accès de la population adulte aux informations, aux compétences et aux connaissances spécialisées relatives à l'entrepreneuriat par le truchement de programmes d'apprentissage tout au long de la vie et via les médias. Dans ce domaine, on peut procéder par promouvoir la diffusion de programmes de formation en stimulant la prestation de services de ce type par le marché privé, y compris par des PME spécialisées.

■ Améliorer l'encadrement des PME et les compétences des managers

Les PME des pays de la région souffrent généralement de faibles niveaux d'encadrement technique, scientifique et managérial, ce qui a des conséquences négatives sur leurs performances et sur leur capacité à affronter la concurrence internationale dans un environnement de plus en plus compétitif.

L'amélioration de l'encadrement des PME exige de la part des entreprises d'intensifier l'investissement dans le savoir, la formation et la recherche-développement. La majorité des entreprises de la région procédant par un management centralisé, sans implication de leurs ressources humaines dans la prise de décision, il est aussi nécessaire de favoriser et de renforcer les formations managériales élémentaires des propriétaires de PME et de les aider à transformer leurs modes de gouvernance¹³⁰.

130. OCDE (2006, p. 121).

■ Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

Il s'agit de mettre en place et soutenir les programmes de formation et renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans les domaines suivants:

- moyens matériels et humains des administrations publiques en charge de la promotion des PME.
- capacités en ingénierie financière des banques pour la conception de programmes de capital risque destinés aux PME.

Il s'agit aussi de lancer des enquêtes pour l'actualisation des informations sur les besoins en formation des PME en distinguant entre les besoins de celles qui sont performantes et celles qui ont des difficultés.

Une autre action importante consiste à encourager les centres de formation et les universités à répondre aux besoins de formation, à lancer des initiatives visant à faciliter le dialogue entre universités et opérateurs du secteur privé et à s'assurer que les programmes de formation développent très tôt l'esprit et la culture d'entrepreneuriat auprès des jeunes filles et garçons.

■ Renforcer l'attention octroyée aux femmes

Il s'agit de prendre en compte l'aspect genre en:

- mettant en place des mécanismes qui facilitent l'entrepreneuriat féminin;
- valorisant les savoir-faire féminins spécifiques à la région;
- levant les différentes contraintes qui limitent l'accès des femmes au marché du travail.

2.5. En matière de gouvernance

La gouvernance d'entreprise est une composante de la mise à niveau des PME. Même lorsque les législations nationales et internationales ne l'exigent pas, les donneurs d'ordre et les clients sont de plus en plus regardants sur les modes de gouvernance des entreprises. La bonne gouvernance est aujourd'hui une exigence pour accéder à plusieurs sources de financement, en particulier le capital risque et les bourses. De plus, les règles de bonne gouvernance font partie intégrante de la mise en place de pratiques managériales performantes qui garantissent la pérennité de l'entreprise.

Les PME n'ont pas toujours les moyens de s'informer pour accéder aux conditions de mise en œuvre de ces pratiques. Les pouvoirs publics et plusieurs partenaires de développement peuvent aider à les vulgariser en expliquant notamment que le coût de la bonne gouvernance, même s'il peut sembler rédhibitoire de prime abord, est de loin inférieur au coût de la mauvaise gouvernance. D'autant qu'une carence de gouvernance peut comporter des coûts importants pour la collectivité (accidents de tout genre, détérioration du climat des affaires, pertes d'emplois, etc.).

Les domaines qui permettent de répertorier les aspects de gouvernance qui nécessitent une attention particulière sont:

- **Transparence** : il est important de définir clairement la frontière entre le besoin légitime de protéger des informations comme les procédés de fabrication et la nécessité de fournir des données sur les comptes de la PME aux partenaires financiers et étatiques.
- **Normes et standards** : le respect de l'hygiène, de l'environnement et de la sécurité des consommateurs obéissent aujourd'hui à des règles de plus en plus mondialisées. La PME est tenue de les respecter pour pouvoir accéder aux marchés.
- **Labels** : les labels vont au-delà du simple respect de règlements nationaux ou internationaux et permettent à l'entreprise qui réussit à les obtenir de démontrer qu'elle est leader dans son domaine.
- **Travail décent** : l'amélioration des conditions de travail au sein de l'entreprise permet d'augmenter la productivité et d'éviter les accidents de tout genre. La notion de travail décent est aujourd'hui une priorité de plusieurs gouvernements et organisations internationales.
- **Protection des données personnelles** : face à l'accroissement des activités d'offshoring et des centres d'appels en Afrique du Nord, plusieurs PME ont aujourd'hui accès à des informations sur l'âge, la résidence et les modes de consommation des individus. Ces données sont souvent revendues à des sociétés de marketing sans respect de la confidentialité.
- **Adhésion aux associations professionnelles** : le taux d'adhésion des PME aux associations est faible. En négligeant cet atout essentiel de partage d'expériences et de fédération des ressources, les PME accroissent leur vulnérabilité.

Or, aujourd'hui, le niveau de connaissances et de mise en œuvre des pratiques de gouvernance reste assez limité; des programmes de formation dans ce domaine permettraient de doter les PME de la région de plus d'atouts pour réussir.

2.6. En matière d'évaluation des programmes

■ Renforcer la base factuelle et analytique des décisions pour agir efficacement.

L'information dont disposent les décideurs lors de la formulation des politiques conditionnent l'efficacité de ces dernières. Dans la majorité des pays de l'Afrique du Nord, il y a manque de statistiques précises sur la population des entreprises en général et celle des PME en particulier. Le renforcement de la base statistique permettra de mener des analyses comparatives internationales et des études pour connaître les problèmes réels des PME. Ainsi, un système d'information fiable et actualisé sera un ingrédient fondamental dans toute stratégie de promotion des PME. Il faut élaborer un ensemble d'indicateurs comparables sur le plan international permettant d'étudier de façon suivie le niveau de l'activité entrepreneuriale et l'environnement entrepreneurial de chaque pays.

■ Evaluer les programmes de soutien des PME et de l'entrepreneuriat

Les actions entreprises pour promouvoir les PME et le secteur privé en général sont coûteuses. Les autorités devront s'assurer que les résultats obtenus sont au niveau des ressources engagées. Il faut faire progresser une culture de l'évaluation assurant le suivi et l'évaluation systématiques des performances des programmes en termes de résultats obtenus et de rapport coût-efficacité.

2.7. En matière de grappage et de développement des réseaux

■ Développement de réseaux de PME et de systèmes productifs locaux bien structurés

L'une des entraves à la prospérité des PME est la dispersion des unités et les coûts élevés d'obtention des services individualisés. Souvent, en raison de l'éloignement des PME entre elles, il est difficile de développer des systèmes de fourniture de services partagés par de nombreuses PME. Celles-ci obtiennent alors ces services à des coûts anormalement élevés ou encore décident de s'en passer, ce qui ne peut qu'avoir un impact négatif sur l'organisation, la gestion et les performances de ces PME.

Pour y faire face, il est important de mutualiser les coûts, faciliter les consortiums, aider à la structuration de réseaux, d'associations et de systèmes productifs locaux qui fédèrent les efforts, facilitent la réalisation des affaires, boostent l'apprentissage et réduisent les coûts.

■ Faciliter l'accès des PME aux commandes publics

Les marchés publics constituant un marché potentiel important pour les PME, il s'agit principalement de l'accès des PME à ces marchés publics.

■ Instaurer et intensifier des liens entre PME et grandes entreprises nationales ou étrangères

Les PME constituent l'essentiel de la population des entreprises dans les pays en développement. La fortification des PME passera par l'instauration de solides liens entre elles et les entreprises de grande taille et les entreprises étrangères. L'expérience a montré que dans la plupart des pays, les investissements directs étrangers, ne conduisent pas automatiquement à la création de liens solides dans l'économie locale. Souvent, les entreprises étrangères cherchent principalement un facteur travail disponible et peu coûteux.

La nature et la vigueur des liens créés dépendent en fait largement des capacités technologiques et autres ressources des entreprises locales, dont celles des PME. Il devient alors nécessaire de développer des mesures et des programmes spéciaux

qui s'inscrivent dans un cadre global cohérent de mesures de promotion de l'investissement, de la concurrence, du transfert de technologie et du développement des PME¹³¹.

2.8. En matière de productivité et d'innovation

■ Amélioration de la productivité des PME et renforcement de leur modernisation compétitive

Les PME opèrent souvent dans des conditions difficiles. Pour cette raison, elles supportent des coûts supplémentaires. En conséquence, leur productivité est faible. Ceci a un impact négatif sur leurs effets positifs en termes de création d'emploi et de richesses. C'est l'ensemble des éléments constitutifs de leur environnement tant interne qu'externe qui expliquent cette situation. En effet, les «coûts des transactions importants, limitent considérablement la croissance des PME, les poussent vers l'informatisation d'une partie de leurs activités et à recourir aux vieilles technologies et à de la main d'œuvre non qualifiée; ce qui limite considérablement leurs capacités concurrentielles face à l'extérieur»¹³². Les agences chargées de la promotion des PME devront bien identifier la place des facteurs internes et externes et hiérarchiser les problèmes qui réduisent la productivité des PME. Il importe en la matière de proposer des démarches faciles à mettre en place et de nature incrémentale c'est-à-dire qui procèdent graduellement.

■ Promouvoir l'innovation et la recherche au service de la compétitivité

Un tel objectif devrait constituer une des priorités des programmes de soutien aux PME. Il peut se réaliser en:

- consacrant aux universités et aux PME des budgets suffisants qui soient destinés à promouvoir la recherche et l'innovation;
- encourageant les migrants à valoriser dans leur pays d'origine leurs compétences en faveur des PME en partenariat avec les universités et les centres de recherche;
- mettant en place des partenariats public-privé destinés à la recherche-développement;
- invitant les agences des Nations Unies et notamment la CEA et l'ONUDI à travailler ensemble pour introduire une composante innovation dans les consortiums d'exportation et intensifier les relations entre consortiums des pays de la région.

131. CNUCED, 2000, Amélioration de la compétitivité des PME par l'établissement de liens, document de base du secrétariat de la CNUCED», Réunion d'experts sur les relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME, Genève, 27-29 novembre 2000.

132. Bennaceur et al. (2007, op. cit).

2.9. En matière de coopération régionale

■ Développement des échanges et de la coopération entre agences de PME

En vue d'améliorer les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de promotion des PME, il serait utile de mettre en place des outils de facilitation de l'échange d'expériences et de compétences entre agences de soutien aux PME.

L'organisation de séminaires et de forums regroupant ces agences peut contribuer à réaliser un tel objectif. La confection de portails dédiés aux échanges d'expériences peut compléter ces instruments. Les pays de la région peuvent s'inspirer des expériences qui ont cours dans d'autres régions du monde, et notamment en Union européenne.

■ Développement des échanges économiques et des partenariats entre les PME de la région

Le développement des échanges entre les PME (et les entreprises) de la région est un outil important de développement des PME, de leurs partenariats et de leurs marchés.

Favoriser les échanges entre PME de la région peut se faire par l'intermédiaire:

- des technologies de l'information et de gestion des connaissances ;
- l'identification des opportunités d'affaires entre pays de la région ;
- la participation aux foires internationales organisées dans les différents pays de la région et l'appui aux contacts de type B2B.

Encadré 5. La foire économique maghrébine

En janvier 2008, l'Union maghrébine des foires fut créée. L'organisation d'une foire économique maghrébine annuelle fut alors prise. L'objectif direct de l'organisation de cette manifestation annuelle est de faciliter les rencontres entre les entreprises des pays du Maghreb, et leur donner l'occasion de tisser entre elles des liens d'échange et de partenariat. L'objectif ultime est de contribuer au renforcement de l'intégration régionale, en particulier entre les pays du Maghreb, à un moment où le potentiel d'intégration est largement sous-exploité.

La première manifestation a été organisée à Alger sur une durée de six jours (26 novembre-1er décembre 2009). Elle a vu la participation 267 entreprises maghrébines dont 189 algériennes, 35 libyennes, 32 marocaines et 11 tunisiennes⁵.

Exposants et observateurs s'accordent pour dire que la foire maghrébine constitue un excellent moyen pour faire la promotion des PME dans la région du Maghreb.

Par exemple, des entreprises marocaines ont exprimé leur intérêt pour le marché algérien et certaines d'entre elles ont rencontré des partenaires potentiels. Ainsi, le président de l'opérateur Wissat (Systèmes d'information & télécoms) déclare : « Je suis très satisfait de ma présence pour la première fois en Algérie dans la mesure

où les rendez-vous B to B organisés par la Chambre algérienne de commerce et de l'industrie ont été fructueux ainsi que la visite des professionnels à notre stand. Des rencontres seront programmées au Maroc et en Algérie avec les partenaires algériens intéressés par nos solutions »6. Cet opérateur voudrait obtenir une licence en Algérie lui permettant d'offrir des solutions high-tech en matière de système d'information et des télécoms à l'adresse des opérateurs économiques, y compris les PME, et du grand public. D'autres exemples de projets en cours d'installation concernent des entreprises de prêt-à-porter.

La deuxième édition de la foire maghrébine sera organisée en 2009 en Libye.

Les échanges et partenariats peuvent aussi être favorisés en encourageant les chambres de commerce et d'industrie à s'inspirer des initiatives réussies en matière de mise en place de bourses de sous-traitance et de développement des relations entre bourses de sous-traitance des pays de la région.

Par ailleurs, le potentiel d'intégration régionale étant largement sous-exploité, toutes les initiatives et actions privées et publiques qui peuvent faire avancer le processus d'intégration sont à encourager et à fructifier, qu'il s'agisse des rencontres entre responsables politiques, de la signature d'accords de libre-échange ou de facilitation des échanges, de rencontres entre les associations professionnelles...

2.10. Technologies de l'information

Les TIC étant des technologies génériques et transversale, il serait fort approprié d'encourager toutes les parties prenantes à les considérer comme outils indispensables de mise en œuvre rapide et au moindre coût de nombreuses dimensions des différentes politiques de soutien aux PME et des différentes recommandations susmentionnées.

D'autres axes d'action concernent la nécessité d'encourager les PME à profiter des opportunités offertes par les TIC dans la production, la gestion et la commercialisation, y compris en matière d'insertion dans les chaînes de valeur mondiales, ainsi que la nécessité d'encourager les PME à profiter des TIC pour renforcer les liens avec les PME et autres entreprises de la région.

2.11. Adaptation aux changements climatiques

■ Renforcer les capacités d'adaptation des PME aux changements climatiques

Les actions qui peuvent être menées pour permettre aux PME de contribuer à l'adaptation nécessaire au changement climatique consistent à:

- inciter les PME à offrir des produits et des services qui répondent aux niches offertes par l'écologie et l'adaptation au changement climatique.
- encourager les PME à profiter des financements offerts par les mécanismes de développement propre en tirant les leçons de ce qui se fait dans les autres régions du monde.

Conclusion

Les petites et moyennes entreprises sont et seront le fer de lance des économies de la région d'Afrique du Nord. Elles sont de grandes pourvoyeuses de nouveaux emplois et contribuent de manière non négligeable à la croissance économique. C'est pourquoi il est nécessaire de placer leurs besoins au cœur des politiques publiques. La priorité est de faciliter la tâche des PME au niveau local, national et régional en améliorant l'environnement des affaires.

Le développement des PME doit s'inscrire dans le cadre de l'insertion des économies de la région dans la mondialisation. Les nouveaux défis auxquels se trouvent confrontées les PME appellent un plus grand engagement des Etats pour assurer leur renforcement mais également plus d'efforts de la part de ces dernières pour améliorer leur compétitivité et la qualité de leurs produits. A ce titre et compte tenu du contexte économique international, l'élaboration d'une stratégie de développement et de financement des PME doit être rapidement engagée en relation avec les associations professionnelles et syndicales pour s'assurer de leur coopération et implication.

Parallèlement à l'élaboration de cette stratégie, les mesures de soutien et d'appui en faveur du secteur privé, en matière d'allègement des charges fiscales et parafiscales, de lutte contre la fraude et la contre façon, de facilitation de l'intermédiation financière, de création d'instruments financiers adaptés et d'amélioration de la compétitivité, devraient être poursuivies, approfondis et élargies.

Des efforts sont à fournir aussi pour améliorer la capacité des PME à se conformer aux normes internationales, à développer des liens interentreprises, à innover et à se moderniser, grâce notamment à des programmes aidant les fournisseurs de pays en développement à intégrer les chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales.

Bibliographie

- Al-Asrag H., 2006, "Enhancing Competitiveness for SMEs in The Arab Countries", MPRA, Munich.
- Attia R., 2008, "La coopération économique et commerciale entre la Tunisie et le Maroc", Réunion d'experts, 8-10 mars, CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, Rabat.
- Ayyagari M., Beck T., Demirgüç-Kunt A., 2003, «Small and Medium Enterprises across the Globe: A New Database», World Bank Policy Research Working Paper, n° 3127.
- Banque africaine de développement, 2006, République arabe d'Égypte: projet d'appui aux petites et moyennes entreprises, BAD, Tunis.
- Banque mondiale, 2000, République tunisienne : actualisation de l'évaluation du secteur privé, Rapport n° 20173-TUN, trois volumes, Washington.
- Banque mondiale, 2003, Sudan Stabilization and Reconstruction, Country Economic Memorandum, Report n° 24620-SU, Washington.
- Banque mondiale, 2004, République tunisienne: stratégie de l'emploi, Rapport n° 25456-TUN, Washington.
- Banque mondiale, 2006, Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya Country Economic Report, Report n° 30295-LY, Washington.
- Banque mondiale, 2008a, Interim Strategy Note for the Republic of the Sudan, Report n° 43036-SD, Washington.
- Banque mondiale, 2008b, Doing Business 2009 - Country Profile for Sudan, Washington.
- Ben Hammouda H., Ben Soltane K., Oulmane N., Karingi S., Sadni-Jallab M., Gueye A., Ouaquaq A., 2005, "Comment sauver le textile maghrébin?", Travail en cours n° 17, Centre africain pour les politiques commerciales, CEA, Adis Abeba.
- Ben Hammouda H., Oulmane N., Sadni-Jallab M., 2006, «D'une diversification spontanée à une diversification organisée : quelles politiques pour diversifier les économies d'Afrique du Nord ?», CEA, Adis Abeba.
- Bencheik N., Landry R., Nabil A., 2006, «Les facteurs stratégiques affectant l'innovation technologique dans les PME manufacturières», Canadian Journal of Administrative Sciences.
- Bennaceur S. et al., 2007, Evaluation des politiques de mise à niveau des entreprises de la rive sud de la Méditerranée : les cas de l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, FEMISE, Marseille.
- Bessamra S., de Saint-Laurant B. (éds), 2007, Investir dans la région MEDA, pourquoi, comment?, Notes et études n° 22, ANIMA, Marseille.
- Brahiti A., 2008, «Les politiques de promotion et de développement des PME et leur mise niveau : enjeux et défis - expérience de l'Algérie», Réunion d'experts, 8-10 mars, CEA-AN, Rabat.
- BIT, 2007, Tendances mondiales de l'emploi en Afrique, BIT, Genève.
- BIT, 2008a, Tendances mondiales de l'emploi des jeunes, BIT, Genève.
- BIT, 2008b, Tendances mondiales de l'emploi des femmes, BIT, Genève.

CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2002, Forum sur l'investissement en Afrique du Nord – Rapport final, Casablanca.

CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2006a, Evolution des structures économiques en Afrique du Nord, CEA-AN, Rabat.

CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2006b, Evolution des structures économiques en Libye, CEA-AN, Rabat.

CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2006c, Evaluation du potentiel de l'intégration régionale en Afrique du Nord, CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, Rabat

CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2007a, Le développement durable en Afrique du Nord: état des lieux et perspectives, CEA-AN, Rabat.

CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2007b, «Le commerce pour une croissance créatrice d'emploi : note introductive», Forum pour le développement en Afrique du Nord, 19-20 février 2007, Marrakech.

CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2008a, «Les petites et moyennes entreprises acteurs du développement durable en Afrique du Nord», note présentée par le Bureau CEA-AN, réunion d'experts, 10-12 mars, Rabat.

CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2008b, «Les PME, acteurs du développement durable en Afrique du Nord - Synthèse et recommandations», réunion d'experts, 10-12 mars, Rabat.

CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2008c, Les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord : analyse de la conjoncture en 2007, CEA - Bureau Afrique du Nord, Rabat.

CEA-Bureau régional pour l'Afrique du Nord, 2008d, La promotion de la Recherche et développement (R&D) en Afrique du Nord – Note de présentation, Réunion du groupe spécial d'experts, 15-17 juillet, CEA-Bureau régional pour l'Afrique du Nord, Rabat.

CEA-Bureau pour l'Afrique du Nord, 2008e, La mobilité des capitaux en Afrique du Nord : étude régionale (version préliminaire), Bureau CEA-AN, Rabat.

CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc), 2007, Livre blanc, CGEM, Casablanca.

CNUCED, 1999, Contribution de la Cnuced à l'application du nouveau programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : infrastructure de transport, commerce et compétitivité de l'Afrique, Rapport du secrétariat de la CNUCED, Genève.

CNUCED, 2000, Amélioration de la compétitivité des PME par l'établissement de liens, document de base du secrétariat de la CNUCED», Réunion d'experts sur les relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME, Genève, 27-29 novembre 2000.

CNUCED, 2003, Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives, Rapport du secrétariat de la CNUCED, Genève.

CNUCED, 2004, Possibilités d'action en vue du renforcement de la compétitivité des PME, Note du secrétariat de la CNUCED, Genève.

CNUCED, 2007, Rapport de la réunion d'experts sur les moyens d'accroître la participation des petites et moyennes entreprises (pme) des pays en développement aux chaînes mondiales de valeur, Genève.

CNUCED, 2008, Eléments fondamentaux d'une politique de l'entrepreneuriat, Note du secrétariat de la CNUCED, Genève.

Commission nationale de gouvernance d'entreprise, 2008, Code spécifique de bonnes pratiques de gouvernance des PME et entreprises familiales, Annexe au Code marocain de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, CGEM et Ministère des Affaires économiques et générales.

Commission européenne et OCDE (2008), Rapport sur la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes.

Divyakirti V, «Développement rural : options stratégiques de l'emploi des jeunes», World Youth Summit, Alexandria, Egypt, 7-11.

Dodgson, M. (2000), *The Management of Technological Innovation*, Oxford, Oxford University Press.

Economic Research Forum, 2005, *Profile of Micro and Small Enterprises in Egypt*, Cairo, 2005.

Fouquin M. et al., 2002, «Mondialisation et régionalisation : le cas des industries du textile et de l'habillement», CEPII, document de travail, 2002-8.

FMI, 2006, *The Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya: Selected Issue - Medium-Term Economic Reform Strategy, and Statistical Appendix*, IMF Country Report N° 06/137, Washington.

FMI, 2008, République Islamique de Mauritanie: Note consultative conjointe des services de la Banque mondiale et du FMI afférente au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, Rapport n° 07/42, Washington.

Georgsdottir A., Lubart T., Getz I. (2003). „The Role of Flexibility in Innovation“, in Shavinina L. V. (ed.), *The International Handbook on Innovation*, Oxford, Elsevier Science, p. 180-190.

Hallilem N., Saint-Jean E., 2007, “L'innovation au sein des PME : Proposition d'un cadre conceptuel”, communication, 5^e congrès international de l'Académie de l'entrepreneuriat.

IFC, *SME Landscape in Egypt*, 2004.

Joghlaif A. (secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique), 2007, “Keynote”, Réunion d'experts ad hoc sur le développement durable en Afrique du Nord, Tunis, 18 novembre 2007.

Kassal H., 2008, «L'innovation dans les PME au Maroc», Réunion d'experts, 10-12 mars, Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord, Rabat.

Khalidi A., 1998, «Rôle de l'agriculture tunisienne dans le processus de développement et le lutte contre la pauvreté», *Mediterranean Development Forum*, 3-6 septembre, Marrakech.

Love, J.H., Ashcroft, B. (1999), «Market versus corporate structure in plant-level innovation performance», *Small Business Economics*, 13 (2), p. 97-109.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, 2006, *Enquête sur les structures des exploitations agricoles 2004-2005*, Tunis.

Ministère des Finances de la Privatisation (Maroc), 2000, «Les PME au Maroc: éclairage et propositions», document du travail, Direction de la politique économique générale, Rabat.

Ministère des Finances de la Privatisation (Maroc), 2007, *Etude comparative de la Petite et moyenne industrie et de la grande industrie au Maroc*, Direction des études et des prévisions financières, Rabat.

Ministry of Finance (Egypt), 2004, *Enhancing Competitiveness for SMEs in Egypt*, Cairo.

Ministry of Finance (Egypt), 2005, *Profile of M/SMEs in Egypt - Update Report*, Cairo.

- Mission économique (France), 2008, Situation économique et financière de l'Égypte, Le Caire, avril.
- Mokaddem L., 2008, «Historic and Current Perspectives on SME Development and Finance in Africa», Banque africaine de développement, Tunis.
- National Economic Development Board (Libya), 2008, «National SMEs Programme», réunion d'experts, 10-12 mars, CEA-AN, Rabat.
- O'Higgins N., 2002, "Government Policy and Youth Employment", Paper prepared for the World Youth Summit, Alexandria, Egypt, 7-11.
- OCDE, 2004, Promouvoir l'entrepreneuriat et les PME innovantes dans une économie mondialisée, Les Editions de l'OCDE, Paris.
- OCDE, 2005, Perspectives de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat 2005, Les Editions de l'OCDE, Paris.
- OCDE et Banque africaine de développement, 2008, Perspectives économiques en Afrique 2007-2008, Les Editions de l'OCDE, Paris.
- Ould Adad E., 2008, «Problématique du développement de la PME en Mauritanie», Réunion d'experts, 10-12 mars, Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord, Rabat.
- PNUE, PAM et Plan bleu, 2007, Efficacité énergétique et énergies renouvelables - Égypte, Sophia Antipolis.
- République islamique de Mauritanie, 2001, Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, Nouakchott.
- République islamique de Mauritanie, 2006, Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté 2006-2010, Nouakchott.
- Sadok B., 2008, «Programme de mise à niveau, mécanismes d'appui spécifiques» [Tunisie], Réunion d'experts, 10-12 mars, Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord, Rabat.
- Seyam G. M., El-Bilassi A. O., 1995, «Land tenure structure in Egyptian agriculture: Changes and impacts», Options méditerranéennes, n° 9, série B, p.51-64.
- FNUAP, 2007, Etat de la population mondiale 2007: libérer le potentiel de la croissance urbaine, UNFPA, New York.
- Unité pour la promotion des investissements Tunisie, 2002, Le secteur des énergies renouvelables en Tunisie, Tunis.
- Vossen, R. W. (1998), «Relative Strengths and Weaknesses of Small Firms in Innovation», International Small Business Journal, vol. 16, n° 3, p. 88-94.